

Commission des services juridiques

33^e rapport annuel – 31 mars 2005

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
2, Complexe Desjardins
Tour de l'Est, Bureau 1404
Montréal, Québec H5B 1B3
Tél. : (514) 873-3562

Dépôt légal :
Bibliothèque Nationale du Québec, 2005

ISBN-2-550-44744-1
ISSN-0703-0762

Commission des services juridiques 33^e rapport annuel – 31 mars 2005

TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation du rapport.....	7	7.11	La politique linguistique	36
2.	Mot du président	9	7.12	La politique antitabac	39
3.	Déclaration du président	11	7.13	Le Code d'éthique	39
4.	Présentation de la Commission	13		et de déontologie	
	des services juridiques		7.14	Le prix Robert-Sauvé	39
4.1	La mission	13	8.	Les résultats des activités.....	40
4.2	Description du réseau	13		des régions	
4.3	Les mandats.....	15	8.1	La mission et les mandats.....	40
4.4	La structure de la Commission	15	8.2	La rencontre des objectifs	42
	des services juridiques			définis à la déclaration de	
4.5	Le Comité de révision	17		services aux citoyens	
5.	Contexte.....	18	8.3	La modernisation de.....	43
6.	Déclaration de services	18		l'administration publique	
	aux citoyens		8.4	Les activités communautaires.....	44
7.	Les résultats des activités de la	19	8.5	Les données statistiques.....	44
	Commission des services juridiques			et commentaires	
7.1	Les activités générales	19	8.6	Le profil de la clientèle	57
7.2	Les ressources informatiques.....	22	8.7	Les projets spéciaux.....	57
7.3	Le Service de recherche.....	23	9.	Les ressources humaines	73
7.4	La Réciprocité.....	26	9.1	Faits saillants	73
7.5	La Révision	27	9.2	La situation du réseau.....	73
7.6	Les Communications	33		au 31 mars 2005	
7.7	Les Comités	34	10.	Les ressources financières	75
7.8	Le traitement des comptes.....	35			
	de la pratique privée		10.1	Bilan financier sommaire.....	75
7.9	L'accès à l'information.....	36	10.2	Rapport financier annuel.....	77
7.10	La protection des	36		consolidé au 31 mars 2005	
	renseignements personnels		11.	Objectifs et orientations.....	101
			12.	Annexes.....	102



Commission
des services
juridiques

Le 15 septembre 2005

Me Yvon Marcoux
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 87 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14), le trente-troisième (33^e) rapport annuel des activités de la Commission des services juridiques. Des états financiers consolidés dûment vérifiés font partie de ce rapport.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,

Me Denis Roy

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Denis Roy', written over a horizontal line.

2. Mot du Président

Il me fait plaisir de présenter ce 33^e rapport annuel de la Commission des services juridiques relatif aux activités pour l'année financière 2004-2005, de ce que l'on peut appeler le réseau d'aide juridique du Québec.

Le présent document livre une foule de renseignements sur ce réseau et sur le régime d'aide juridique dont s'est dotée la société québécoise en 1972. De sa mission à ses statistiques annuelles, en passant par sa composition et ses objectifs, le lecteur y trouvera toutes les informations ayant trait aux « faits et gestes » de l'organisation, composée de 11 régions administratives appelées centres régionaux et chapeautéée par la Commission des services juridiques. Il y découvrira également l'originalité de cette organisation, essentielle à l'atteinte du grand objectif d'accessibilité à la justice, que représente le réseau d'aide juridique.

Unique en son genre, elle représente un modèle de régionalisation et de décentralisation capable de livrer à la population de chaque région, des services juridiques adaptés à sa réalité et à ses besoins propres.

Avec la participation de dizaines de bénévoles à travers le Québec, chaque centre régional administre le budget qui lui est attribué par la Commission des services juridiques, en conformité avec les orientations que se donne le réseau par voie de concertation, et avec la loi et les règlements. C'est ainsi qu'au fil de ses 33 ans, l'aide juridique a su s'adapter au profil de sa clientèle et lui assurer un service de proximité des plus personnalisés.

Le caractère mixte du système qui permet au bénéficiaire de choisir un avocat salarié de l'aide juridique ou un avocat de pratique privée constitue également un modèle unique de partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

C'est à la Commission des services juridiques que le législateur a confié la responsabilité de l'application de la loi et des règlements. Ce partenariat est donc administré par le secteur public et consacre l'objectif et la priorité de l'État à savoir, le service et la satisfaction du client.

La structure, qualifiée en 1997 par monsieur Yves Ouellette, professeur de droit à l'Université de Montréal de « construction juridique impressionnante », a amené le groupe parlementaire chargé de revoir le régime d'aide juridique au Québec en 2005 à l'observation suivante : « Une étude attentive de la *Loi sur l'aide juridique* permet de constater que l'administration de cette loi est caractérisée par la régionalisation et le partenariat entre le secteur public et le secteur privé ». Il convient de rappeler que les signataires du rapport recommandent le maintien de la structure actuelle.

Je ne saurais passer sous silence le contenu et les conclusions de ce rapport et ce, même si sa publication est postérieure à la fin de l'année financière 2004-2005, objet du présent document. Publié le 1^{er} juin 2005, le « Rapport du groupe de travail sur la révision du régime d'aide juridique au Québec » constitue le point culminant des travaux de ce groupe de parlementaires, à l'œuvre depuis décembre 2003. Tel que mentionné par son président, Me Pierre Moreau, député de Marguerite-D'Youville « le groupe de travail a bénéficié de la collaboration constante de la Commission des services juridiques ». En effet, nous avons contribué, sur demande, à alimenter les parlementaires en information de toutes natures, les faisant ainsi bénéficier de l'expertise unique développée depuis 1972.

Pour les gens du réseau, ce rapport fut sans aucun doute le point saillant du début de l'année car il met à jour toutes les études ayant été effectuées sur le régime depuis son existence et dès lors, constitue une sorte de bulletin version 2005.

Sans entrer dans les détails de ce « bulletin », nous sommes très fiers de voir se confirmer par les auteurs du rapport les constats de pertinence, d'efficacité et d'efficience de notre organisation ainsi que l'importance de sa mission. De plus, nous nous réjouissons de la principale recommandation proposant « l'actualisation des seuils d'admissibilité et leur rajustement ponctuel ».

Par ailleurs, au-delà du contenu du rapport annuel de la Commission des services juridiques et du contenu du rapport Moreau, l'aide juridique c'est aussi le travail quotidien de quelque 850 employé(e)s dont près de 360 avocat(e)s qui, jour après jour, partout au Québec, desservent une population économiquement défavorisée.

Commission des services juridiques

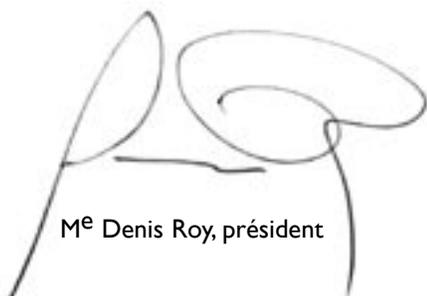
C'est l'implication personnelle de près de 150 bénévoles, membres des conseils d'administration des centres régionaux et de la Commission des services juridiques qui consacrent leur temps, énergie et talent à la défense et à la promotion des droits des plus démunis.

C'est le professionnalisme des avocat(e)s salarié(e)s, reconnu par tous les intervenants du système judiciaire, et l'énergie déployée par eux à faire valoir les droits de ceux et celles qui ne pourraient le faire autrement.

En 2004-2005, j'ai eu l'occasion d'effectuer une tournée de presque toutes les régions du Québec et j'ai donc été en mesure de constater cet amalgame d'expérience, de professionnalisme et de dévouement qui explique sans doute en grande partie, les constats élogieux du groupe de travail mentionné ci-haut.

Forts de cette reconnaissance, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons entrepris l'année courante pendant laquelle nous poursuivrons dans la même direction quant à la livraison des services à la clientèle. De plus, nous continuerons de perfectionner les outils permettant d'assurer une application encore plus efficace de la loi et des règlements. Améliorer les communications au sein de l'organisation et à l'extérieur du réseau fait également partie des objectifs poursuivis.

En terminant, j'invite les personnes intéressées à parcourir le présent rapport, à visiter notre site Internet ou à communiquer avec les centres régionaux et la Commission des services juridiques pour toute information supplémentaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Roy', with a stylized flourish at the end.

M^e Denis Roy, président

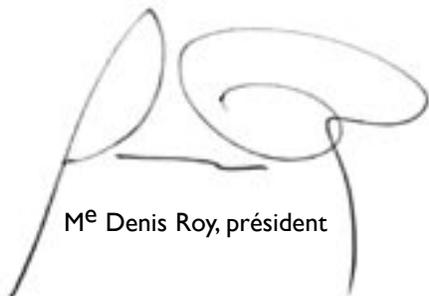
3. Déclaration du président

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2004-2005 de la Commission des services juridiques :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission des services juridiques;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Roy', written over a horizontal line.

M^e Denis Roy, président

Montréal, le 15 septembre 2005

4. Présentation de la Commission des services juridiques

4.1 La mission

La Commission des services juridiques a été constituée en vertu de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14). Cette loi, sanctionnée en 1972 a été modifiée en profondeur en 1996.

La Commission doit veiller à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles tout en s'assurant d'une gestion efficace des services et des ressources qui y sont affectées. Elle assure la coordination de ses activités avec celles des centres d'aide juridique tout en favorisant la concertation et la collaboration entre eux pour l'utilisation rationnelle des ressources.

Pour ce faire, la Commission a le pouvoir de créer des centres régionaux d'aide juridique, de veiller à leur financement, de nommer les membres de leur conseil d'administration et de ratifier la nomination de leurs directeurs généraux. Elle a aussi le pouvoir de faire enquête sur leur administration financière et de veiller à la conformité de leurs activités en regard de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14).

4.2 Description du réseau

La Commission est composée de douze membres nommés par le gouvernement et choisis en raison de leur contribution à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés. Les membres sont nommés pour trois ans, sauf le président et le vice-président qui sont nommés pour une période qui ne peut excéder 10 ans.

Elle comprend également à titre consultatif deux membres sans droit de vote, le sous-ministre de la Justice ou son délégué et le sous-ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ou son délégué.

Conformément à la loi, la Commission des services juridiques a créé, depuis 1972, onze (11) centres régionaux pour fournir les services d'aide juridique sur le territoire du Québec, en tenant compte des divisions administratives et des districts judiciaires existants.

Les centres régionaux sont des personnes morales et peuvent, dans le cadre du mandat qui leur est donné par la Commission et des normes établies par les règlements, exercer tous les pouvoirs de personnes morales en outre des pouvoirs spéciaux que leur confère la loi.

Les pouvoirs des centres régionaux sont exercés par un conseil d'administration formé de douze (12) membres nommés pour trois (3) ans par la Commission. Le directeur général, nommé par le conseil d'administration du centre régional, siège au conseil, avec voix consultative seulement.

La fonction principale d'un centre régional est de fournir l'aide juridique de la manière suivante :

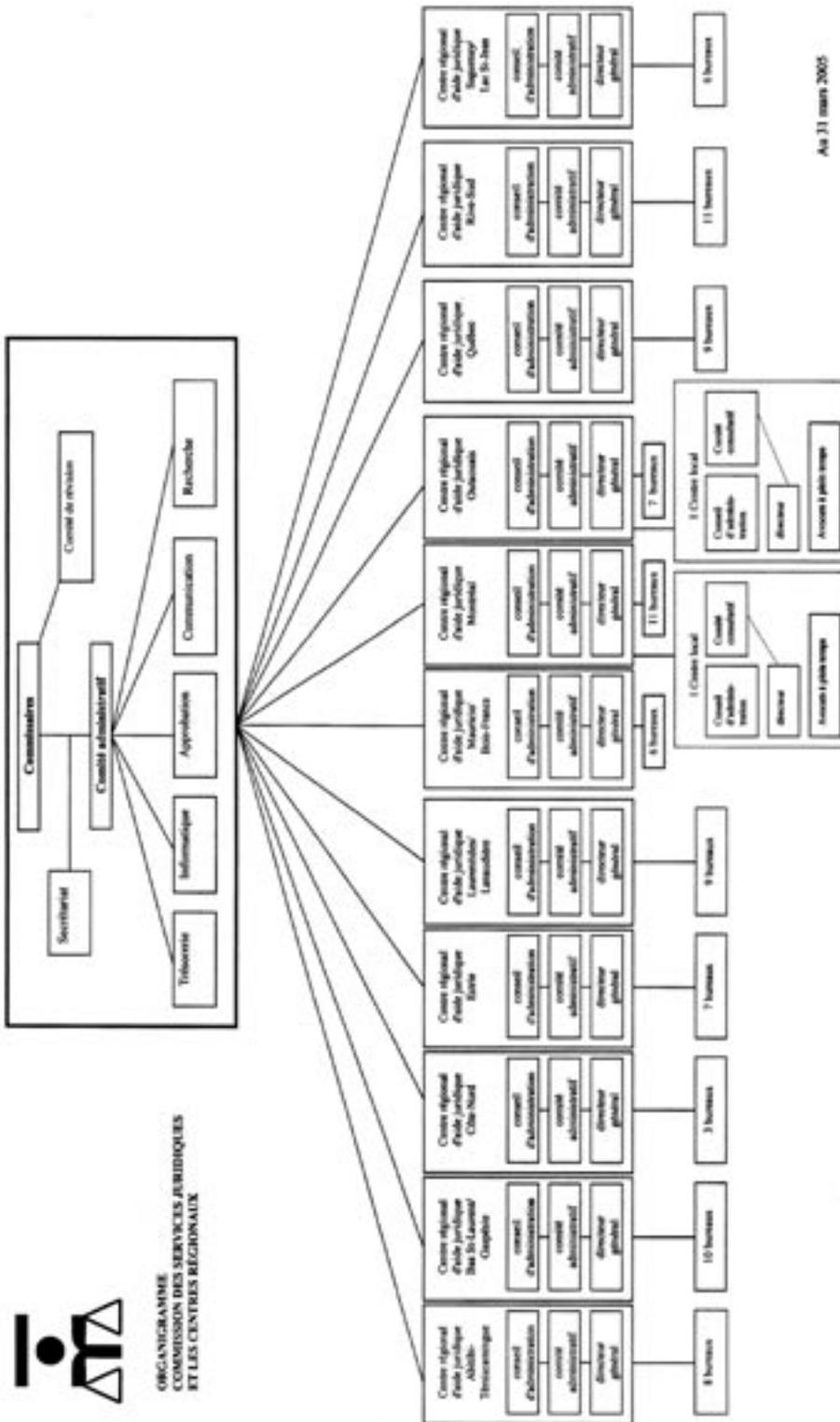
- en établissant, dans les limites de ses ressources, des bureaux d'aide juridique dans la région qu'il dessert;
- en engageant le personnel nécessaire à la réalisation de son mandat;
- en recommandant à la Commission l'accréditation de centres locaux d'aide juridique (deux centres locaux ont été accrédités, à savoir la Clinique juridique populaire de Hull et les Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne à Montréal);
- en suscitant l'institution d'un comité consultatif composé d'un maximum de 12 membres;
- en développant et en appliquant, en collaboration avec la Commission des services juridiques, des programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles à l'aide juridique sur leurs droits et obligations;
- en dispensant des consultations juridiques aux personnes financièrement admissibles qui en font la demande.

Le réseau comptait 864 personnes à l'emploi au 31 mars 2005 dont 360 avocats et 15 stagiaires.

Membres de la Commission des services juridiques au 31 mars 2005

- Me Denis Roy; président
- Monsieur Gilles Baril, Duparquet
- Monsieur Alain Fournier, La Pocatière
- Me Suzanne Ouellet, Sainte-Foy
- Me Benoit Roberge, Ste-Anne-des-Lacs
- Me Pierre Legendre, délégué du sous-ministre de la Justice
- Me Hélène Leduc, vice-présidente
- Me Normand Carrière, Gatineau
- Me Marc Létourneau, Sherbrooke
- Me Janick Perreault, Montréal
- Me Alain Trudel, Trois-Rivières
- Me Danielle Salvail, déléguée du sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Commission des services juridiques



4.3 Les mandats

La Commission a pour mandat particulier de favoriser la poursuite d'enquêtes et l'établissement de statistiques de manière à planifier l'évolution du système d'aide juridique. De plus, elle doit publier un bulletin en vue de favoriser l'application cohérente de la loi. Elle doit aussi promouvoir le développement de programmes d'information et s'assurer qu'un service de consultation téléphonique soit disponible à tout moment en matière criminelle ou pénale pour toute personne, au moment de son arrestation, qu'elle soit admissible ou non à l'aide juridique.

Enfin, la Commission doit établir les règles relatives aux demandes d'aide juridique et en déterminer la forme. Elle assure le traitement des demandes d'aide juridique des non-résidents; le Comité administratif de la Commission des services juridiques a le pouvoir d'accorder exceptionnellement l'aide juridique à une personne qui n'y a pas droit compte tenu de sa situation financière ou de la nature du service demandé.

La Commission des services juridiques a adopté sa déclaration de services aux citoyens renouvelant ainsi son engagement quant à sa mission. Les centres régionaux y ont adhéré et ont adopté la même déclaration.

La déclaration de services aux citoyens rappelle la nature des services rendus par le réseau de l'aide juridique qui s'engage à rendre ceux-ci les plus accessibles possible, à définir de quelle façon les services doivent être dispensés tout en garantissant leur qualité.

La déclaration de services aux citoyens prévoit un système de gestion efficace des plaintes et l'amélioration continue de la qualité des services.

La déclaration de services aux citoyens est produite en annexe du présent rapport.

4.4 La structure de la Commission des services juridiques

Le président et la vice-présidente exercent leurs fonctions à temps plein et le président est responsable de l'administration et de la direction de la Commission.

La Commission nomme et rémunère les employés nécessaires à l'exercice de ses fonctions : le 31 mars 2005, la Commission comptait 53 personnes à son emploi.

La Commission a établi ses différents services en fonction des mandats qu'elle s'est donnés comme gestionnaire.

M^e Denis Roy
président

M^e Hélène Leduc
vice-présidente

M^e Raymonde Poirier
secrétaire

Madame Joanne Herron
trésorier,

M^e Yves B. Carrière
directeur du Service de recherche

M^e Érick Vanchestein
directeur du Service des communications

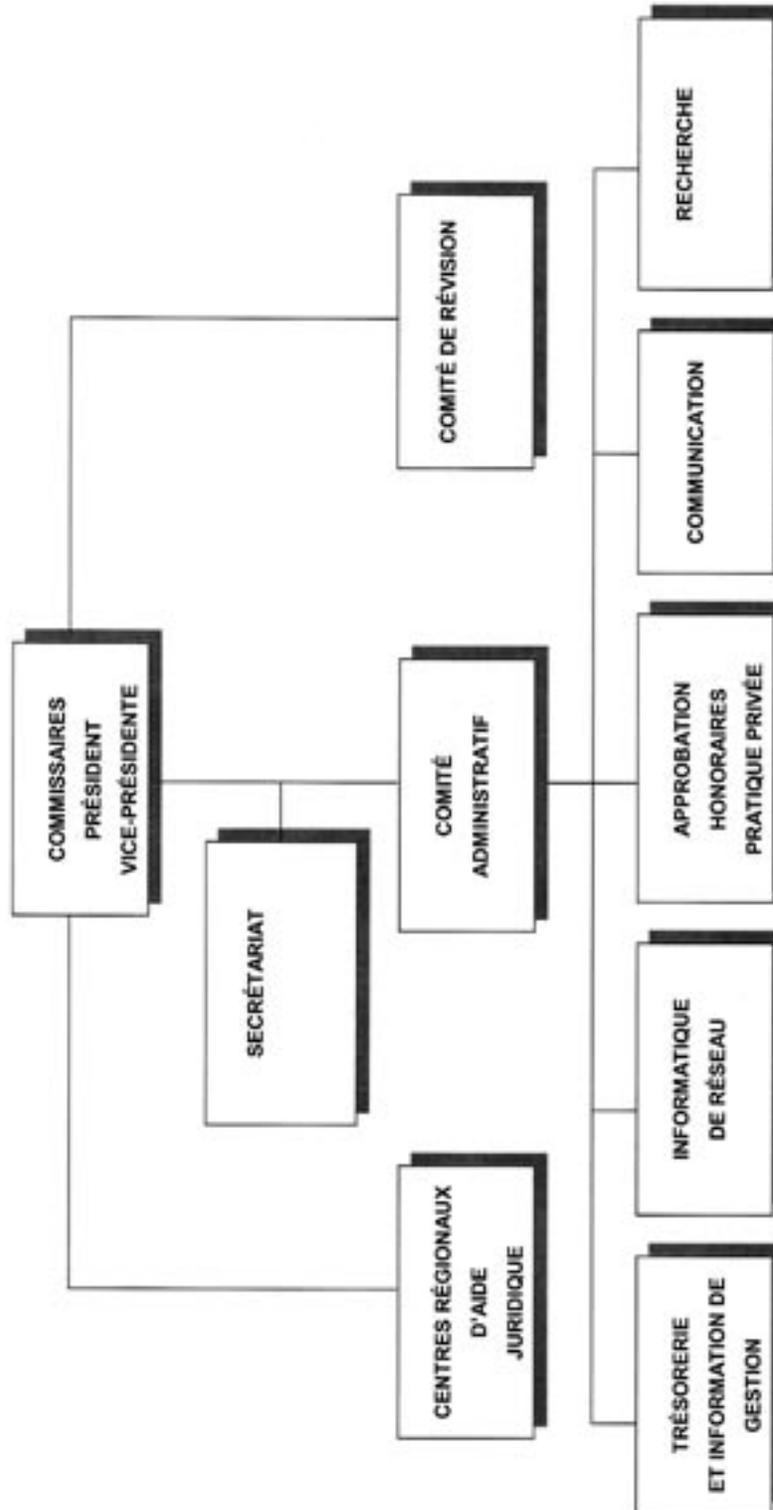
M^e Odette Legendre
directrice du Service de l'approbation des honoraires de la pratique privée

Madame Somana Pong
directrice du Service de l'informatique

Commission des services juridiques



COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
ORGANIGRAMME



4.4.1 Le Service de recherche

Le Service de recherche assure, depuis 1973, un support juridique et technique aux 360 avocats et avocates du réseau.

Il coordonne les activités de divers comités constitués d'avocats du réseau dans le but de préparer des représentations devant les instances gouvernementales et législatives.

La Commission des services juridiques s'est vu octroyer par Emploi-Québec un certificat d'agrément lui permettant d'agir à titre de Service de formation multiemployeurs en application du *Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation*.

Le Service de recherche assume la majeure partie de cette responsabilité de formation auprès des avocats et du personnel du réseau.

4.4.2 Le Service de garde

Afin de se conformer à son obligation de fournir un service de consultation téléphonique en matière criminelle et pénale, à toute personne pour lui permettre d'avoir recours, à titre gratuit, à l'assistance d'un avocat au moment de son arrestation ou de sa détention, la CSJ a mis sur pied un service de garde téléphonique opérant sept jours sur sept, 24 heures par jour.

Dans le but d'améliorer la prestation des services et en collaboration avec les centres régionaux d'aide juridique, le Service de garde a été intégré pour dix (10) régions et sa gestion a été confiée au Centre communautaire juridique de Montréal depuis février 2002.

4.4.3 La Trésorerie

Le Service de la trésorerie planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités comptables et financières de la Commission afin d'assurer l'exactitude et le suivi des procédures relatives à ces activités.

Ses principales activités sont : les achats, l'archivage, la comptabilité, les ressources humaines, la planification administrative, les statistiques et le paiement des relevés d'honoraires aux avocats de pratique privée.

4.4.4 Le Service de l'approbation des honoraires de la pratique privée

La Commission des services juridiques a conclu des ententes avec chacun des onze (11) centres régionaux afin d'effectuer pour eux le traitement (approbation) des comptes d'honoraires et de déboursés des avocats de pratique privée ayant reçu des mandats d'aide juridique.

4.4.5 Le Service des communications

Le Service des communications a comme mandat de promouvoir le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles sur leurs droits et leurs obligations.

4.4.6 Le Service de l'informatique

Le Service de l'informatique voit à développer les outils informatiques nécessaires à l'accomplissement du mandat de la Commission des services juridiques, à assurer un support technique à la Commission des services juridiques et aux centres régionaux pour l'utilisation des logiciels existants.

4.5 Le Comité de révision

Le Comité de révision a la compétence pour réviser les décisions des directeurs généraux concernant le refus ou le retrait de l'aide juridique, de même que les demandes de remboursement des coûts et la fixation du montant de la contribution. Ce comité entend aussi l'appel d'une partie intéressée qui a contesté l'admissibilité financière d'un bénéficiaire auprès du directeur général si ce dernier a rejeté sa demande. Ses membres sont nommés par la Commission des services juridiques.

5. Contexte

Particularité du système québécois d'aide juridique

L'aide juridique au Québec est un régime public reconnaissant le libre choix du bénéficiaire dans le cadre d'un système mixte d'avocats permanents et d'avocats de la pratique privée.

La structure à paliers prévue par la Loi assure et maintient l'autonomie professionnelle des avocats et leur permet de respecter leurs obligations.

Les deux (2) groupes d'avocats se partagent les dossiers des bénéficiaires garantissant par cette dualité la qualité des services et le contrôle des coûts.

Ce système a permis le développement d'avocats spécialistes dans le droit de la pauvreté et impliqués dans les milieux défavorisés.

État du réseau de l'aide juridique

De 1972 à l'an 2005, le réseau de l'aide juridique s'est fait remarquer par sa présence, sa fiabilité et son expertise dans la représentation des personnes démunies sur tout le territoire du Québec.

La capacité organisationnelle du réseau a permis de rendre les services juridiques requis au cours des années en s'adaptant continuellement au profil de sa clientèle, à sa répartition géographique et à ses besoins juridiques dans le cadre de la *Loi sur l'aide juridique*.

Les avocats de la pratique privée et les avocats permanents du réseau assurent dans une proportion à peu près équivalente, plus de 213 000 demandes de services d'aide juridique admises annuellement au Québec.

6. Déclaration de services aux citoyens

Une déclaration de services aux citoyens a été élaborée en collaboration avec les centres régionaux. La Commission des services juridiques l'a adoptée en même temps que d'autres documents portant sur différentes politiques communes au réseau; ainsi, accompagnent la déclaration de services aux citoyens :

- la politique applicable au personnel de soutien concernant l'obligation au respect du secret professionnel et à la confidentialité en matière de conflits d'intérêts impliquant les avocats
- la politique concernant les conflits d'intérêts applicable aux avocats et stagiaires
- la politique de traitement des demandes d'aide juridique (Ouverture des dossiers)
- la politique de gestion efficace des plaintes
- les normes de services

En conformité avec la *Loi sur la modernisation de l'administration publique*, la Commission des services juridiques a adopté un plan stratégique 2002-2005 et fera état de son suivi plus loin dans ce rapport.

La déclaration de services aux citoyens est produite en annexe de ce rapport.

7. Les résultats des activités de la Commission des services juridiques

7.1 Les activités générales

Ces activités s'inscrivent en conformité avec les objectifs que la Commission s'était fixés pour l'année 2004-2005, le tout en accord avec la déclaration de services aux citoyens et en application du Plan stratégique.

7.1.1 La diffusion de la déclaration de services aux citoyens

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible 1 :

La déclaration de services aux citoyens

Indicateur :

S'assurer que la déclaration de services aux citoyens est adéquatement diffusée

Objectif :

Réviser, s'il y a lieu, la déclaration de services aux citoyens

La Commission des services juridiques a continué d'afficher sa déclaration de services aux citoyens sur son site Internet.

Cependant, la diffusion se fait plus systématiquement dans les centres régionaux d'aide juridique qui sont en contact direct avec la clientèle. Les centres font état dans leurs rapports de gestion des moyens utilisés pour la diffusion; le sujet sera traité au chapitre 8 portant sur les activités des régions.

La déclaration de services aux citoyens n'a pas été modifiée en 2004-2005.

7.1.2 La consultation de la clientèle

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible 2 :

Mesurer le degré de la satisfaction de la clientèle eu égard aux services reçus

Objectif :

Constater les résultats de la consultation lancée par le ministère de la Justice du Québec et les analyser afin d'alimenter la réflexion.

- 1. sur la satisfaction de la clientèle;*
- 2. sur les meilleurs moyens de la rejoindre.*

La Commission des services juridiques avait décidé l'année dernière de suspendre toute activité de consultation de la clientèle puisque le comité mis en place par le ministère de la Justice pour étudier l'aide juridique avait procédé à son propre sondage.

La Commission des services juridiques avait convenu d'attendre la publication du rapport du ministre de la Justice avant de prendre connaissance des résultats du sondage. Le rapport n'étant pas encore publié, la Commission des services juridiques n'a pas eu accès aux résultats de la consultation de la clientèle. Ils devraient être connus tôt dans l'année 2005-2006.

7.1.3 La gestion des plaintes

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible 4 :

Répondre aux plaintes dans le délai imparti

Indicateur :

Procédure unifiée de gestion des plaintes et rapport.

La Commission et le réseau reconnaissent que les plaintes logées par les bénéficiaires concernant l'accessibilité aux services, leur prestation ou leur qualité sont une source d'information précieuse leur permettant d'améliorer les services. Le réseau s'est donc doté d'une politique officielle et intégrée de gestion des plaintes et fait rapport de son application.

Chaque centre régional d'aide juridique a fait état, dans son rapport de gestion, de sa situation à cet égard.

Traitement des plaintes - Exercice 2004-2005

Nombre de plaintes reçues : **51**
Nombre de plaintes anonymes ne pouvant faire l'objet d'une décision : **1**
Nombre de plaintes en cours de traitement : **4**
Nombre de plaintes dont le traitement est terminé : **41**
Nombre de plaintes relevant d'un autre organisme : **4**
Plainte où il y a eu désistement : **1**

7.1.4 La garde téléphonique

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE ET DES OBJECTIFS 2004-2005

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice :
le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible 5 :

Amélioration d'un service de garde de qualité et accessible en tout temps

Indicateurs :

- Évaluer régulièrement le Service de garde téléphonique et s'assurer de son accessibilité en tout temps.
- Analyser les effets de l'expansion du service dans le cadre du Fonds d'investissement fédéral.

Le Service de garde téléphonique mis sur pied en vertu de l'article 22 f.1 de la *Loi sur l'aide juridique* continue à être assuré par le Centre communautaire juridique de Montréal pour dix (10) centres régionaux.

À la fin de l'année dernière (2003-2004), l'ajout de deux avocats et d'un avocat directeur dans le cadre de l'amélioration des services permise par le financement de projets spéciaux par le gouvernement fédéral a eu un impact positif sur l'accessibilité au service par l'ensemble des personnes arrêtées et détenues dans les postes de police à travers le Québec. En effet, cela a permis d'affecter un plus grand nombre d'avocats aux heures de pointe ou à d'autres moments susceptibles d'entraîner une hausse des appels téléphoniques, favorisant ainsi une accessibilité plus rapide et efficace aux services de l'avocat.

De plus le directeur a pu aménager des horaires de travail plus propices à la productivité de chacun.

Par ailleurs, il devenait nécessaire d'améliorer le système téléphonique qui, étant essentiellement un service de base de distribution d'appels, était maintenant désuet vu l'augmentation du volume d'appels et les difficultés de programmation du système actuel.

A cette fin, le centre a acquis un nouveau système téléphonique dont la technologie est mieux adaptée aux réalités du service et qui pourra plus aisément être mis à niveau pour, le cas échéant, satisfaire de nouveaux besoins, par exemple les comparutions téléphoniques.

Des activités de sensibilisation ont été menées auprès des différents corps de police afin de les sensibiliser à la mission du service de garde et à son efficacité.

7.1.5 Les indicateurs de mesure des résultats

PROVIENT DES OBJECTIFS 2004-2005

Thème :

Poursuivre les travaux entrepris dans le cadre de la modernisation de l'administration publique

Objectif :

Poursuivre les travaux sur les indicateurs de performance par la mise à jour des données 2003-2004; travailler sur l'analyse de la répartition de la demande d'aide juridique par le nombre d'effectifs (analyse des services).

En début d'exercice, la Commission a procédé à l'analyse de la demande d'aide juridique dans l'optique de s'assurer que la répartition de celle-ci entre les régions correspondait aux effectifs respectifs des centres régionaux.

Depuis 1999, découlant de la redistribution des effectifs à la suite des départs à la retraite de nombreux avocats et personnel de soutien, certaines régions ont manifesté du mécontentement et prétendent qu'elles seraient déficitaires en effectifs et que leurs besoins en personnel ne sont pas comblés.

Il y a trois ans, la Commission des services juridiques a entrepris une étude des statistiques sous divers angles pour fin de comparaison.

Les résultats de ces travaux portent sur les statistiques de trois (3) années : 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004.

La conclusion a permis de constater que dans l'ensemble, la répartition des effectifs entre les centres correspondait à la part respective de la demande et des services rendus pour chacun d'eux.

7.1.6 Le groupe de travail sur l'aide juridique

PROVIENT DES OBJECTIFS 2004-2005

Thème :

Assurer l'accessibilité à la justice

Objectif :

Poursuivre la collaboration avec le comité Moreau, analyser s'il y a lieu, les orientations de ce comité et assurer la présence de la Commission des services juridiques dans le déroulement de cette opération.

Depuis l'automne 2003, la Commission des services juridiques a poursuivi sa collaboration avec le ministère de la Justice et s'est impliquée dans les travaux du groupe de travail qui étudie en profondeur le régime d'aide juridique et son application.

Le rapport final n'a pas encore été rendu public mais devrait l'être en début de la prochaine année et ainsi la Commission ne peut que réitérer son objectif d'analyse du rapport et de collaboration dans l'étude des conclusions et de l'application de ses recommandations.

7.1.7 Les projets spéciaux temporaires

PROVIENT DES OBJECTIFS 2004-2005

Thème :

Assurer l'accessibilité à la justice

Objectif :

Suivre l'évolution des projets spéciaux implantés dans le cadre du Fonds d'investissement fédéral, évaluer leur impact et en faire rapport.

Une nouvelle entente fédérale-provinciale relative à l'aide juridique en matière de droit criminel et de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)* était signée en décembre 2003 pour une période de trois (3) ans; les années visées sont 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.

Cette entente porte sur le financement général du régime par le gouvernement fédéral ainsi qu'un volet de financement spécifique pour des projets spéciaux.

Les projets mis en place à la fin de l'année 2003-2004 se sont poursuivis dans la dernière année et seront en phase d'évaluation au début de 2005-2006.

Les projets portent sur l'amélioration des services envers des clientèles cibles, les autochtones, les malades mentaux par exemple. Ils privilégient aussi les services aux adolescents (information et représentation).

Plusieurs projets présentés par la Commission des services juridiques et les centres régionaux ont été retenus et approuvés par le ministre de la Justice du Québec ainsi que par le ministère de la Justice du Canada.

Parmi ces projets, certains s'adressent directement à la clientèle autochtone dans quelques régions. Cette clientèle recevait déjà des services via le programme régulier d'aide juridique mais la spécificité des services mis en place par les projets pilotes permet la représentation de cette clientèle avec des moyens adaptés à sa réalité. La Commission des services juridiques a aussi mis en place un projet qui prend fin avec la présente année et qui a permis le développement d'outils de travail sur le droit des minorités.

Comme il en a été fait mention plus haut, le système de garde téléphonique (Brydges) a aussi bénéficié du Fonds d'investissement pour l'amélioration de ses services.

L'analyse des résultats des projets pour l'année 2004-2005 sera faite dans les mois qui suivent et il s'agira en réalité de la première évaluation complète puisque les projets avaient été mis en place dans les derniers mois de 2003-2004 ce qui n'a pu permettre un bilan autre que financier l'année dernière.

En fin d'année, la vigilance et la collaboration entre la Commission des services juridiques et le ministère de la Justice ont permis de recycler des fonds dédiés mais non utilisés en d'autres projets qui permettent l'amélioration des services aux bénéficiaires.

7.1.8 La politique sur le harcèlement psychologique

PROVIENT DES OBJECTIFS 2004-2005

Thèmes :

- Amélioration de la concentration
- Gestion moderne des ressources et des activités

Objectif :

Application de la Loi sur les normes du travail amendée entrée en vigueur le 1er juin 2004 portant sur le harcèlement psychologique et organisation de formations en conséquence.

Le 1er juin 2004 entrain en vigueur un amendement à la Loi sur les normes du travail portant sur le harcèlement psychologique.

La Commission des services juridiques et les centres régionaux ont décidé d'un commun accord de se conformer à la recommandation découlant de l'amendement mentionné ci-haut et de se doter d'une politique sur le harcèlement psychologique.

Les directeurs généraux des centres et les représentants de la Commission des services juridiques ont préparé une politique commune qui a été adoptée par les commissaires et par les conseils d'administration des centres.

Des sessions de formation et d'information ont ensuite été données à tous les employé(e)s, avocats et personnel cadre du réseau par un membre de l'équipe du Service de recherche de la Commission.

En fin d'année, 29 séances de formation avaient été données.

7.1.9 Les relations de travail

PROVIENT DES OBJECTIFS 2004-2005

Thème :

Gestion moderne des ressources et des activités

Objectifs :

- Poursuivre la négociation pour le renouvellement de la convention collective des avocats;
- Poursuivre la négociation pour le renouvellement de la convention collective des employé(e)s de soutien
- Poursuivre les travaux sur l'équité salariale

7.1.9.1 La négociation pour le renouvellement de la convention collective des avocats

La négociation entamée en juin 2003 s'est poursuivie cette année et en fin d'exercice, la Commission et les centres régionaux sont sur le point de signer les conventions collectives avec les syndicats des avocats. Des ententes de principe sont intervenues sur le sujet.

Parallèlement, les négociations basées sur les intérêts se poursuivent sur une base permanente, elles permettent de maintenir le dialogue avec les syndicats et d'avancer la réflexion sur les clauses normatives.

7.1.9.2 La négociation pour le renouvellement de la convention collective des employé(e)s de soutien

Toute cette année, les négociations avec les syndicats du personnel de soutien se sont poursuivies et les rencontres régulières ont permis le maintien d'un climat serein et de prestation de travail de qualité.

7.1.9.3 L'équité salariale

Parallèlement aux négociations pour le renouvellement des conventions collectives, la Commission des services juridiques et les centres régionaux ont poursuivi avec les syndicats les travaux entrepris en application de la Loi sur l'équité salariale.

7.2 Les ressources informatiques

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE ET DES OBJECTIFS 2004-2005

Enjeu :

Gérer efficacement les ressources et les activités

Orientation :

Gestion moderne des ressources et des activités

Cible 1 :

Uniformiser les outils informatiques

Objectif 1 :

Améliorer les outils informationnels de la Commission des services juridiques et s'assurer de leur mise à niveau régulière.

Objectif 2 :

Poursuivre l'amélioration du service « en ligne » pour les paiements aux avocats de pratique privée.

7.2.1 Le logiciel d'admissibilité

L'année dernière, la Commission des services juridiques a développé un programme joint au logiciel d'admissibilité à l'aide juridique qui lui permettait de gérer l'application du volet contributif ainsi que les nombreux cas de recouvrement prévus à la Loi et aux Règlements sur l'aide juridique.

Les tests d'implantation débutés en mars 2004, se sont poursuivis pendant cette année et des difficultés dans l'application ont forcé le Service de l'informatique à retravailler le programme, à modifier les méthodes de transmissions des informations et à refaire des nouveaux tests.

La Commission souhaite que les derniers travaux en permettront au plus tôt l'implantation dans tous les centres régionaux qui posséderont ainsi un outil uniformisé de gestion.

7.2.2. L'internet

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :
Gérer efficacement les ressources et les activités
Orientation :
Gestion moderne des ressources et des activités
Cible 4 :
Favoriser la transmission d'informations
Indicateur :
Utilisation du site WEB

Le site Internet public de la Commission des services juridiques (www.csj.qc.ca) a enregistré 199 963 visiteurs entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005.

Quant à l'intranet, il a continué à être fréquenté assidûment par les avocats du réseau qui y ont accès à la banque de données du Service de recherche de la Commission. Pour l'année 2004-2005, les usagers ont visité l'intranet 4 399 fois.

7.3 Le Service de recherche

7.3.1. L'information

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE ET DES OBJECTIFS 2004-2005

Enjeu :
Assurer l'accessibilité à la justice : le droit à l'avocat pour les démunis

Thème :

Augmenter la visibilité du réseau d'aide juridique

Objectif :

Poursuivre les activités de formation et d'information

Indicateur :

Publications et activités d'information

Les avocats et avocates du Service de recherche ont participé à des sessions de formation offertes soit par la CSJ, par le Barreau du Québec ou par d'autres organismes.

Les avocats et avocates du Service de recherche et la documentaliste ont poursuivi la mise à jour du contenu du site Internet et de l'intranet de la Commission en collaboration avec la Direction, le Service des communications et le Webmestre. La documentaliste a travaillé en collaboration avec le Service de l'informatique afin de perfectionner la banque de données du Service de recherche, disponible aux avocats et avocates du réseau sur l'intranet. Des documents, préparés par les avocats et avocates du service ont été rendus disponibles sur l'intranet.

7.3.2 La formation

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :
Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires
Orientation :
Amélioration de la qualité des services
Cible 1 :
Assurer aux employés du réseau une formation professionnelle adéquate
Indicateur :
Participation aux activités de formation locale et à celle dispensée par le Barreau du Québec
Cible 2 :
Formation donnée aux employés du réseau par les avocats du Service de recherche de la CSJ, provincialement et régionalement
Indicateur :
Participation aux activités de formation : Nombre total de jour de formation par rapport au nombre total d'employés

Le certificat d'agrément octroyé par Emploi-Québec en 1998 a été renouvelé en 2004 à l'égard de la Commission des services juridiques à titre de « Service de formation multi-employeurs » en application du Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation. Il est valide pour deux (2) ans.

Cette reconnaissance de la Société québécoise de la main-d'œuvre permet à la Commission des services juridiques de continuer d'offrir au réseau de l'aide juridique une formation de qualité. En effet, depuis plus de 25 ans, le Service de recherche de la Commission assure un support juridique et technique aux avocats et avocates du réseau de l'aide juridique, au personnel de soutien ainsi qu'aux membres et au personnel de la Commission des services juridiques.

Journées d'étude

Une session de journées d'étude a été organisée par le Service de recherche les 10 et 11 novembre 2004 à Longueuil pour les avocats et les avocates de l'aide juridique. La grande majorité des ateliers furent animés et les conférences dispensées par les avocats et avocates du service et par des permanents du réseau de l'aide juridique. Les sujets suivants étaient au programme :

Droit civil et administratif

- Jurisprudence marquante de la dernière année en droit de la famille
- Faillite et famille – Un mélange toujours explosif
- Procédure civile – Jurisprudence récente
- Révision judiciaire – Normes de contrôle
- Famille – Volets multiples : Filiation, ADN et art.535.1 et Survie de l'obligation alimentaire : de la théorie à la pratique
- CSST – L'emploi convenable
- La conciliation devant la CLP et le TAQ

Droit pénal et de la jeunesse

- La cause articulable
- Décisions de la Cour d'appel en matière criminelle et pénale
- Arrêt des procédures en matière sommaire
- L'aide au suicide – Article 241 C.cr.
- LSJPA – Mise à jour de la jurisprudence
- Jurisprudence marquante en protection de la jeunesse

Tous les avocats et avocates permanents furent invités à ces journées d'étude; près de trois cents (300) d'entre eux se sont inscrits et ont participé aux séances de formation, soit environ 80% des avocats et avocates du réseau.

Autres activités de formation

- Conférence sur Le droit d'être représenté devant les tribunaux civils : réalité ou mythe ? présentée dans le cadre du colloque « Dire le droit ; pour qui et à quel prix ? » organisé par le Groupe de réflexion en droit privé de l'UQAM.

- Conférence sur La réforme de la procédure civile en matière familiale, présentée lors du mini-colloque « Les récents développements en droit familial » organisé par le Service de la formation permanente du Barreau du Québec, les 29 et 30 avril 2004
- Conférence sur L'annulation ou la révision des conventions sur les mesures accessoires relatives aux biens patrimoniaux, présentée lors du mini-colloque « Les récents développements en droit familial » organisé par le Service de la formation permanente du Barreau du Québec, les 29 et 30 avril 2004
- Conférence sur La réforme de la procédure civile : petit aide-mémoire, présentée au Barreau de Richelieu le 7 mai 2004
- Conférence intitulée: « Expert-expertise » présentée au Barreau de Richelieu le 7 mai 2004
- Conférence intitulée: « L'aspect fiscal d'une rupture » présentée au Barreau de la Mauricie le 1er octobre 2004
- Conférence aux avocats des Centres communautaires juridiques (Mauricie-Bois-Francs, Estrie et Rive-Sud) sur la fiscalité et la famille : nouvelles règles du jeu en février et mars 2005
- Une avocate voit à l'organisation du travail et à la supervision des stagiaires de l'Université McGill
- Accueil et exposé sur le réseau et la loi d'aide juridique à une délégation de juristes chinois en octobre 2004.
- Accueil et exposé sur le réseau et la loi d'aide juridique à une délégation de juristes chiliens en février 2005.

7.3.3 La documentation

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires

Orientation :

Amélioration de la qualité des services

Cible 4 :

Favoriser l'accès à l'information juridique en ligne

Indicateur :

Utilisation des outils informatiques

Le centre de documentation a poursuivi ses activités d'acquisition et de mise en valeur des documents dont le contenu soutient les activités du personnel de la Commission de même que du personnel des centres régionaux. En effet, la structure organisationnelle fait en sorte que le centre de documentation de la Commission est utilisé par les avocats et avocates du réseau comme support juridique et technique dans la gestion des dossiers de la clientèle.

La banque de données du Service de recherche qui répertorie des jugements, des opinions et d'autres documents utiles pour la recherche juridique est accessible par le logiciel «Lotus Notes» pour le personnel du service alors qu'elle est disponible sur l'intranet du site Internet de la Commission des services juridiques pour l'ensemble du réseau.

Au 31 mars 2004, la banque de données de la Commission contenait 57,000 documents. Depuis, 4,037 nouveaux documents se sont ajoutés, pour un total de 61,037 documents. Ces documents sont utilisés pour la recherche, par le personnel du Service de recherche et par l'ensemble du réseau. Le texte intégral de ces documents peut être disponible directement en format électronique sur la banque ou, sur demande des avocats et des avocates du réseau, en version papier; ainsi, 832 copies de ces documents ont été envoyées dans le réseau durant la dernière année.

Chacun des avocats responsables du droit social au Service de recherche sélectionne et résume des décisions du Tribunal administratif du Québec afin d'alimenter la banque de données de la Commission et d'en faire un outil de référence d'une grande utilité pour les avocats du réseau d'aide juridique. Près de mille (1,000) décisions ont ainsi été ajoutées à la banque de données au cours de la dernière année.

Il est à noter que 36% des jugements ou décisions répertoriés dans notre banque sont en texte intégral dans la banque. Au cours de la dernière année, le service intranet de notre banque a reçu quelques 8 310 requêtes du réseau.

Le taux d'utilisation des outils informatiques témoigne de leur qualité et de la diversité de l'information qu'ils rendent accessible.

7.3.4 Les consultations

Le Service de recherche de la Commission assure aux membres et au personnel de la Commission ainsi qu'aux avocats et avocates du réseau, un service de consultation. Les avocats et avocates et le personnel du Service de recherche s'assurent que toutes les demandes de recherches et de documents reçoivent une réponse dans les meilleurs délais ou dans le délai imparti lorsqu'il s'agit d'une demande urgente.

Durant la dernière année, 4 796 demandes de consultation ont été traitées par le Service de recherche. 2868 de ces consultations furent complétées par téléphone, les autres demandes firent l'objet soit d'une opinion écrite ou d'un envoi de documents.

7.3.5 Les publications

Comme par les années passées, la Commission a continué de fournir aux membres et au personnel de la Commission et des centres régionaux (avocats, avocates, soutien), ses publications et mises à jour d'ouvrages susceptibles de les aider dans leur travail quotidien.

- La parution mensuelle (sauf juillet et août) de l'Aide juridique express a été maintenue. Ce bulletin jurisprudentiel permet de prendre connaissance à la fois de décisions susceptibles d'intéresser les praticiens et praticiennes du réseau dans leurs dossiers, et de décisions du Comité de révision quant à l'interprétation de la *Loi sur l'aide juridique*. Les numéros de ce bulletin sont déposés en format électronique sur l'intranet de notre site Internet.
- Le texte annoté de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*, préparé l'avocate responsable du droit social au Service de recherche, a fait l'objet d'une mise à jour déposée sur l'intranet.
- Le texte Jurisprudence sur les Lignes directrices provinciales des pensions alimentaires pour enfants, préparé par l'avocat responsable du droit de la famille au Service de recherche, a fait l'objet d'une mise à jour déposée sur l'intranet.
- Les textes distribués lors des journées d'étude de novembre 2004 ont été déposés sur l'intranet de notre site Internet.

7.4 La réciprocité

En 2004-2005, 322 dossiers ont été traités en vertu des accords de réciprocité interprovinciale dont 145 à la demande du Québec en destination des autres provinces; 177 demandes en provenance des provinces et des territoires ont été réacheminées vers les centres régionaux concernés.

Les demandes de l'extérieur proviennent pour 77% de l'Ontario, soit 137 demandes; les demandes du Québec s'adressent aussi en grande majorité à l'Ontario dans une proportion de 53% (95 demandes).

RÉGIONS OU PROVINCES	Nombre de demandes provenant de :	Nombre de demandes en destination de :
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	4	12
BAS ST-LAURENT / GASPÉSIE	12	13
CÔTE-NORD	0	1
ESTRIE	7	6
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	12	19
MAURICIE BOIS-FRANCS	5	0
MONTRÉAL	45	86
OUTAOUAIS	31	17
QUÉBEC	17	8
RIVE-SUD	7	17
SAGUENAY LAC ST-JEAN	5	1
<i>Total pour les régions du Québec</i>	145	180
ALBERTA	10	12
COLOMBIE-BRITANNIQUE	7	10
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD	0	0
MANITOBA	1	3
NOUVEAU-BRUNSWICK	15	18
NOUVELLE-ÉCOSSE	3	3
NUNAVUT	1	0
ONTARIO	137	95
SASKATCHEWAN	0	0
TERRE-NEUVE	2	1
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	0	0
YUKON	1	0
Total pour les autres provinces	177	142
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS OUVERTS POUR LA PÉRIODE	322	

7.5 La Révision

7.5.1 Constitution

Au 31 mars 2005, le Comité de révision était composé de six (6) membres, nommés par la Commission, tous avocats. La gestion du service est assurée par un (1) directeur et trois (3) employés de soutien, dont une à temps partiel.

7.5.2 Séances d'études et d'audiences

Le comité a tenu 49 séances d'études et d'audiences (51 l'an dernier) au siège social de la Commission des services juridiques.

Lors de ces séances, le comité a étudié, en moyenne, 24 dossiers pour un total de 1 157 dossiers. (L'an dernier, il y avait eu des audiences dans 1 175 dossiers).

7.5.3 Audiences

Dans 80 dossiers, les personnes entendues se sont présentées devant le comité alors que, dans 1 077

dossiers, les personnes ont été entendues par conférence téléphonique. Les audiences ont lieu, en majorité, à la demande des requérants ou de leur avocat.

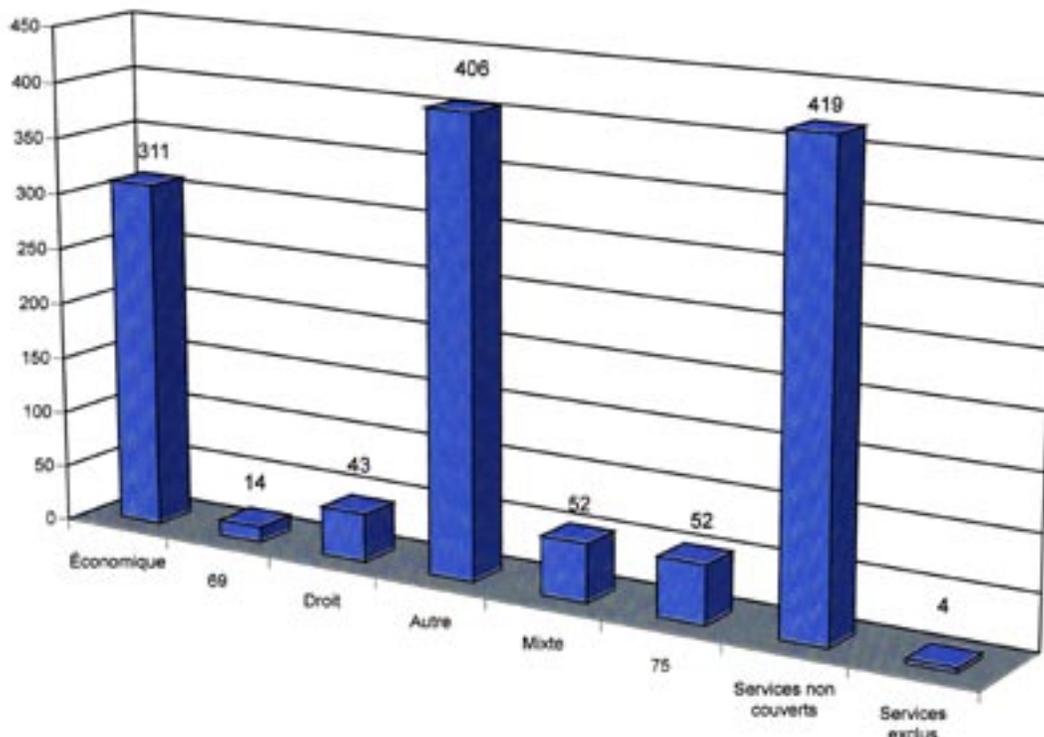
Le comité a aussi entendu 40 demandes de révision dans le cadre de contestations du droit de bénéficiaires à l'aide juridique. Dans la plupart de ces cas, le comité a entendu les 2 parties séparément, soit par conférence téléphonique dans 37 dossiers, soit en personne dans 3 dossiers.

7.5.4 Demandes de révision

Le comité a reçu 1 388 demandes de révision en 2004-2005 alors qu'il en avait reçu 1 357 l'an dernier. Le délai moyen, entre le moment où une demande de révision est reçue et la date de l'audience, est d'environ un mois et demi.

Les demandeurs reçoivent généralement leur décision quelques jours après l'audience. Une attention particulière est apportée aux demandes urgentes qui sont entendues à très courte échéance.

NATURE DES REFUS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE EN RÉVISION
EN 2004-2005



7.5.5 Statistiques

Tableau 1

Tableau comparatif des demandes de révision

DEMANDES DE REVISION EN VERTU DE L'ARTICLE 74 DE LA LOI SUR L'AIDE JURIDIQUE

Centres régionaux	00-01			01-02			02-03			03-04			04-05		
	refus retrait	volet contri-buiff	rem-bour-sement												
Montréal	301	0	16	335	0	26	514	1	41	473	2	57	524	3	42
Bas St-Laurent-Gaspésie	60	1	0	67	0	0	61	0	0	58	2	0	45	2	0
Côte-Nord	28	0	0	10	0	0	22	0	0	15	0	0	13	2	0
Estrie	51	0	0	58	3	6	64	2	5	59	2	5	64	0	1
Laurentides-Lanaudière	81	2	1	106	3	0	112	1	16	110	5	22	107	2	12
Mauricie-Bois-Francis	63	0	1	81	1	1	51	1	1	69	0	1	71	0	4
Abitibi-Témiscamingue	9	2	1	19	0	1	13	1	2	19	0	0	10	1	1
Outaouais	57	1	0	55	0	0	75	1	0	58	0	1	84	1	0
Québec	134	2	8	109	2	10	148	5	7	141	2	11	136	1	5
Rive-Sud	100	2	0	134	1	1	110	0	0	112	1	1	114	0	1
Saguenay-Lac St-Jean	46	1	4	50	3	4	76	0	3	73	3	4	81	0	9
TOTAL	930	11	31	1024	13	49	1246	12	75	1187	17	102	1249	12	75

Tableau I (suite)

DEMANDES DE RÉVISION À LA SUITE D'UNE DÉCISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIVEMENT À UNE CONTESTATION DU DROIT D'UN BÉNÉFICIAIRE À L'AIDE JURIDIQUE (art. 75 L.A.J.)

Centres régionaux	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05
Montréal	12	15	11	20	15
Bas St-Laurent-Gaspésie	1	2	1	3	1
Côte-Nord	0	0	0	0	0
Estrie	8	8	1	0	6
Laurentides-Lanaudière	7	3	8	7	6
Mauricie-Bois-Francs	3	5	2	4	0
Abitibi-Témiscamingue	3	0	0	1	0
Outaouais	8	0	1	2	4
Québec	3	2	3	2	5
Rive-Sud	8	8	7	9	10
Saguenay-Lac St-Jean	1	0	2	3	5
TOTAL :	54	43	36	51	52

Commission des services juridiques

TABLEAU II

Origine, nombre et nature
des demandes d'aide juridique et des refus

NATURE DE LA DEMANDE D'AIDE JURIDIQUE

Centres régionaux	carcérale	civile	pénale et criminelle	Rédaction document*	administrative **	jeunesse ***	autre	mixte	TOTAL
Montréal	6	118	190	16	103	78	0	0	511
Bas St-Laurent-Gaspésie	0	9	9	9	10	6	0	0	43
Côte-Nord	0	1	7	0	1	4	0	0	13
Estrie	0	16	4	0	14	30	0	0	64
Laurentides-Lanaudière	1	27	43	0	9	26	0	0	106
Mauricie-Bois-Francis	0	17	17	2	7	28	0	0	71
Abitibi-Témiscamingue	0	2	4	0	0	4	0	0	10
Outaouais	0	30	30	1	13	7	0	0	81
Québec	0	17	46	2	31	33	0	0	129
Rive-Sud	0	25	37	3	10	36	0	0	111
Saguenay-Lac St-Jean	0	9	30	1	21	18	0	0	79
TOTAL 2004-2005 :	7	271	417	34	219	270	0	0	1218
TOTAL 2003-2004 :	10	600	357	7	193	20	0	0	1187

N.B. Il faut ajouter 52 contestations, 12 volets contributifs, 75 demandes de remboursement des coûts de l'aide juridique et 31 retraits au total de 1218 = 1388

NATURE DU REFUS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ****

Centres régionaux	économique	69	droit	autre	mixte	75	services non couverts	services exclus	TOTAL
Montréal	105	8	10	188	27	15	188	0	539
Bas St-Laurent-Gaspésie	12	0	0	8	4	1	20	1	46
Côte-Nord	8	0	0	3	0	0	2	0	13
Estrie	12	0	9	12	3	6	27	1	70
Laurentides-Lanaudière	26	2	2	34	0	6	43	0	113
Mauricie-Bois-Francis	21	0	1	18	2	0	29	0	71
Abitibi-Témiscamingue	3	0	0	5	0	0	2	0	10
Outaouais	25	0	5	20	3	4	30	1	88
Québec	45	2	6	45	5	5	32	1	141
Rive-Sud	46	1	1	42	6	10	18	0	124
Saguenay-Lac St-Jean	8	1	9	31	2	5	30	0	86
TOTAL 2004-2005 :	311	14	43	406	52	52	419	4	1301
TOTAL 2003-2004 :	303	14	101	294	127	51	339	9	1238

N.B. Il faut ajouter 12 volets contributifs et 75 demandes de remboursement des coûts de l'aide juridique au total de 1301 = 1388

(Pour la signification des astérisques *, **, *** et ****, voir page suivante)

- * Cela comprend les testaments, les hypothèques et tous autres actes rédigés par un notaire.
- ** Cela comprend les révisions et appels à la S.A.A.Q., à la C.S.S.T., au T.A.Q., et devant toute autre régie ou commission gouvernementale.
- *** Causes entendues par la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse) en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* ou de la *Loi sur les jeunes contrevenants*.
- **** Économique : Refus de nature économique en vertu de l'article 18 du *Règlement sur l'aide juridique*.
- 69 : Refus en vertu de l'article 69 de la *Loi sur l'aide juridique*.
- Droit : Refus pour défaut de vraisemblance de droit en vertu de l'article 4.11 (1) de la *Loi sur l'aide juridique*.
- Autre :
 - Refus de fournir les renseignements demandés en vertu de l'article 70a) de la *Loi sur l'aide juridique*;
 - Refus de contribuer en vertu des articles 26 et suivants du *Règlement sur l'aide juridique*;
 - Parce que la demande est à l'encontre de la Loi ou en vertu de l'article 4.11 (2) (3) (4) (5) de la *Loi sur l'aide juridique*;
- Mixte : Refus comportant deux ou trois motifs de refus.
- 75 : Demandes de révision de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'aide juridique*.
- Serv. non couv. : En vertu des articles 4.5, 4.6, 4.7 et 4.10 de la *Loi sur l'aide juridique*.
- Serv. exclus : Services nommément exclus par la *Loi sur l'aide juridique*.

(Voir diagramme)

TABLEAU III

**Décisions rendues par le Comité de révision
pour chaque demande de révision**

NATURE DES DÉCISIONS RENDUES*

Centres régionaux	conf.	conf. autre motif	inf.	inf. en partie	sans comp.	TOTAL	désist.	fermés adm.	GRAND TOTAL
Montréal	364	14	87	6	0	471	29	74	574
Bas St-Laurent- Gaspésie	38	1	4	0	0	43	2	2	47
Côte-Nord	11	1	1	0	0	13	0	2	15
Estrie	51	2	8	0	0	61	5	5	71
Laurentides- Lanaudière	80	2	10	3	0	95	5	21	121
Mauricie-Bois- Francs	57	2	6	1	0	66	2	4	72
Abitibi- Témiscamingue	9	0	0	0	0	9	0	3	12
Outaouais	68	6	7	4	0	85	2	5	92
Québec	87	2	28	0	0	117	7	19	143
Rive-Sud	71	3	20	0	0	94	7	24	125
Saguenay-Lac St- Jean	39	4	31	0	0	74	5	5	84
TOTAL 2004- 2005 :	875	37	202	14	0	1128	64	164	1356
TOTAL 2003- 2004 :	(991)	(65)	(187)	(13)	(5)	(1261)	(57)	(166)	(1484)

- * conf. : décisions du directeur général confirmées
- conf. autre motif : décisions du directeur général confirmées pour d'autres motifs
- inf. : décisions du directeur général infirmées totalement
- inf. en partie : décisions du directeur général infirmées partiellement
- désist.: demandes de révision retirées
- fermés adm. dossiers fermés administrativement (plus d'objet, impossible de rejoindre la partie demanderesse, etc.)
- sans comp. : demandes de révision rejetées par le comité qui n'avait pas compétence

Dossiers en suspens au 31 mars

2000	572
2001	426
2002	164
2003	159
2004	143
2005	195

7.6 Les communications

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Assurer l'accessibilité à la justice :
le droit à l'avocat pour les démunis

Orientation :

Augmenter la visibilité du réseau de l'aide juridique

Cible 1 :

Accroître les interventions publiques

Indicateur :

Intervention auprès des médias

Cible 2 :

Faire connaître le régime d'aide juridique auprès
de la clientèle et de la population

Indicateur :

Publications et activités d'information

Les avocats et les avocates représentant la clientèle admissible à l'aide juridique ont un double mandat soit d'une part, la défense des droits de leurs clients et d'autre part, l'information et l'éducation de la clientèle qu'ils desservent sur leurs droits et leurs obligations.

La Commission des services juridiques a le devoir en vertu de la *Loi sur l'aide juridique* de promouvoir le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes économiquement défavorisées sur leurs droits et leurs obligations.*

Dans la dernière année, le Service des communications a poursuivi ses objectifs de visibilité par des interventions auprès des médias et la distribution de matériel informatif et promotionnel. De plus, la Commission a créé un comité des communications composé d'un représentant de chacune des régions. L'objectif de ce comité est de promouvoir la mission de l'aide juridique au Québec et raffermir les liens entre les intervenants du réseau.

7.6.1 L'intervention auprès des médias

Le Service des communications de la Commission des services juridiques est régulièrement sollicité et consulté par les journalistes et les recherchistes de différents médias pour obtenir des informations relativement à la *Loi sur l'aide juridique* et à son application. Ces demandes d'informations sont souvent en lien avec un événement de l'actualité judiciaire mais également pour des reportages de fond sur l'aide juridique ou sur la question de l'accès à la justice.

Le président et le directeur des communications ont donné quelques entrevues auprès des médias durant l'année. Il y a eu au total une vingtaine d'interventions au cours de l'année auprès des médias ou d'autres organismes pour fournir diverses informations relativement à la *Loi sur l'aide juridique*.

7.6.2 Le matériel informatif

Tout comme à chaque année, un nouveau calendrier a été créé servant d'outil promotionnel pour tout le réseau d'aide juridique. Ce calendrier et les dépliants français et anglais d'informations sur la *Loi sur l'aide juridique*, « *L'aide juridique l'expertise continue...* » et « *Legal aid ongoing expertise...* », sont distribués régulièrement dans tout le réseau et à un certain nombre d'organismes, comme les CLSC et les institutions scolaires.

Le dépliant sur « Le prix Robert-Sauvé » sert à promouvoir le prix Robert-Sauvé dont l'objet premier est de souligner la contribution exceptionnelle d'une personne à la promotion des droits des démunis. Il est distribué partout au Québec par les directeurs généraux qui se chargent de le transmettre aux organismes communautaires de leur région.

La Commission des services juridiques a procédé également à la mise à jour du Bottin des avocats du réseau de l'aide juridique au Québec et a établi une procédure pour une mise à jour semestrielle.

* Textes de lois pertinents : art. 3.1 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14), art. 22 f) de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14), art. 32.1 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14), art. 2.10 du *Code de déontologie des avocats* (R.R.Q. 1981, c. B-1, r.1), section II, *Devoirs généraux et obligations envers le public*.

7.6.3 Comité des communications

Le Service des communications a mis sur pied un comité dont le mandat se définit de la façon suivante :

Le Comité des communications est un comité consultatif, chargé de faire des recommandations pour assurer la cohérence des processus de communications internes et externes et pour mettre en valeur la contribution du réseau d'aide juridique à la société québécoise.

Le comité regroupe des représentants de toutes les régions.

La Commission des services juridiques a la responsabilité de coordonner les activités du comité.

Le comité a tenu trois réunions en 2004-2005. À la suite de ces réunions, le comité mettra en place un certain nombre de projets, tels que la création d'un bulletin interne d'information, distribué à tout le personnel par courriel, la rédaction de chroniques d'informations juridiques pour divers médias, la préparation de tournées d'information dans les diverses régions auprès de groupes communautaires, l'organisation d'un réseau de personnes porte-parole dans chacune des régions pour faciliter les interventions auprès des médias.

7.7 Les Comités

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE ET DES OBJECTIFS 2004-2005

Enjeu :

Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires

Orientation :

Amélioration de la concertation

Cible 1 :

Favoriser les communications entre les commissaires, les administrateurs et les directeurs généraux

Indicateur :

Échanges et réunions avec les commissaires et les directeurs généraux

7.7.1 Les Comités internes

La Commission des services juridiques est composée de douze (12) commissaires nommés par le gouvernement et leur mandat est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie conformément à la *Loi sur l'aide juridique*. Pour ce faire, la Commission se réunit régulièrement ainsi que le comité administratif.

Réunions des commissaires = 7

Réunions du Comité administratif = 8

Dans la recherche de la collaboration entre la Commission des services juridiques et les régions, des comités constitués de membres de la Commission et de directeurs généraux ont été créés pour élaborer des politiques communes, étudier certains problèmes ponctuels ou assurer le suivi de dossiers. Ainsi, en 2004-2005, les comités suivants se sont réunis :

Comité sur la pratique en matière criminelle = 4

Comité sur le harcèlement psychologique = 2

Comité sur l'aide juridique et l'article 69 = 2

Comité sur l'aide juridique et l'aide sociale = 1

Comité sur l'aide juridique et le curateur public = 1

Réunions des directeurs généraux = 10

À l'interne, afin d'assurer le suivi des activités des différents services, le Comité des opérations a décidé de se réunir plus régulièrement et ainsi onze (11) réunions se sont tenues en 2004-2005.

Par ailleurs, la Commission participe aux réunions du Comité de suivi de la réforme de l'aide juridique. Trois (3) réunions ont eu lieu cette année.

De plus, divers autres comités de nature professionnelle oeuvrent au sein de la Commission des services juridiques, certains sont permanents et siègent au besoin selon les exigences de la pratique professionnelle ou les nécessités administratives; d'autres comités *ad hoc* sont mis sur pied afin d'évaluer et solutionner certains problèmes spécifiques.

Ils sont formés d'avocats et d'avocates ou membres du personnel des différents centres régionaux ainsi que de membres et d'employés de la Commission, selon le cas.

- Comité en droit administratif

Ce comité a été actif cette année. En septembre 2004, l'avocate responsable du domaine de droit social a préparé le mémoire du comité sur le Projet de loi 57, *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* qui a été remis à la Commission sur les institutions.

- Comité des aînés
- Comité en droit criminel
- Comité jeunesse
- Comité *ad hoc* sur le parrainage et la sécurité du revenu
- Comité administratif de la Commission sur l'admissibilité exceptionnelle
- Comité en droit de la famille
- Comité avocat à l'enfant

7.7.2 Les Comités externes

La Commission est également active par sa présence au sein de divers comités gouvernementaux ou organismes.

- Les avocats et avocates du Service de recherche ont participé à des comités du Barreau du Québec, soit le Comité sur la procédure civile, le Comité sur les droits de la personne, le Comité en droit criminel et le Comité sur le droit de la famille;
- Un avocat du Service de recherche participe aux réunions du Comité interministériel sur l'application de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*;

Les avocats et avocates de la Commission sont également actifs au sein de la communauté :

- Une avocate participe à la Table de concertation concernant le traitement au sein du système judiciaire des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- Un avocat du Service de recherche est membre du conseil d'administration de l'Association Entraide Ville-Marie;
- Un avocat du Service de recherche est membre du conseil d'administration de l'organisme Option : Une alternative à la violence conjugale et familiale.

7.8 Le traitement des comptes de la pratique privée

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires

Orientation :

Amélioration des services aux avocats de pratique privée

Objectif :

Poursuivre l'amélioration des services en ligne

7.8.1 Le guichet unique

Les centres régionaux d'aide juridique ont confié à la Commission des services juridiques le mandat de gérer pour eux le paiement des comptes d'honoraires des avocats de pratique privée. Ces honoraires sont payés en application du *Règlement ratifiant l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec sur les conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique* ainsi que du *Règlement ratifiant l'entente entre le ministre de la Justice et la Chambre des notaires du Québec sur les conditions d'exercice, le mode de règlement des différends et le tarif des notaires pour les services rendus dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique*.

Les deux (2) ententes précitées prennent fin le 31 mars 2005. L'année 2005-2006 devrait voir débiter des travaux en vue de l'adoption de nouveaux tarifs.

7.8.2 Les téléservices

Au 31 mars 2005, 1 367 avocats s'étaient inscrits au programme de facturation électronique par Internet.

De fait, 1 013 l'utilisent pour facturer. Les autres n'utilisent le service que pour avoir accès à leur dossier de paiement.

De 35.9% l'année dernière, le pourcentage des factures reçues par Internet a augmenté à 46.5% en 2004-2005.

La Commission s'explique mal, par ailleurs, que seulement 168 avocats se prévalent du paiement par dépôt direct qui permet pourtant un paiement sans délai et à date fixe.

7.8.3 Le paiement

En 2004-2005, le réseau de l'aide juridique a payé 85 989 relevés d'honoraires à 2 243 avocats de la pratique privée sur un total de 20 944 membres que comptait le Barreau du Québec au 31 mars 2005. Ces avocats ont reçu en moyenne 17 713 \$ d'honoraires chacun pour une masse globale de 39 729 969 \$ à laquelle il faut ajouter les déboursés qui se chiffrent à 5 722 044 \$. De plus, une somme de 868 324 \$ a été imputée à la dépense au titre des droits de greffe.

L'expérience moyenne des avocats de la pratique privée qui ont accepté des mandats d'aide juridique au cours de l'exercice est d'environ 15,6 années d'inscription au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2005.

Le montant des honoraires et déboursés des avocats inclut une somme de 108 394 \$ reliée à certaines décisions des tribunaux concernant l'application et l'interprétation de la *Loi sur l'aide juridique* et l'entente sur les tarifs de pratique privée.

À la demande et au nom du ministère de la Justice du Québec, la Commission a géré les paiements des comptes engendrés par ces décisions. Des crédits additionnels ont été octroyés à la Commission pour ce faire, puisque ces affaires étaient considérées hors régime régulier de l'aide juridique. Malgré le jugement de la Cour d'appel rendu dans ces affaires en juin 2003, il a été convenu entre le procureur général du Québec et les procureurs des bénéficiaires que les honoraires continueraient à être payés selon les jugements initiaux. Ces dossiers se sont terminés dans l'année 2003-2004, cependant certains avocats n'ont produit leur facturation qu'en début de 2005 et tout est maintenant complété.

Quant aux notaires, une somme totale de 171 453 \$ a été versée à titre d'honoraires à 238 d'entre eux pour une moyenne de 720 \$ par notaire. À cette somme s'ajoute un montant de 10 264 \$ à titre de déboursés. Un montant de 37 174 \$ a été imputé à la dépense à titre de droits de greffe. Au 31 mars 2005, la Chambre des notaires comptait 3 177 membres.

Un montant total de 3 389 \$ a été versé en intérêts aux avocats et aux notaires.

7.9 L'accès à l'information

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c.A-2.1), toute personne qui le demande, a droit d'accès aux documents détenus par la Commission des services juridiques sauf les exceptions prévues à la Loi.

7.10 La protection des renseignements personnels

En 2004-2005, la Commission des services juridiques a continué à s'assurer de la conformité de ses processus de conservation et de destruction des informations qu'elle détient.

En plus de rappeler à ses employés la confidentialité de bon nombre d'informations qu'ils possèdent, la Commission des services juridiques s'est assurée de la sécurité des informations au fur et à mesure du développement de ses services informatiques, comme c'est le cas pour le programme de facturation par Internet mis à la disposition des avocats de pratique privée.

Une surveillance continue est exercée par les responsables de l'informatique pour détecter les virus et des informations sur la sécurité sont diffusées régulièrement par courriel aux employés.

7.11 La politique linguistique

En application du point 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Commission s'est assurée de l'application de sa politique linguistique.

De plus, conformément à la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, la Commission s'est assurée que les versions des principaux logiciels utilisés sont en français, tant pour le logiciel d'admissibilité à l'aide juridique que pour les logiciels de gestion, les cardex, les logiciels de paiement des honoraires à la pratique privée et que les ajouts et améliorations apportés continuent de s'y conformer.

Avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005 par région

RÉGIONS	AVOCATS RÉCLAMANTS
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	105
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	162
CÔTE-NORD	76
ESTRIE	248
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	688
MAURICIE - BOIS-FRANCS	406
MONTRÉAL	1 164
OUTAOUAIS	130
QUÉBEC	512
RIVE-SUD	805
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	123
COMMISSION	0
TOTAL	4 419

NOTE: Les chiffres ci-haut réfèrent au nombre d'avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés, par la Commission des services juridiques pour le compte des centres régionaux, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005; ceci ne signifie pas nécessairement que ces avocats ont tous pignon sur rue dans la région dans laquelle ils ont rendu des services en vertu de la loi sur l'aide juridique.

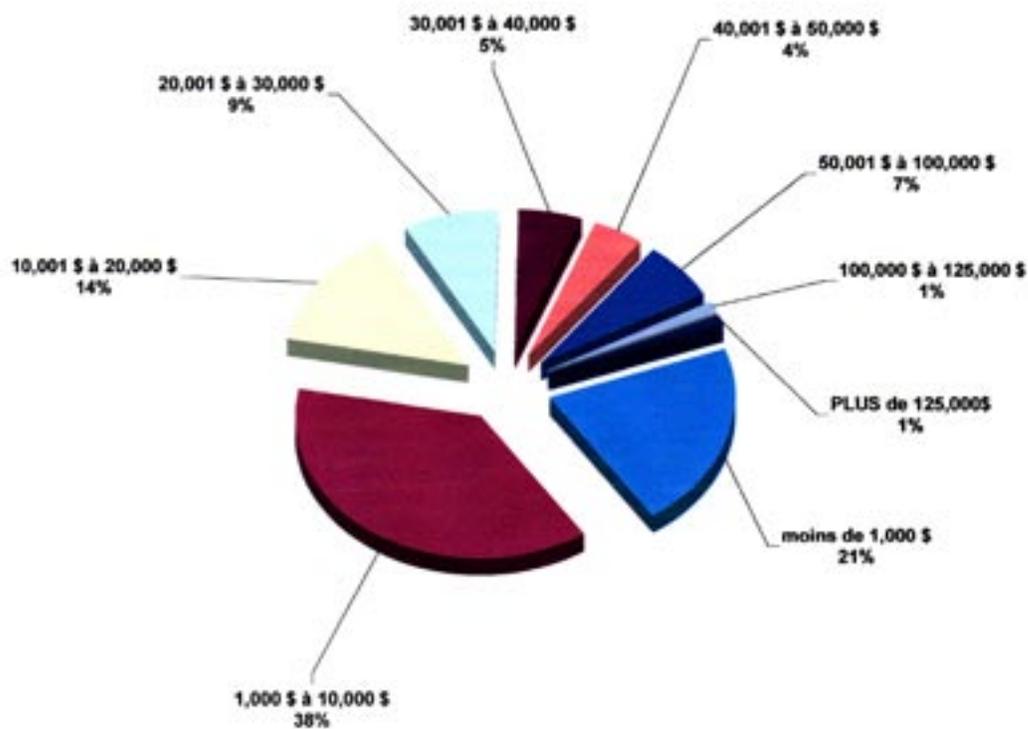
Le nombre réel d'avocats de la pratique privée qui ont reçu des honoraires au cours de l'exercice financier 2004-2005 est de 2 243 avocats.

Commission des services juridiques

RÉPARTITION DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE SELON LE NIVEAU DES HONORAIRES VERSÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2004-2005

			NOMBRE D'AVOCATS
0,00 \$	à	1 000,00 \$	476
1 000,01 \$	à	10 000,00 \$	840
10 000,01 \$	à	20 000,00 \$	309
20 000,01 \$	à	30 000,00 \$	191
30 000,01 \$	à	40 000,00 \$	123
40 000,01 \$	à	50 000,00 \$	96
50 000,01 \$	à	100 000,00 \$	152
100 000,01 \$	à	125 000,00 \$	30
125 000,01 \$	et plus		26
TOTAL			2243

Répartition des avocats selon le niveau d'honoraires versés



7.12 La politique antitabac

L'application de la politique antitabac a été maintenue depuis 1998-1999 et il est toujours interdit de fumer dans les locaux de la Commission des services juridiques.

Conformément aux dispositions de la loi à cet égard, des affiches ont été posées à la vue du public pour rappeler la politique de la Commission.

7.13 Le Code d'éthique et de déontologie

Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, la Commission des services juridiques a adopté au cours de l'exercice 1999-2000 le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Commission des services juridiques*.

Pour se conformer à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, la Commission des services juridiques a publié ce Code d'éthique et de déontologie dans son rapport annuel 1999-2000 et ce même Code se retrouve à l'Annexe 2 du présent rapport.

Quant au constat sur la conformité aux règles établies par ce code, aucun manquement n'a été signalé en 2004-2005.

7.14 Le Prix Robert-Sauvé

À l'automne 1999, la Commission des services juridiques créait le « Prix Robert-Sauvé ». Désigné du nom du président fondateur de la Commission, ce prix veut souligner une contribution exceptionnelle à la promotion des droits des démunis.

Les critères de sélection et d'attribution du prix ont été développés et un comité chargé de recevoir et d'étudier les candidatures a été formé. Un dépliant permettant de faire connaître le prix, joint à une fiche de candidature a été produit et distribué à travers le réseau de l'aide juridique et à ses partenaires professionnels, judiciaires et communautaires.

La Commission a remis le prix Robert-Sauvé à deux (2) récipiendaires à l'occasion des journées de formation des avocats en novembre 2004.

Le prix, volet « grand public » a été attribué à madame Ghislaine Beaulieu, qui depuis plusieurs années œuvre à titre de coordonnatrice de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de la région de l'Estrie et en tant qu'organisatrice communautaire.

Le prix, volet « réseau » a été attribué à Me Yves Lafontaine qui a exercé la fonction de président de la Commission des services juridiques de 1977 à 1990.

8. Les résultats des activités des régions

8.1 La mission et les mandats

Tel qu'il a été indiqué plus haut, la mission des centres et raison d'être du réseau de l'aide juridique est de fournir les services d'aide juridique sur le territoire du Québec et ils doivent s'acquitter de cette fonction principalement :

- en établissant, dans les limites de leurs ressources, des bureaux d'aide juridique dans leur région respective
- en engageant le personnel nécessaire à la réalisation de leur mandat

Les centres offrent aux personnes financièrement admissibles des services dans les champs d'activités suivants : droit civil, droit criminel, droit administratif, jeunes contrevenants, droit social, droit carcéral, droit familial, droit matrimonial, protection de la jeunesse et droit de l'immigration.

Les pouvoirs des centres sont exercés par un conseil d'administration dont les 12 membres sont nommés par la Commission des services juridiques. Les conseils d'administration nomment le directeur général et les autres employés du centre et la nomination du directeur général doit être ratifiée par la Commission des services juridiques.

Au 31 mars 2005, les membres des conseils d'administration des régions et les directeurs généraux étaient :

RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Monsieur Clifford Bélanger, président
Me Jacques Barbès
Monsieur Sylvain Blais
Me Jean-Pierre Gervais
Me Nathalie Gingras
Madame Linda Grégoire
Monsieur Marcel Lesyk
Madame Armande Ouellet
Madame Gaétane Petit
Me Isabelle Poirier
Madame Josée Prévost
Monsieur André Robitaille
Me Pierre Fautoux, directeur général

RÉGION DU BAS-ST-LAURENT-GASPÉSIE

Me Marie Boucher, présidente
Madame Nicole Bélisle
Monsieur Christian Cyr
Me Georges Deschênes
Monsieur Alphonse Forest
Monsieur Marcel Giffard
Madame Johanne Guité
Me Martine Jalbert
Monsieur Gervais Marcoux
Me Madone Minville
Monsieur Irvin Pelletier
Me Marie-Josée Pineault
Me Jean-Roch Michaud, directeur général

RÉGION DE LA CÔTE-NORD

Me Victor St-Onge, président
Monsieur Jean Caron
Monsieur Julien Dubé
Monsieur Jacques Landry
Madame Thérèse Laplante
Me Jean-Marie Picard
Me Laurent St-Pierre
Monsieur Ken Rock
Madame Darlene Rowsell Roberts
Madame Pauline Vachon
Me François Wullaert, directeur général

RÉGION DE L'ESTRIE

Madame Ghislaine Beaulieu, présidente
Me Yves Abran
Monsieur Richard Béland
Monsieur Gilles Castonguay
Madame Monique Choquette-Habel
Me Paul Dunnigan
Madame Andrée Duquette
Madame Jocelyne Lebel
Madame Louise Lemieux
Me Thomas W. Léonard
Monsieur Jean Melanson
Monsieur Maurice Rancourt
Me Jacques Lemay, directeur général

RÉGION LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Me Robert J. Beauséjour, président
Monsieur Alain Allaire
Monsieur Jean-Guy Brien
Monsieur Serge Forget
Madame Diane Hamelin
Monsieur Pierre Lajeunesse
Me Nadine Le Gal
Madame Lucette Mailhot
Me André Ouellette
Me Louis Paquin
Me Jocelyn Roy
Madame Ginette Thérien
Me Véronik Durocher, directrice générale

RÉGION DE LA MAURICIE-BOIS-FRANCS

Madame Sylvie Gervais, présidente
Madame Louise Armstrong
Me Claude Ayotte
Monsieur Hermann Boisvert
Monsieur Jean Bourbeau
Madame Micheline Coutier
Me Jean De Charrette
Madame Lucie Deschênes-Livernoche
Me Nicole Simonneau
Me Daniel St-Pierre
Me Raymond Leduc, directeur général

RÉGION DE MONTRÉAL

Me Nicole Parent, présidente
Me Linda Boucher
Madame Claire Desrosiers
Me Roger Dominguez
Me Jacques Forgues
Madame Chantal Galarneau
Madame Arlène Gaudreault
Monsieur François Gervais
Me Franco Lezzoni
Me Danièle Roy
Me Christian Tremblay
Monsieur Jean Valiquette
Me Claude Hargreaves, directeur général

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

Monsieur Gilles Trahan, président
Monsieur Joseph Bénard
Madame Lyse Brochu
Me Gérard Desjardins
Me Rachel Grondin
Me Agnès Laporte
Me Richard A. Lestage
Monsieur Ronald Mongeon
Me Jean-Claude Sarrazin
Monsieur Pierre Séguin
Madame Hélène Valade
Dr. James Williamson
Me Normand Auclair, directeur général

RÉGION DE QUÉBEC

Monsieur Jean-Guy Drolet, président
Me Éric Bouchard
Monsieur Jean-Eudes Boudreau
Monsieur Jean-Guy Desrosiers
Me Julie Suzanne Doyon
Monsieur Jacques Fillion
Madame Jeanne-d'Arc Lefrançois-Marcoux
Monsieur Jean Mercier
Monsieur Henri Ouellet
Me Marie-Claude Parent
Madame Danielle Roy-Marinelli
Me André Soucy
Me Raymond Gagnon, directeur général

RÉGION DE LA RIVE-SUD

Me Jacques Sylvestre, président
Madame Stella Brochu
Me Mario Coderre
Me Hélène Deland
Me Jean-Yves Ferland
Me Nicole Gibeau
Monsieur Luc Lalonde
Madame Marie-Sophie Lamothe
Monsieur Gilles Mailloux
Me Micheline Montpetit
Monsieur Claude St-Germain
Me Yvan Niquette, directeur général

RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Me Sylvain Truchon, président
Me Christine Asselin
Madame Marie Beaumont
Monsieur Yvan Bouchard
Monsieur Bruno Côté
Monsieur Daniel Côté
Me David Duchesne
Madame Guylaine Gauthier
Me Régent Hudon
Madame Madeleine Mérette
Monsieur Guy Perron
Me Jean-Pierre Périgny, directeur général

8.2 La rencontre des objectifs définis à la déclaration de services aux citoyens

8.2.1 La diffusion de la déclaration de services aux citoyens

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

*Assurer l'accessibilité à la justice :
le droit à l'avocat pour les démunis*

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible :

Produire une déclaration de services aux citoyens

Indicateur :

Production et diffusion de la déclaration

Les centres ont adopté une déclaration de services aux citoyens commune en collaboration avec la Commission des services juridiques. Chacun a aussi adhéré aux diverses politiques établies et si nécessaire, y a ajouté en annexe des dispositions permettant de tenir compte des spécificités de la pratique dans sa région.

Chaque centre utilise les moyens de son choix pour assurer la diffusion de la déclaration de services, soit par affichage de celle-ci dans chaque bureau ou par distribution dans les salles d'attente de la version papier ou par la distribution par les organismes partenaires de l'aide juridique.

8.2.2 La garde téléphonique

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

*Assurer l'accessibilité à la justice :
le droit à l'avocat pour les démunis*

Orientation :

Amélioration des services aux citoyens

Cible 5 :

Amélioration d'un service de garde de qualité et accessible en tout temps

Indicateur :

Évaluer régulièrement le service de garde téléphonique et s'assurer de son accessibilité en tout temps

Le Centre communautaire juridique de Montréal gère pour dix (10) régions le Service de garde téléphonique institué pour assurer l'accès des

personnes arrêtées et détenues, le tout en conformité avec l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire « Brydges ».

D'autre part, un centre régional continue à opérer son propre service de garde.

Cette année, le Service de garde téléphonique provincial a bénéficié de l'apport financier du gouvernement fédéral dans le cadre d'un projet spécial. Ce financement additionnel a permis l'ajout de deux (2) avocats et d'un directeur ce qui a permis la réorganisation du service pour assurer une plus grande accessibilité à ce service de consultation.

Ce service est accessible en dehors des heures de travail, les soirs, nuits, fins de semaine et jours fériés et a reçu près de 28 000 appels cette année.

Par ailleurs, pendant les heures normales de bureau, les appels des personnes arrêtées et détenues sont acheminés vers les avocats du réseau qui ont répondu à quelques milliers d'appels.

8.2.3 L'informatique

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Gérer efficacement les ressources et les activités

Orientation :

Gestion moderne des ressources et des activités

Cible 1 :

Uniformiser les outils informatiques

Indicateurs :

*Uniformiser la plateforme de communication du réseau
Implanter une nouvelle version du logiciel d'admissibilité*

Tous les centres régionaux participent avec la Commission à l'élaboration d'un plan directeur informatique qui vise à répartir de façon équitable les ressources du réseau dans ce domaine. En 2004-2005, la phase V de mise à niveau du réseau d'aide juridique était complète. Au début des cinq (5) ans, le but recherché était que l'ensemble du réseau, que ce soit les bureaux, les sièges sociaux des centres ou la Commission des services juridiques, soit équipé de façon adéquate sur tous les plans.

Tous les centres et leurs bureaux ont maintenant atteint leur objectif de communication entre eux et les avocats ont accès à des outils informatiques de qualité, le personnel a à sa disposition des logiciels et des programmes très performants.

En fin d'exercice, les centres régionaux ont accepté de participer à un projet spécial financé par le gouvernement fédéral qui a permis d'améliorer encore plus la capacité du traitement de l'information pour améliorer leurs services aux prévenus détenus lors de la demande d'aide juridique.

Les centres participent aussi à l'élaboration d'un logiciel de traitement des comptes à recevoir dans l'application de l'admissibilité avec volet contributif ou du recouvrement des coûts prévu à la *Loi ou aux Règlements sur l'aide juridique*.

8.2.4 La formation

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires

Orientation :

Amélioration de la qualité des services

Cible 1 :

Assurer aux employés du réseau une formation professionnelle adéquate

Indicateur :

Participation aux activités de formation locale et à celle dispensée par le Barreau du Québec

Cible 2 :

Formation donnée aux employés du réseau par les avocats du Service de recherche de la CSJ, provincialement et régionalement

Indicateur :

Participation aux activités de formation

De nombreuses activités de formation ont été offertes dans le réseau. Les avocats ont participé en nombre important aux ateliers tenus dans le cadre des journées de formation du Service de recherche de la Commission des services juridiques ainsi qu'à ceux que les avocats de ce service ont tenus dans chaque région sur des sujets spécifiques.

Les centres régionaux ont eux-mêmes offert de la formation en diverses matières à leurs avocats et au personnel de soutien.

8.2.5 Les honoraires de la pratique privée

Bien qu'ayant confié la gestion du tarif des honoraires de la pratique privée à la Commission des services juridiques, les centres continuent à assumer le traitement des différends logés en vertu de l'*Entente sur les honoraires payables aux avocats détenant des mandats d'aide juridique* et plus particulièrement, s'acquittent

du traitement des demandes de conciliation. Des dizaines de séances tenues conjointement avec les barreaux de section ont eu lieu et de nombreux différends se sont ainsi réglés.

Les demandes d'arbitrage adressées à la Cour du Québec dans le cadre de l'entente sont gérées autant par les centres que par la Commission lorsqu'elle est elle-même visée par le réclamant.

8.3 La modernisation de l'administration publique

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

Favoriser la concertation et la collaboration entre les divers partenaires

Orientation :

Amélioration de la concertation

Cible 1 :

Favoriser les communications entre les commissaires, les administrateurs et les directeurs généraux

Indicateur :

Échanges et réunions

8.3.1

Les centres régionaux ont adhéré volontairement au processus d'application de la *Loi sur la modernisation de l'administration publique* et, en application des principes énoncés dans la déclaration de services aux citoyens commune, les directeurs généraux ont largement participé aux activités des comités conjoints, Commission des services juridique et centres régionaux.

8.3.2

Dans toutes les régions, des conseils d'administration constitués de bénévoles ont siégé à de nombreuses occasions chacun, en plus de leur assemblée annuelle respective. Les comités administratifs se sont réunis encore plus souvent.

En comptant les commissaires et les membres des onze (11) conseils d'administration, on obtient un nombre près de cent-cinquante (150) bénévoles qui s'impliquent dans la gestion du système d'aide juridique, non seulement pour le suivi des activités courantes mais qui ont à cœur l'accessibilité plus grande à la justice pour les citoyens.

À cet effet, les présidents des conseils d'administration ont continué leur effort en vue de convaincre le

ministre de la Justice du Québec qu'une hausse des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique est essentielle pour assurer une justice égale pour les citoyens et ont présenté au comité créé par le ministre de la Justice pour étudier le régime d'aide juridique un mémoire recommandant la révision des seuils d'admissibilité.

8.4 Les activités communautaires

PROVIENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Enjeu :

*Assurer l'accessibilité à la justice :
le droit à l'avocat pour les démunis*

Orientation :

Augmenter la visibilité du réseau de l'aide juridique

Cible 1 :

*Favoriser l'implication des activités communautaires
des employés du réseau*

Indicateur :

Les activités communautaires

Au-delà des services juridiques à fournir aux personnes admissibles, une mission essentielle des avocats permanents de l'aide juridique est de combattre la pauvreté par leur activité auprès de la population défavorisée, par leur collaboration aux activités d'organismes communautaires et par le partage de leur expertise auprès de leur corporation professionnelle au niveau provincial et régional.

Les avocats ont agi à titre bénévole en tant que personnes-ressources auprès de plusieurs organismes, associations ou comités; ils sont membres de conseils d'administration d'organismes ou d'associations qui impliquent directement ou indirectement l'aide juridique; ils participent à des conférences professionnelles, à des émissions de télévision ou radiophoniques. Ils s'impliquent par la publication d'articles ou documents juridiques.

Pour chacune des régions, les organismes dont la liste est produite à l'Annexe 7 bénéficient de l'expertise des avocats de l'aide juridique.

8.5 Les données statistiques et commentaires

L'activité principale des avocates et des avocats du réseau de l'aide juridique consiste à mener à bonne fin le dossier que lui confie le requérant ou à le référer à un praticien de la pratique privée si le requérant en exprime le désir. Ces différentes activités peuvent se résumer par des tableaux statistiques.

Au total, 259 643 demandes ont été formulées au cours de l'exercice financier : 213 302 demandes ont été acceptées (82,2%), 36 913 refusées (14,2%) et 9 428 n'étaient pas statuées au 31 mars 2005 (3,6%). Les cas non-statués sont des demandes d'aide juridique pour lesquelles l'information est incomplète et/ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été prise. 212 701 (99,7%) cas sont de nature civile, criminelle ou pénale et 601 (0,3%) de nature notariale. Parmi les cas confiés à des avocats, 120 812 (56,8%) concernaient des problèmes en matière civile et 91 889 (43,2%) relevaient du droit criminel ou pénal.

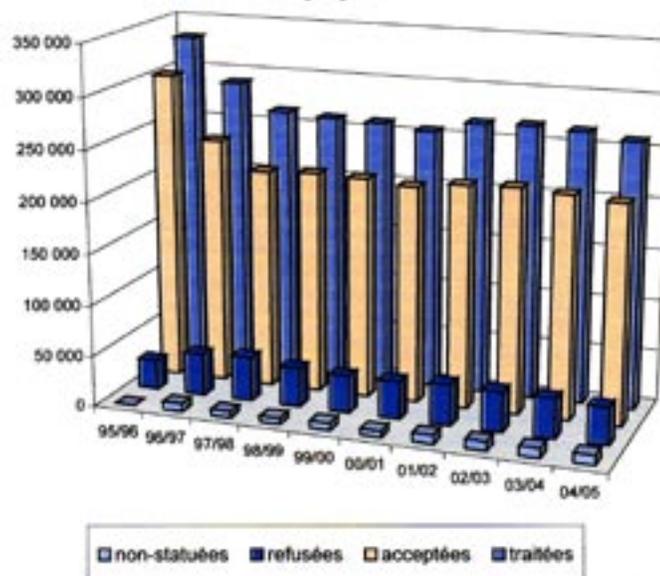
Des informations fournies par ces tableaux, on peut tirer les commentaires qui suivent. Ils ne sont pas énumérés par ordre d'importance. Les comparaisons se font entre l'exercice financier 2003-2004 et 2004-2005.

1. Le nombre de demandes d'aide juridique est passé de 265 554 en 2003-2004 à 259 643 en 2004-2005, soit une baisse de 2,2%.
2. Le taux de refus à l'aide juridique dans les régions se situe entre 5,7% et 16,9% pour une moyenne du réseau de 14,2%. Cela représente une légère baisse de 3,4% du taux de refus comparativement à l'exercice 2003-2004.
3. La répartition en pourcentage des demandes acceptées en matière civile et en matières criminelle et pénale n'a pas varié de façon significative.
4. Le pourcentage des dossiers traités par les avocats salariés a connu une légère baisse passant de 46,3% à 45,9%.
5. Le nombre de dossiers confiés aux avocats salariés a connu une baisse de 2,6% passant de 100 286 à 97 644.
6. Le nombre de dossiers confiés aux avocats de pratique privée a connu une baisse de 1,3 % entre 2003-2004 et 2004-2005 principalement en matière civile (5,9 %).
7. Durant l'exercice 2004-2005, le genre de problèmes confiés aux avocats salariés se répartissait comme suit : 29% «Familial», 39,3% «Civil Autre» et 31,7% «Criminel et Pénal».
8. Durant l'exercice 2004-2005, le genre de problèmes confiés aux avocats de la pratique privée se répartissait comme suit : 18,6% «Familial», 28,4% «Civil Autre» et 53% «Criminel et Pénal».

TABLEAU No 1
RÉPARTITION DES DEMANDES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ
ACCEPTÉES, REFUSÉES OU NON STATUÉES
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2004 au 31 MARS 2005
VOLET GRATUIT ET VOLET CONTRIBUTIF

RÉGIONS	DEMANDES	ACCEPTÉES	%	REFUSÉES	%	NON STATUÉES	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	8 365	7 267	86,9%	919	11,0%	179	2,1%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	11 782	10 387	88,2%	1 349	11,4%	46	0,4%
CÔTE-NORD	6 121	5 724	93,5%	350	5,7%	47	0,8%
ESTRIE	15 763	13 231	83,9%	2 087	13,3%	445	2,8%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	27 195	23 052	84,8%	3 884	14,3%	259	0,9%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	18 417	15 289	83,0%	2 845	15,5%	283	1,5%
MONTREAL	86 016	65 660	76,3%	13 812	16,1%	6 544	7,6%
OUTAOUAIS	13 880	11 366	81,9%	2 343	16,9%	171	1,2%
QUÉBEC	27 837	23 257	83,5%	3 895	14,0%	685	2,5%
RIVE-SUD	34 756	29 727	85,5%	4 316	12,4%	713	2,1%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	9 511	8 342	87,7%	1 113	11,7%	56	0,6%
TOTAL	259 643	213 302	82,2%	36 913	14,2%	9 428	3,6%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	12 234	6 052	49,5%	5 857	47,9%	325	2,6%
TOTAL 2003/2004	265 554	217 268	81,8%	39 051	14,7%	9 235	3,5%
VOLET CONTRIBUTIF 2003/2004	12 763	6 224	48,8%	6 199	48,6%	340	2,6%

Graphique 1



Commission des services juridiques

TABLEAU No 2
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SELON QU'ELLES SONT
DE MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE OU NOTARIALE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2004 au 31 MARS 2005
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE ET PÉNALE	%	MATIÈRE NOTARIALE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	7 198	99,1%	69	0,9%	7 267
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	10 332	99,5%	55	0,5%	10 387
CÔTE-NORD	5 710	99,8%	14	0,2%	5 724
ESTRIE	13 163	99,5%	68	0,5%	13 231
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	23 013	99,8%	39	0,2%	23 052
MAURICIE - BOIS-FRANCS	15 165	99,2%	124	0,8%	15 289
MONTRÉAL	65 574	99,9%	86	0,1%	65 660
OUTAOUAIS	11 353	99,9%	13	0,1%	11 366
QUÉBEC	23 225	99,9%	32	0,1%	23 257
RIVE-SUD	29 672	99,8%	55	0,2%	29 727
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	8 296	99,4%	46	0,6%	8 342
TOTAL	212 701	99,7%	601	0,3%	213 302
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	6 027	99,6%	25	0,4%	6 052
TOTAL 2003/2004	216 618	99,8%	450	0,2%	217 268
VOLET CONTRIBUTIF 2003/2004	6 210	99,8%	14	0,2%	6 224

Graphique 2

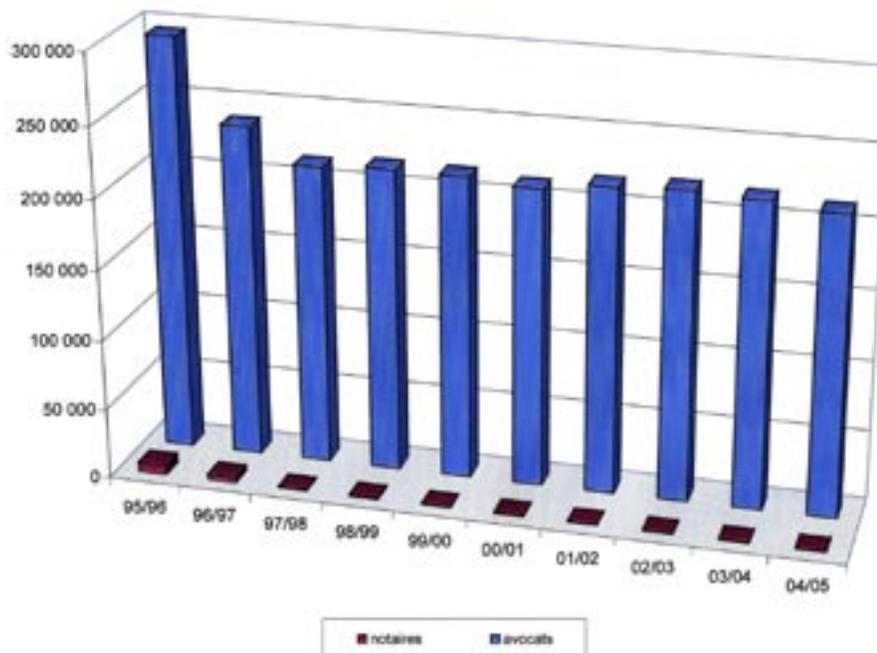


TABLEAU No 3
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES ET CONFIÉES À DES
AVOCATS SELON LE GENRE DE PROBLÈMES
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2004 au 31 MARS 2005
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	CIVIL	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	7 198	3 309	46,0%	3 889	54,0%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	10 332	6 412	62,1%	3 920	37,9%
CÔTE-NORD	5 710	2 698	47,3%	3 012	52,7%
ESTRIE	13 163	8 238	62,6%	4 925	37,4%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	23 013	13 181	57,3%	9 832	42,7%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	15 165	8 116	53,5%	7 049	46,5%
MONTREAL	65 574	37 648	57,4%	27 926	42,6%
OUTAOUAIS	11 353	6 478	57,1%	4 875	42,9%
QUÉBEC	23 225	12 743	54,9%	10 482	45,1%
RIVE-SUD	29 672	17 409	58,7%	12 263	41,3%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	8 296	4 580	55,2%	3 716	44,8%
TOTAL	212 701	120 812	56,8%	91 889	43,2%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	6 027	4 595	76,2%	1 432	23,8%
TOTAL 2003/2004	216 818	126 994	58,6%	89 824	41,4%
VOLET CONTRIBUTIF 2003/2004	6 210	4 820	77,6%	1 390	22,4%

Graphique 3

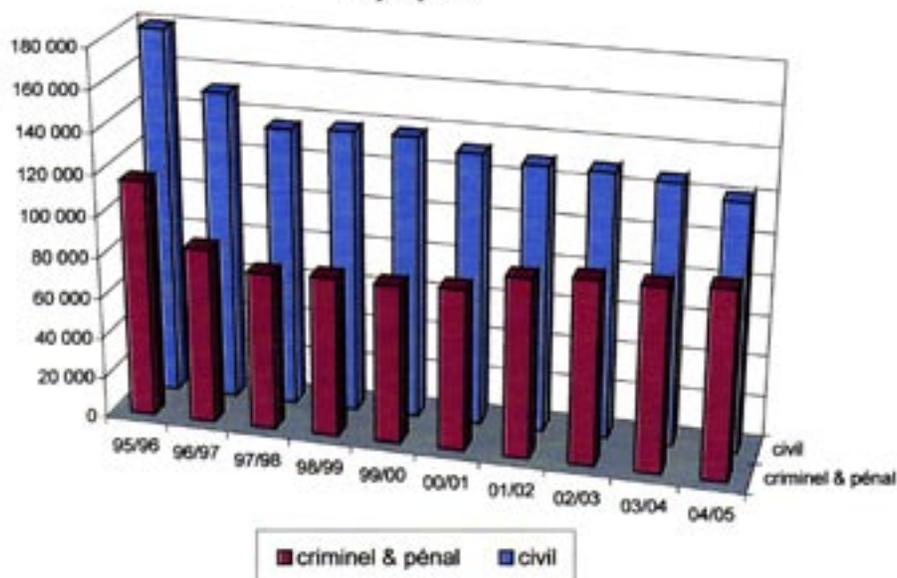


TABLEAU No 4
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ
CONFIÉES À DES AVOCATS SALARIÉS OU À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2004 au 31 MARS 2005
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 072	42,7%	4 126	57,3%	7 198
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6 392	61,9%	3 940	38,1%	10 332
CÔTE-NORD	2 844	49,8%	2 866	50,2%	5 710
ESTRIE	6 747	51,3%	6 416	48,7%	13 163
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	8 849	38,5%	14 164	61,5%	23 013
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6 561	43,3%	8 604	56,7%	15 165
MONTRÉAL	27 978	42,7%	37 596	57,3%	65 574
OUTAOUAIS	7 571	66,7%	3 782	33,3%	11 353
QUÉBEC	9 957	42,9%	13 268	57,1%	23 225
RIVE-SUD	13 524	45,6%	16 148	54,4%	29 672
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4 149	50,0%	4 147	50,0%	8 296
TOTAL	97 644	45,9%	115 057	54,1%	212 701
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2 907	48,2%	3 120	51,8%	6 027
TOTAL 2003/2004	100 286	46,3%	116 532	53,7%	216 818
VOLET CONTRIBUTIF 2003/2004	2 993	48,2%	3 217	51,8%	6 210

Graphique 4

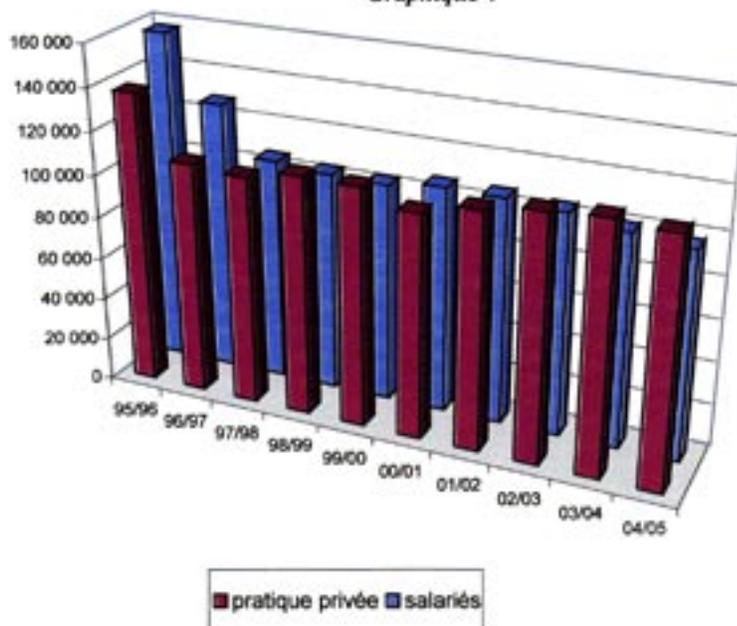


TABLEAU No 4A
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRE CIVILE
SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À
DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE OU À DES AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2004 au 31 MARS 2005
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 309	1 452	43,9%	1 857	56,1%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6 412	4 155	64,8%	2 257	35,2%
CÔTE-NORD	2 698	1 482	54,9%	1 216	45,1%
ESTRIE	8 238	4 786	58,1%	3 452	41,9%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	13 181	6 437	48,8%	6 744	51,2%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	8 116	4 071	50,2%	4 045	49,8%
MONTRÉAL	37 648	20 566	54,6%	17 082	45,4%
OUTAOUAIS	6 478	5 132	79,2%	1 346	20,8%
QUÉBEC	12 743	6 952	54,6%	5 791	45,4%
RIVE-SUD	17 409	8 682	49,9%	8 727	50,1%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4 580	3 021	66,0%	1 559	34,0%
TOTAL	120 812	66 736	55,2%	54 076	44,8%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	4 595	2 210	48,1%	2 385	51,9%
TOTAL 2003/2004	126 994	69 527	54,7%	57 467	45,3%
VOLET CONTRIBUTIF 2003/2004	4 820	2 317	48,1%	2 503	51,9%

Graphique 4A

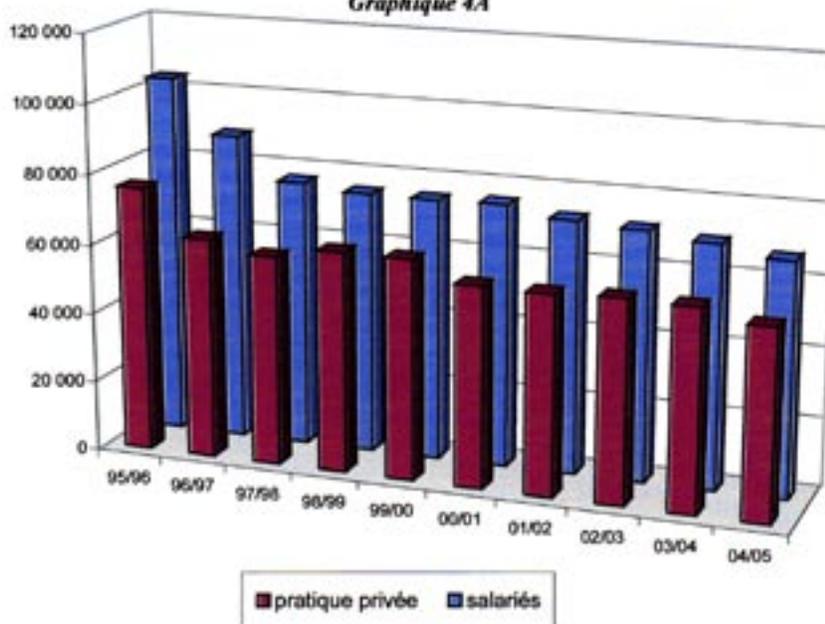


TABLEAU No 4B
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRES
CRIMINELLES ET PÉNALES SELON QUELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À
DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE OU À DES AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2004 au 31 MARS 2005
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 889	1 620	41,7%	2 269	58,3%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	3 920	2 237	57,1%	1 683	42,9%
CÔTE-NORD	3 012	1 362	45,2%	1 650	54,8%
ESTRIE	4 925	1 961	39,8%	2 964	60,2%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	9 832	2 412	24,5%	7 420	75,5%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	7 049	2 490	35,3%	4 559	64,7%
MONTRÉAL	27 926	7 412	26,5%	20 514	73,5%
OUTAOUAIS	4 875	2 439	50,0%	2 436	50,0%
QUÉBEC	10 482	3 005	28,7%	7 477	71,3%
RIVE-SUD	12 263	4 842	39,5%	7 421	60,5%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	3 716	1 128	30,4%	2 588	69,6%
TOTAL	91 889	30 908	33,6%	60 981	66,4%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	1 432	697	48,7%	735	51,3%
TOTAL 2003/2004	89 824	30 759	34,2%	59 065	65,8%
VOLET CONTRIBUTIF 2003/2004	1 390	676	48,6%	714	51,4%

Graphique 4B

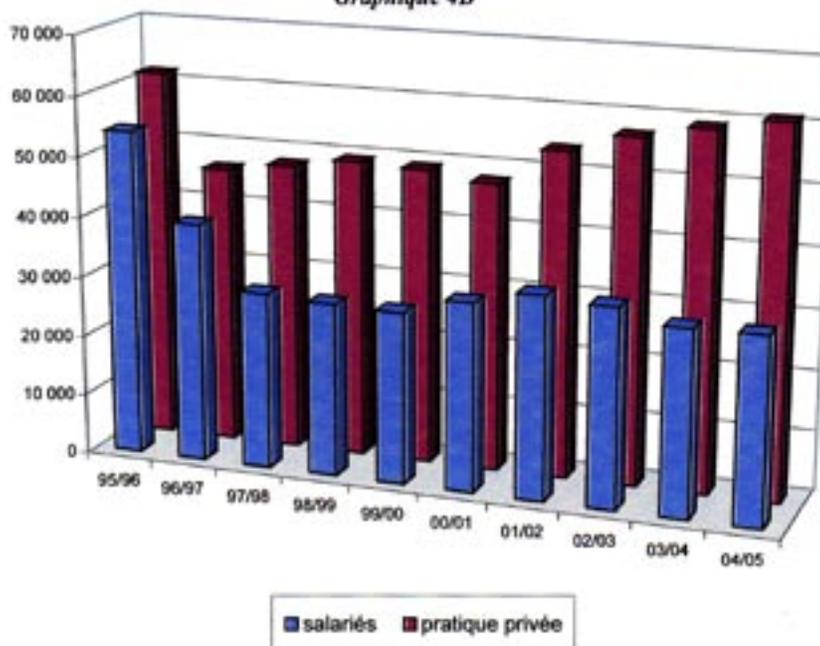
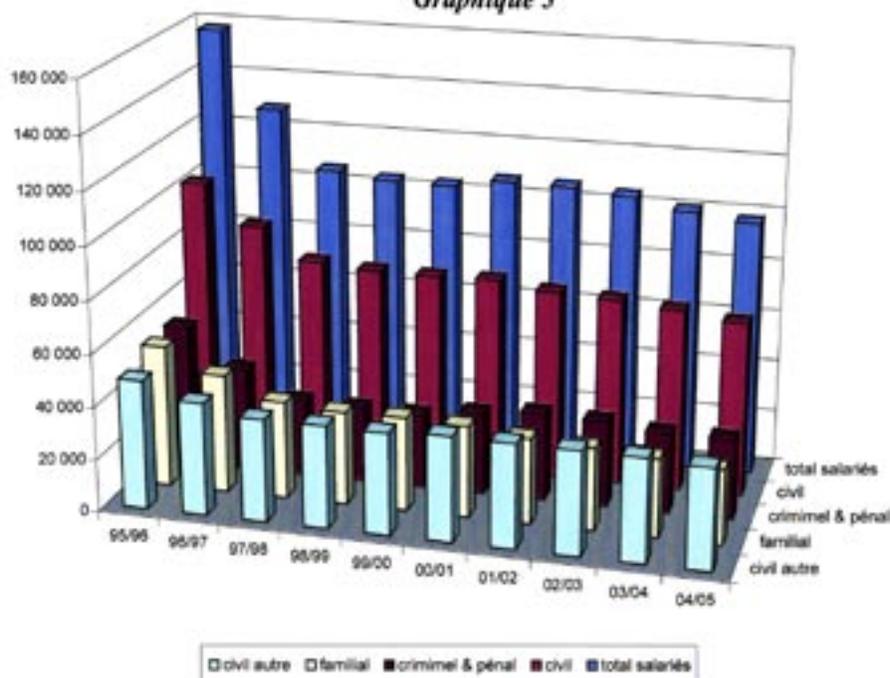


TABLEAU No 5
GENRE DE PROBLÈMES CONFIES AUX AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2004 au 31 MARS 2005
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	TOTAL CIVIL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 072	1 452	47,3%	745	24,3%	707	23,0%	1 620	52,7%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6 392	4 155	65,0%	1 334	20,9%	2 821	44,1%	2 237	35,0%
CÔTE-NORD	2 844	1 482	52,1%	440	15,5%	1 042	36,6%	1 362	47,9%
ESTRIE	6 747	4 786	70,9%	1 507	22,3%	3 279	48,6%	1 961	29,1%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	8 849	6 437	72,7%	2 760	31,2%	3 677	41,5%	2 412	27,3%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6 561	4 071	62,0%	1 684	25,6%	2 387	36,4%	2 490	38,0%
MONTRÉAL	27 978	20 566	73,5%	9 555	34,1%	11 011	39,4%	7 412	26,5%
OUTAOUAIS	7 571	5 132	67,8%	2 279	30,1%	2 853	37,7%	2 439	32,2%
QUÉBEC	9 957	6 952	69,8%	2 521	25,3%	4 431	44,5%	3 005	30,2%
RIVE-SUD	13 524	8 682	64,2%	4 116	30,4%	4 566	33,8%	4 842	35,8%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4 149	3 021	72,8%	1 431	34,5%	1 590	38,3%	1 128	27,2%
TOTAL	97 644	66 736	68,3%	28 372	29,0%	38 364	39,3%	30 908	31,7%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2 907	2 210	76,0%	1 670	57,4%	540	18,6%	697	24,0%
TOTAL 2003/2004	100 286	69 527	69,3%	30 021	29,9%	39 506	39,4%	30 759	30,7%
VOLET CONTRIBUTIF 2003/2004	2 993	2 317	77,4%	1 730	57,8%	587	19,6%	676	22,6%

Graphique 5



Commission des services juridiques

TABLEAU No 6
GENRE DE PROBLÈMES CONFÉIÉS AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2004 au 31 MARS 2005
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	TOTAL CIVIL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	4 126	1 857	45,0%	726	17,6%	1 131	27,4%	2 269	55,0%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	3 940	2 257	57,3%	871	22,1%	1 386	35,2%	1 683	42,7%
CÔTE-NORD	2 866	1 216	42,4%	495	17,3%	721	25,1%	1 650	57,6%
ESTRIE	6 416	3 452	53,8%	1 724	26,9%	1 728	26,9%	2 964	46,2%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	14 164	6 744	47,6%	2 979	21,0%	3 765	26,6%	7 420	52,4%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	8 604	4 045	47,0%	2 101	24,4%	1 944	22,6%	4 559	53,0%
MONTRÉAL	37 596	17 082	45,4%	4 620	12,3%	12 462	33,1%	20 514	54,6%
OUTAOUAIS	3 782	1 346	35,6%	676	17,9%	670	17,7%	2 436	64,4%
QUÉBEC	13 268	5 791	43,6%	2 127	16,0%	3 664	27,6%	7 477	56,4%
RIVE-SUD	16 148	8 727	54,0%	4 267	26,4%	4 460	27,6%	7 421	46,0%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4 147	1 559	37,6%	840	20,3%	719	17,3%	2 588	62,4%
TOTAL	115 057	54 076	47,0%	21 426	18,6%	32 650	28,4%	60 981	53,0%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	3 120	2 385	76,4%	1 666	53,0%	729	23,4%	735	23,8%
TOTAL 2003/2004	116 532	57 467	49,3%	22 505	19,3%	34 962	30,0%	59 065	50,7%
VOLET CONTRIBUTIF 2003/2004	3 217	2 503	77,8%	1 730	53,8%	773	24,0%	714	22,2%

Graphique 6

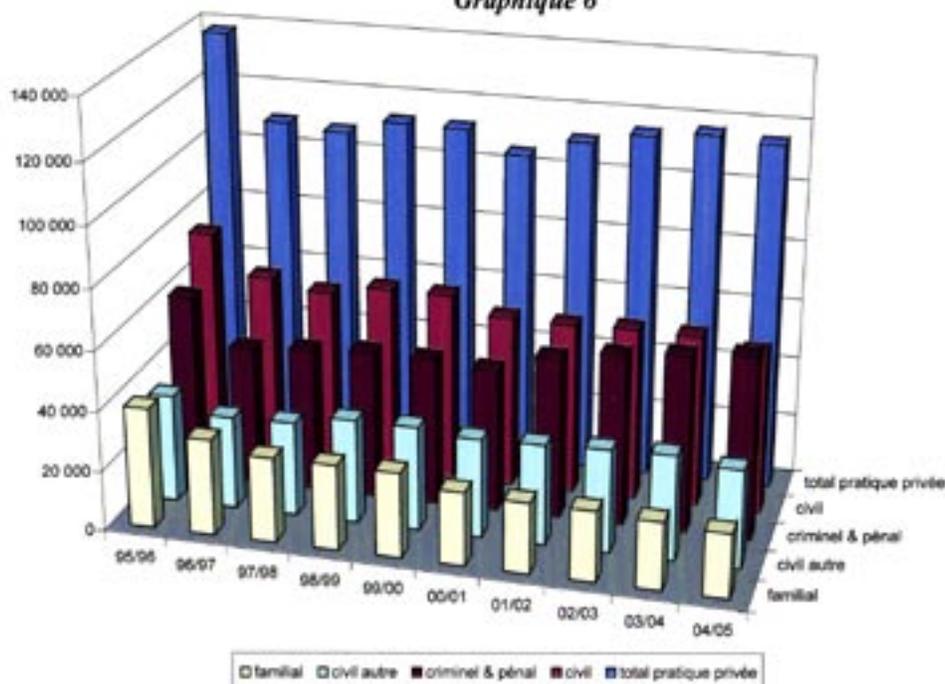
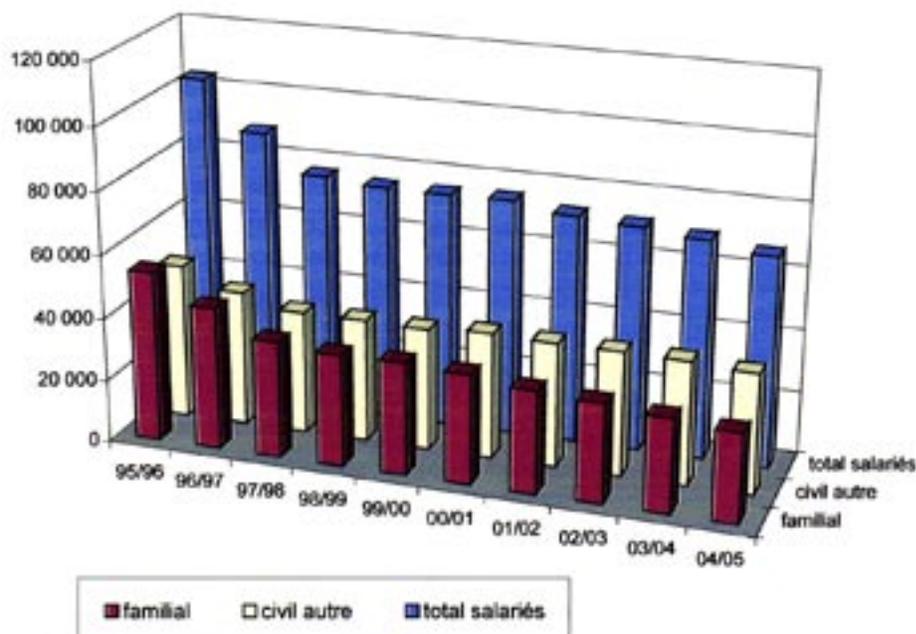


TABLEAU No 7
GENRE DE PROBLÈMES CIVILS CONFIÉS
AUX AVOCATS SALARIÉS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2004 au 31 MARS 2005
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL CIVIL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	1 452	745	51,3%	707	48,7%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	4 155	1 334	32,1%	2 821	67,9%
CÔTE-NORD	1 482	440	29,7%	1 042	70,3%
ESTRIE	4 786	1 507	31,5%	3 279	68,5%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	6 437	2 760	42,9%	3 677	57,1%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	4 071	1 684	41,4%	2 387	58,6%
MONTRÉAL	20 566	9 555	46,5%	11 011	53,5%
OUTAOUAIS	5 132	2 279	44,4%	2 853	55,6%
QUÉBEC	6 952	2 521	36,3%	4 431	63,7%
RIVE-SUD	8 682	4 116	47,4%	4 566	52,6%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	3 021	1 431	47,4%	1 590	52,6%
TOTAL	66 736	28 372	42,5%	38 364	57,5%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2 210	1 670	75,6%	540	24,4%
TOTAL 2003/2004	69 527	30 021	43,2%	39 506	56,8%
VOLET CONTRIBUTIF 2003/2004	2 317	1 730	74,7%	587	25,3%

Graphique 7



Commission des services juridiques

TABLEAU No 8
GENRE DE PROBLÈMES CIVILS CONFIÉS
AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2004 au 31 MARS 2005
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL CIVIL	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	1 857	726	39,1%	1 131	60,9%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	2 257	871	38,6%	1 386	61,4%
CÔTE-NORD	1 216	495	40,7%	721	59,3%
ESTRIE	3 452	1 724	49,9%	1 728	50,1%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	6 744	2 979	44,2%	3 765	55,8%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	4 045	2 101	51,9%	1 944	48,1%
MONTRÉAL	17 082	4 620	27,0%	12 462	73,0%
OUTAOUAIS	1 346	676	50,2%	670	49,8%
QUÉBEC	5 791	2 127	36,7%	3 664	63,3%
RIVE-SUD	8 727	4 267	48,9%	4 460	51,1%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	1 559	840	53,9%	719	46,1%
TOTAL	54 076	21 426	39,6%	32 650	60,4%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	2 385	1 656	69,4%	729	30,6%
TOTAL 2003/2004	57 467	22 505	39,2%	34 962	60,8%
VOLET CONTRIBUTIF 2003/2004	2 503	1 730	69,1%	773	30,9%

Graphique 8

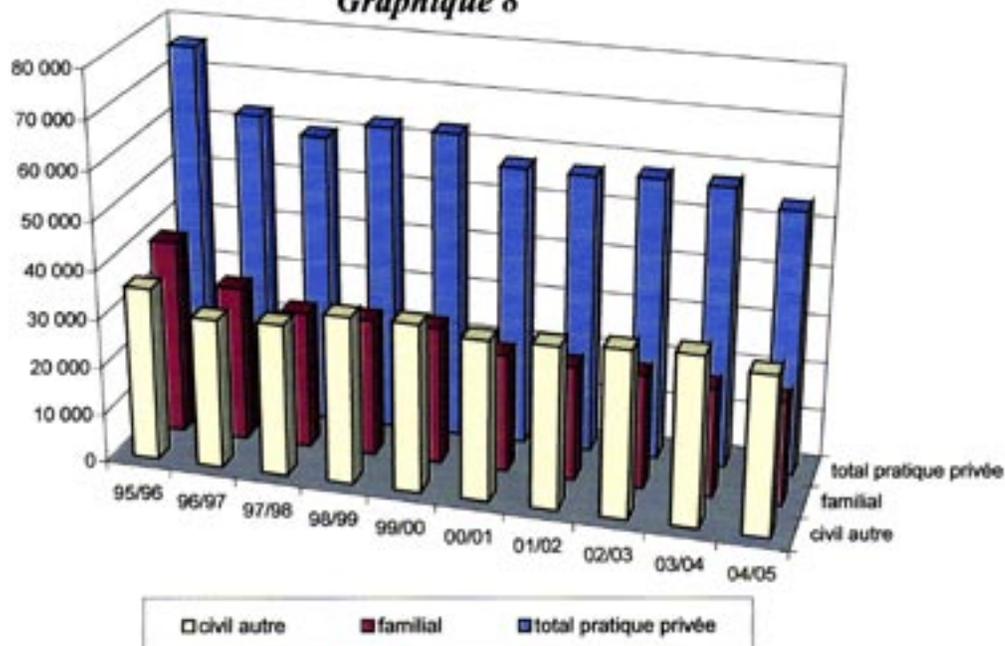


TABLEAU No 9
RÉPARTITION DES DEMANDES NON STATUÉES AU 31 MARS 2005
PAR RÉGION
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL NON STATUÉES**	ATTESTATIONS CONDI- TIONNELLES	%	EN SUSPENS	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	179	-	0,0%	179	100,0%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	46	4	8,7%	42	91,3%
CÔTE-NORD	47	6	12,8%	41	87,2%
ESTRIE	445	278	62,5%	167	37,5%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	259	2	0,8%	257	99,2%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	283	-	0,0%	283	100,0%
MONTRÉAL	6 544	5 022	76,7%	1 522	23,3%
OUTAOUAIS	171	11	6,4%	160	93,6%
QUÉBEC	685	87	12,7%	598	87,3%
RIVE-SUD	713	262	36,7%	451	63,3%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	56	-	0,0%	56	100,0%
TOTAL	9 428	5 672	60,2%	3 756	39,8%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	325	104	32,0%	221	68,0%
TOTAL 2003/2004	9 235	5 161	55,9%	4 074	44,1%
VOLET CONTRIBUTIF 2003/2004	340	95	27,9%	245	72,1%

** Demandes d'aide juridique pour lesquelles l'information est incomplète et/ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été rendue.

TABLEAU No 10
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES SOUS LE VOLET CONTRIBUTIF
SELON QU'ELLES ONT ÉTÉ CONFIÉES À DES AVOCATS SALARIÉS
OU À DES AVOCATS DE PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1er AVRIL 2004 au 31 MARS 2005

RÉGIONS	AVOCATS SALARIÉS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	126	43,7%	162	56,3%	288
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	311	60,6%	202	39,4%	513
CÔTE-NORD	92	58,6%	65	41,4%	157
ESTRIE	246	45,3%	297	54,7%	543
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	267	34,7%	503	65,3%	770
MAURICIE - BOIS-FRANCS	251	49,9%	252	50,1%	503
MONTRÉAL	557	48,5%	591	51,5%	1 148
OUTAOUAIS	239	74,0%	84	26,0%	323
QUÉBEC	329	47,6%	362	52,4%	691
RIVE-SUD	336	41,3%	477	58,7%	813
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	153	55,0%	125	45,0%	278
TOTAL	2 907	48,2%	3 120	51,8%	6 027
TOTAL 2003/2004	2 993	48,2%	3 217	51,8%	6 210

8.6 Le profil de la clientèle

En 2004-2005, 57% des bénéficiaires de l'aide juridique sont des hommes comparativement à 43% pour les femmes.

La proportion des bénéficiaires par groupe d'âge est de 16% pour les moins de 18 ans, 20% pour les 18 à 25 ans, 59% pour les 26 à 55 ans et 5% pour les aînés.

La proportion des dossiers traités est ainsi répartie : 55% en matière civile dont près de la moitié en droit familial, 43% en matière criminelle et 2% en immigration.

À l'aide juridique, les hommes et les femmes présentent des dossiers fort différents : 82% des dossiers féminins concernent une affaire civile alors que 63% des dossiers masculins concernent une affaire criminelle.

En immigration, les hommes présentent 63,5% des dossiers et les femmes 36,5%.

Les personnes âgées de 56 ans et plus présentent des dossiers en droit civil et administratif pour 52,6%, 19,5% en droit familial, 22,7% en droit criminel et 5,2% en autres matières.

Parmi les bénéficiaires de plus de 55 ans, 6 367 sont âgés de 56 à 60 ans et 3 188 de 61 à 65 ans; les plus de 65 ans sont au nombre de 854.

Pour ce qui est du volet contributif, nous remarquons que 58% des bénéficiaires sont des femmes comparativement à 42% pour les hommes et que 74% des bénéficiaires se situent dans le groupe d'âge 26 à 55 ans.

Les demandes du volet contributif se font pour 76% en matière civile, dont près des trois quarts en matière familiale. Le 24% additionnel est en droit criminel.

8.7 Les projets spéciaux

Dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale relative à l'aide juridique en matière de droit criminel et de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), les centres régionaux d'aide juridique ont mis en place des projets spéciaux temporaires portant principalement sur trois (3) clientèles cibles, les communautés autochtones, les adolescents et les accusés souffrant de troubles mentaux.

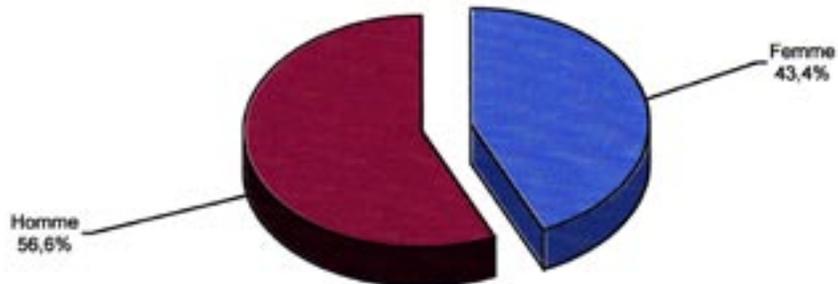
Les centres régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, de la Côte-Nord, de l'Outaouais et de la Maurice-Bois-Francs ont engagé des avocats pour améliorer les services juridiques offerts aux communautés autochtones de leurs régions. Ils ont représenté leurs clients devant les différentes instances judiciaires. Une formation portant sur « La justice pénale et les comités de justice; l'alcoolisme et la toxicomanie chez les Autochtones; la réhabilitation par la guérison, les cercles de sentence et la justice réparatrice et un survol des problématiques régionales » leur a permis de prendre connaissance des spécificités de la clientèle autochtone. En plus de la représentation des clients devant les différents tribunaux, ils ont établi des contacts avec les différents responsables des communautés autochtones afin de faire la promotion de solutions juridiques alternatives adaptées aux réalités autochtones.

L'ensemble des onze (11) centres régionaux ont participé à un projet visant la représentation des adolescents devant la Cour du Québec, chambre de la jeunesse et l'élaboration d'un programme d'information. Les différents programmes d'information ont été dispensés au moyen d'articles de journaux, de présentations de procès simulés, de visites de palais de justice, de conférences dans les écoles et dans les Maisons des jeunes etc... Plusieurs outils d'information ont été créés (affiches, présentation « power point », cartes d'information).

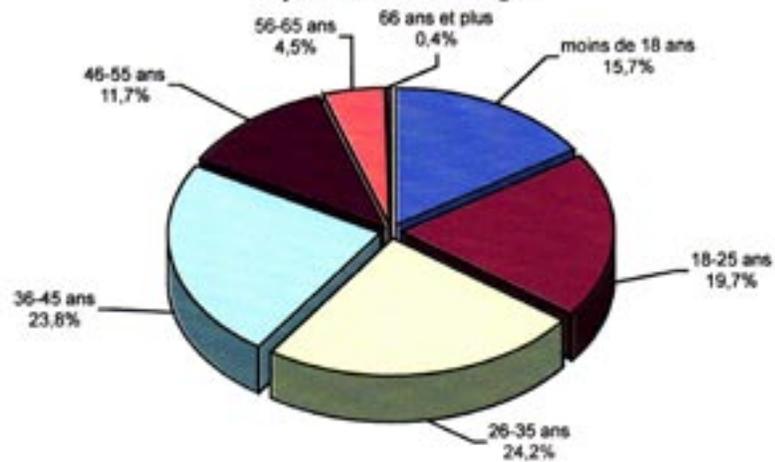
De plus, tous les centres régionaux se sont engagés dans un programme d'améliorations des services offerts aux accusés souffrant de troubles mentaux. Chaque région a désigné un avocat ou des avocats pour répondre aux demandes de représentation devant la Commission d'examen des accusés souffrant de troubles mentaux, c'est-à-dire le Tribunal administratif du Québec.

VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

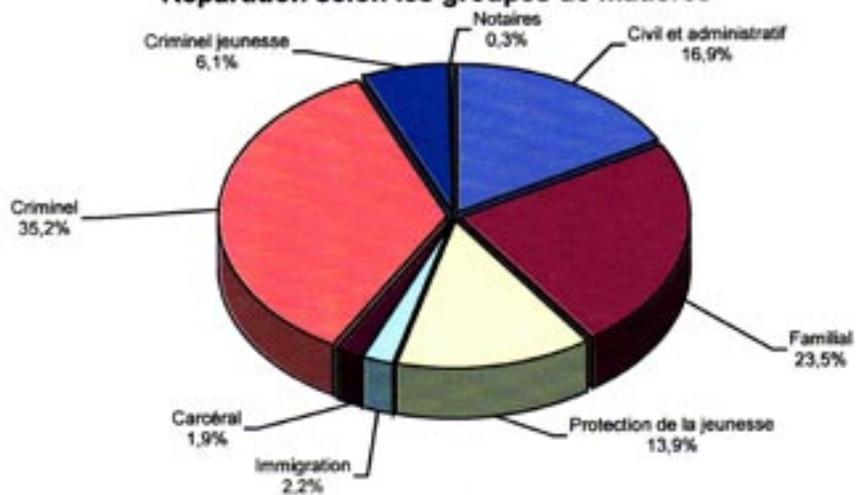
Répartition selon le sexe



Répartition selon l'âge

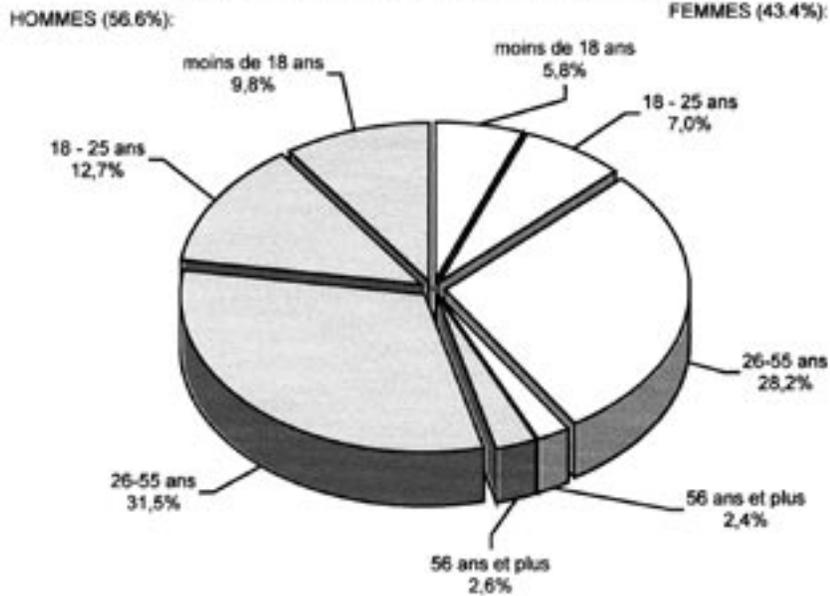


Répartition selon les groupes de matières

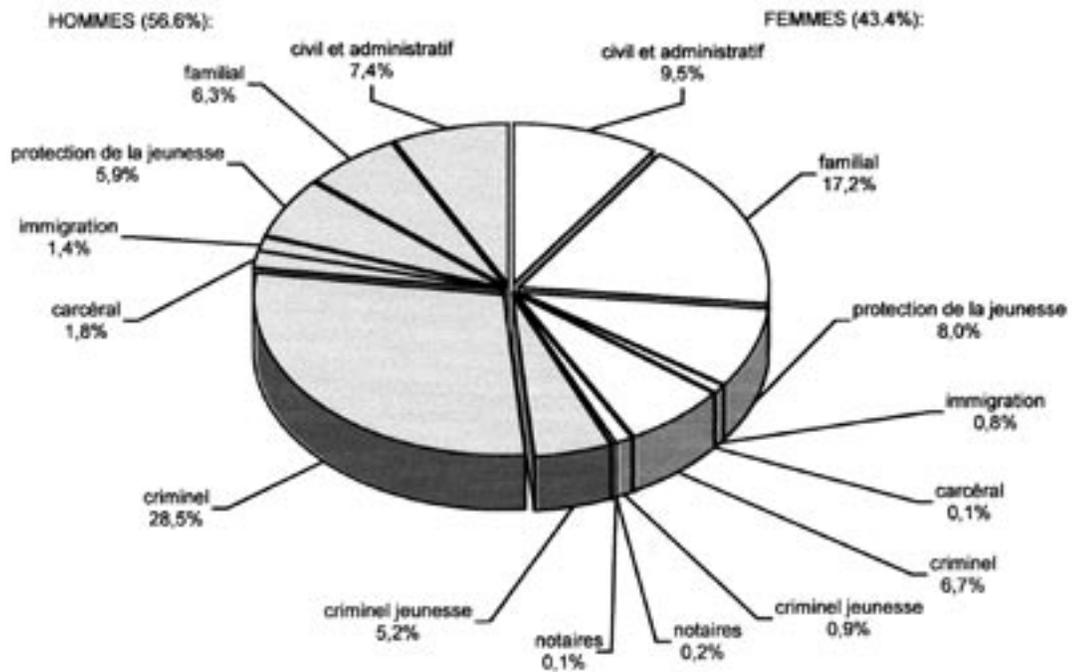


VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

Répartition selon le sexe et le groupe d'âge

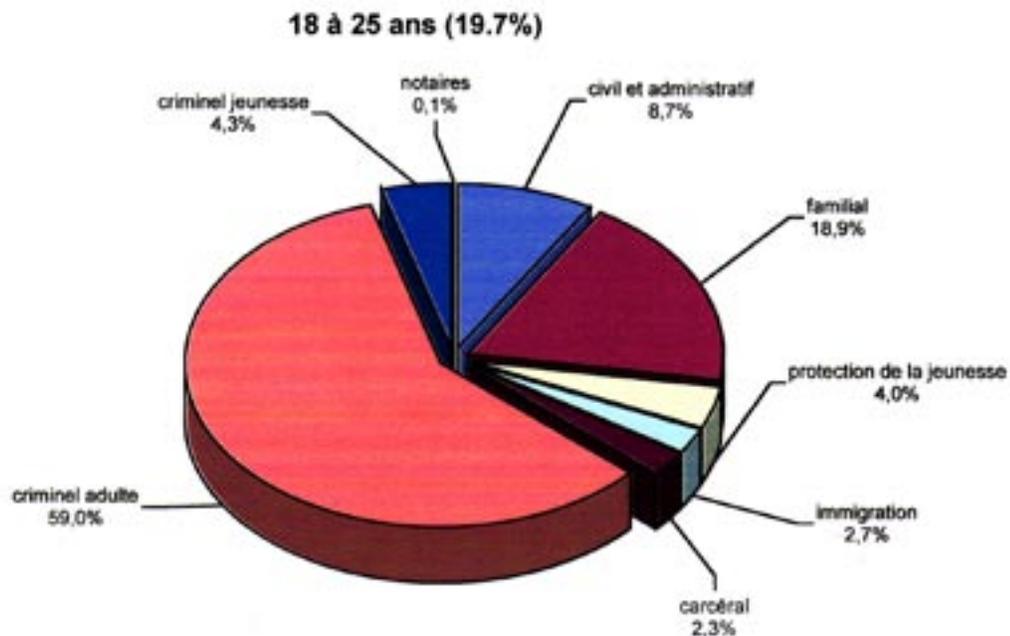
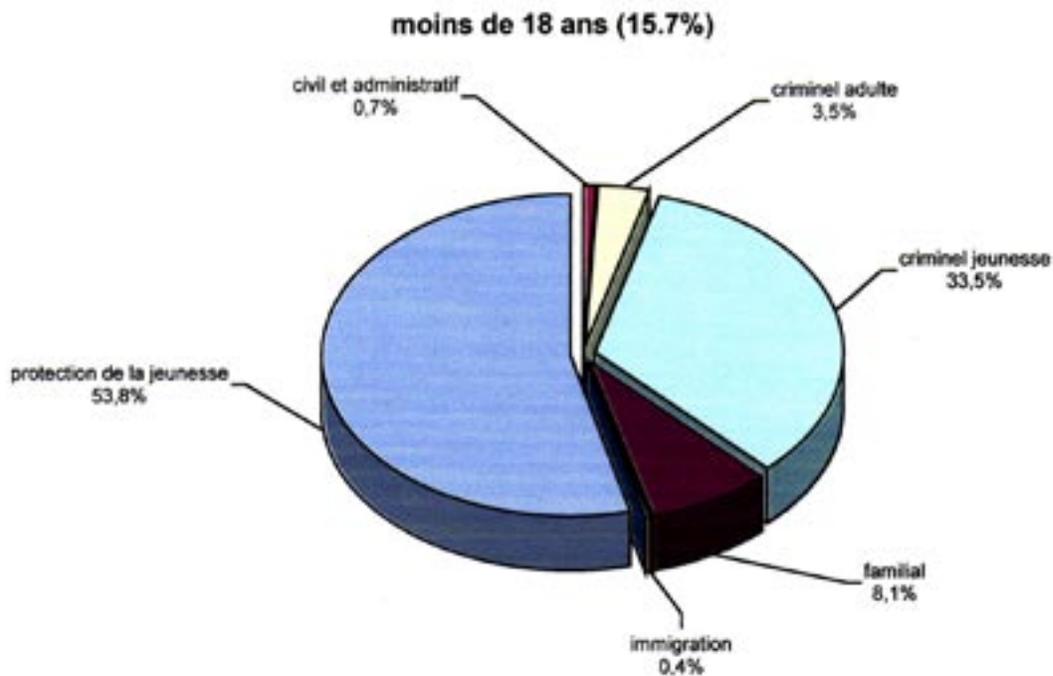


Répartition selon le sexe et les groupes de matières



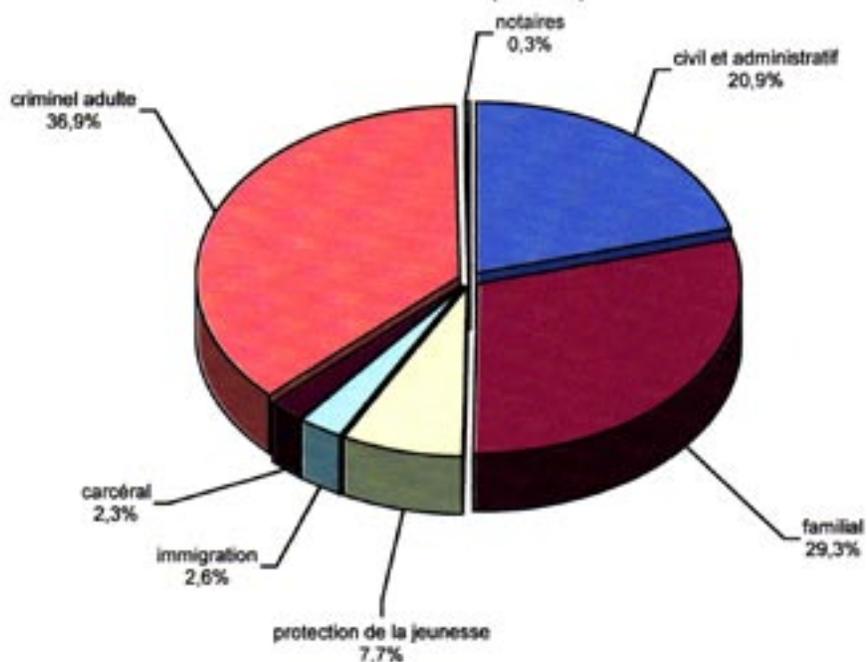
Commission des services juridiques

Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe d'âge et groupe de matières
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

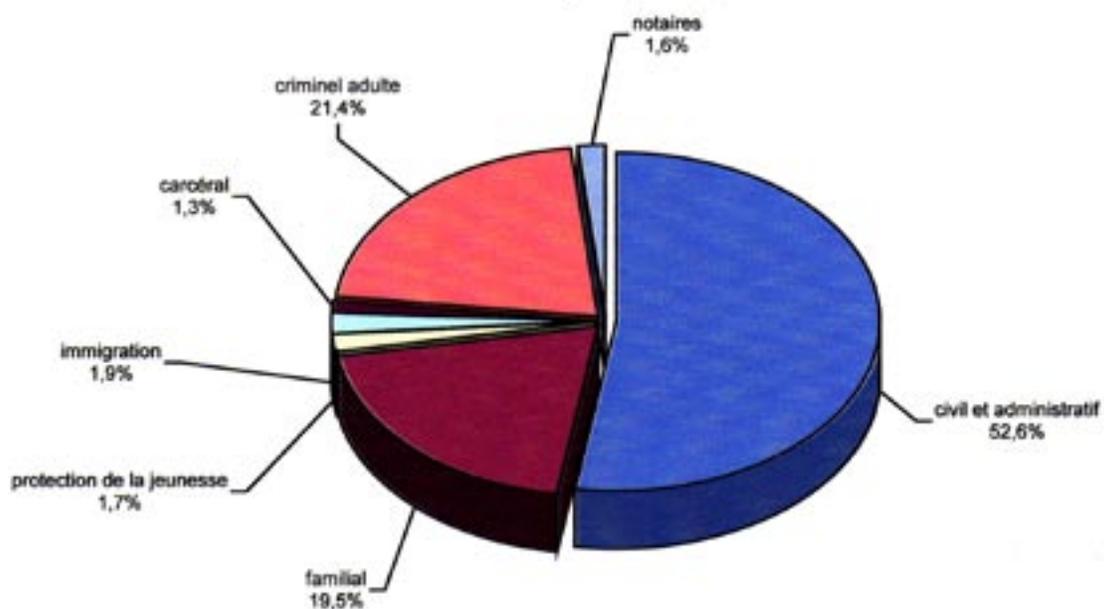


Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe d'âge et groupe de matières
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

26 à 55 ans (59.7%)

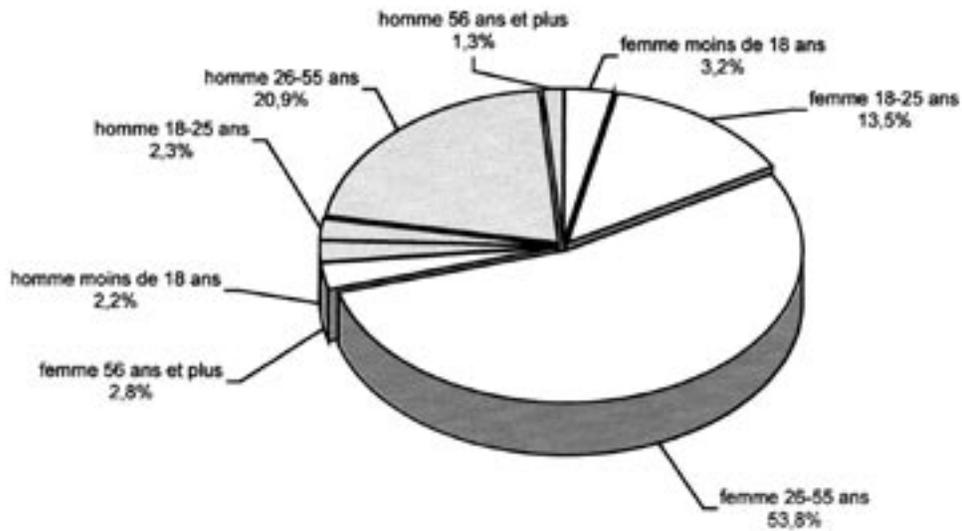


56 ans et plus (4.9%)

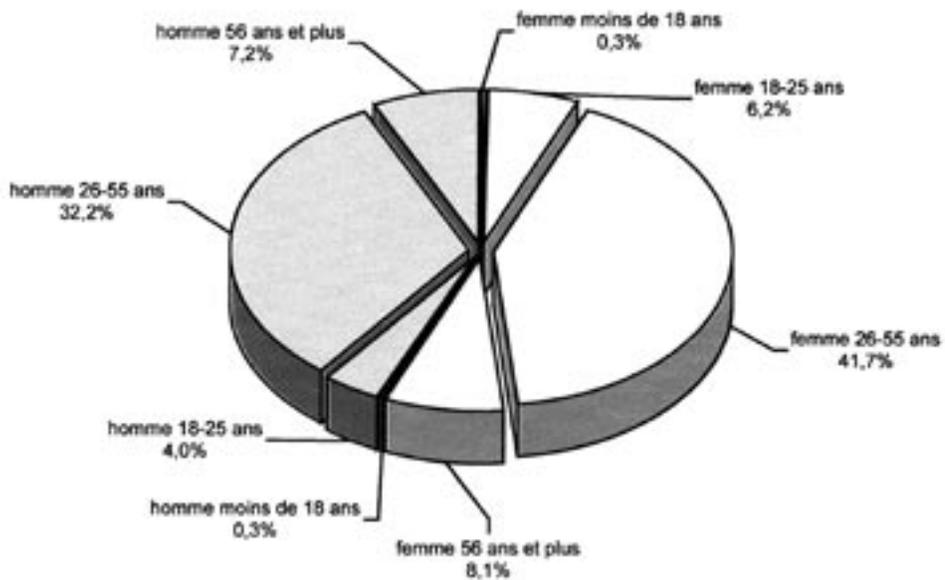


Répartition de la demande d'aide juridique selon le sexe et l'âge
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

En droit familial (23.5%)

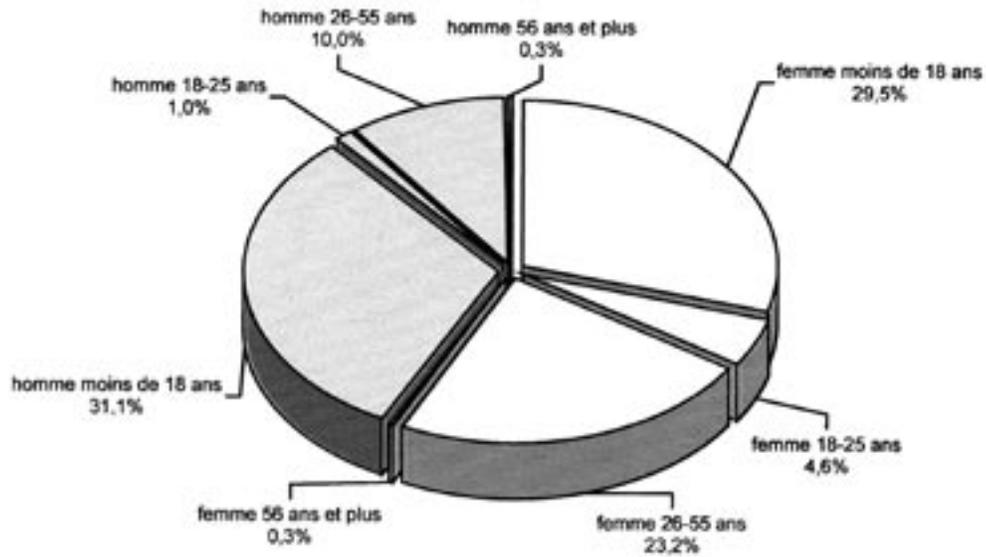


En matière civile et administrative (16.9%)

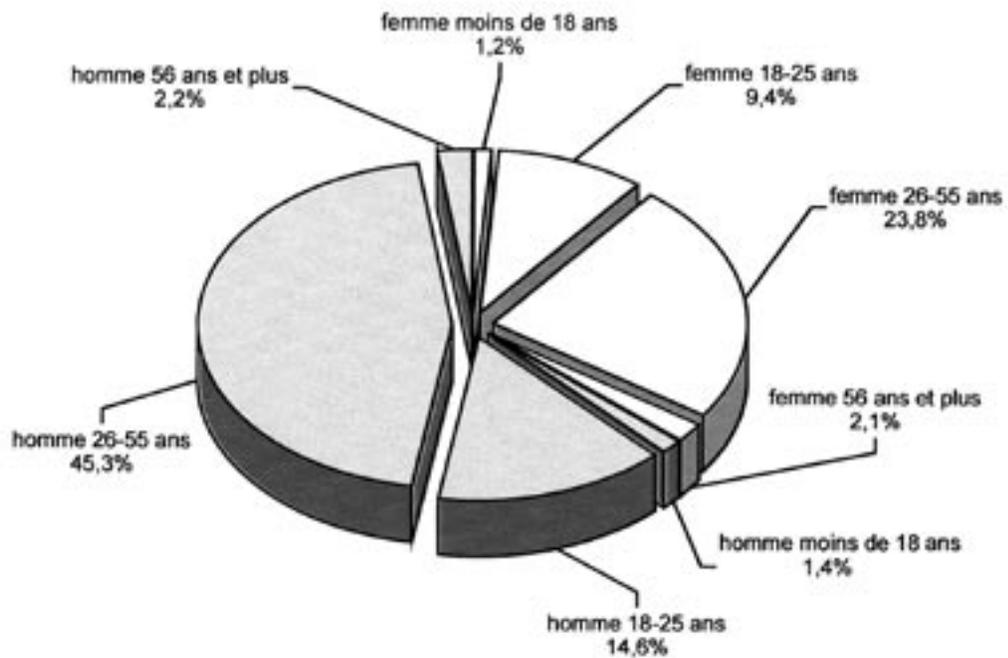


Répartition de la demande d'aide juridique selon le sexe et l'âge
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

Protection de la jeunesse (civil) (13.9%)

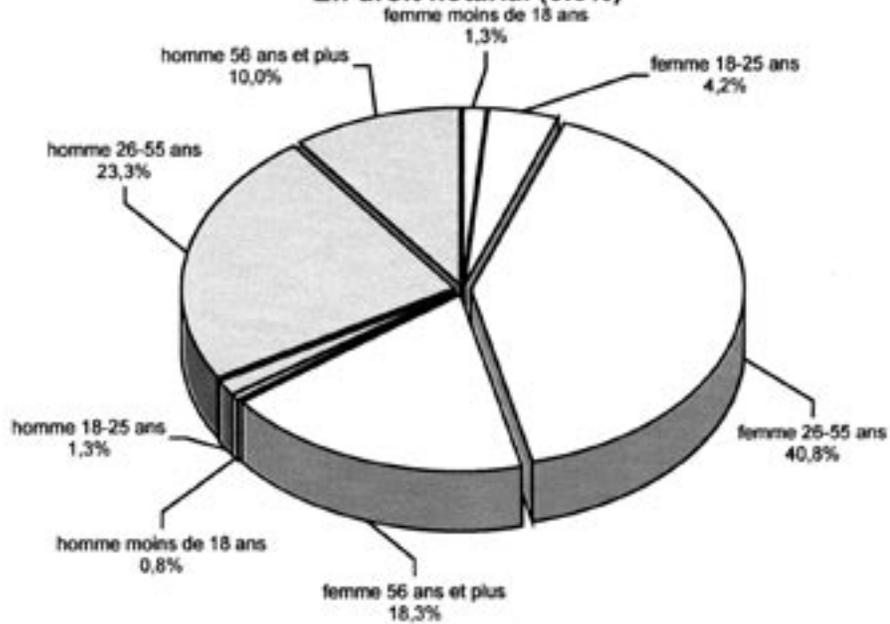


En immigration (2.2%)

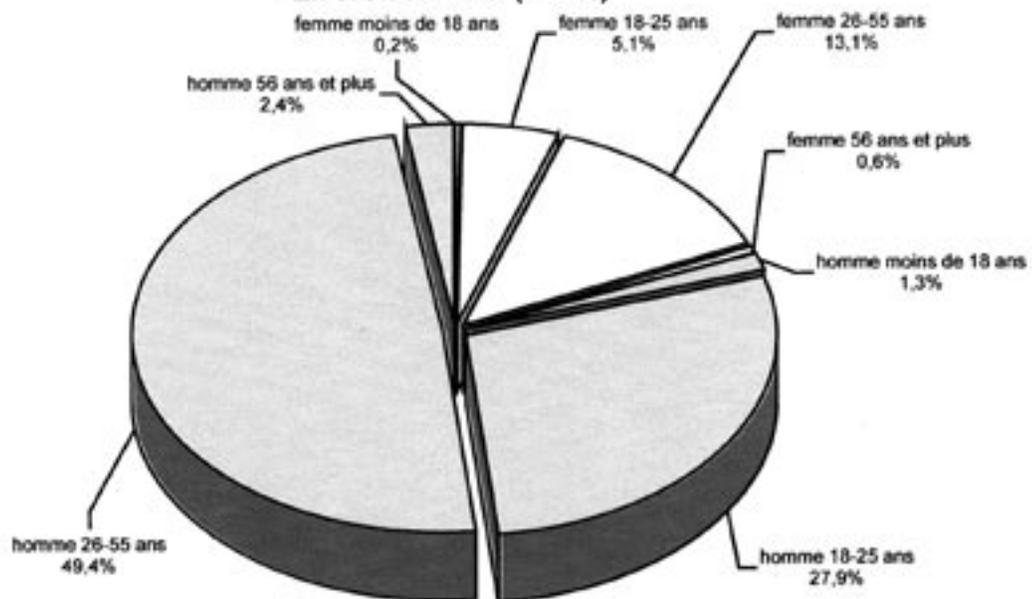


Répartition de la demande d'aide juridique selon le sexe et l'âge
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

En droit notarial (0.3%)

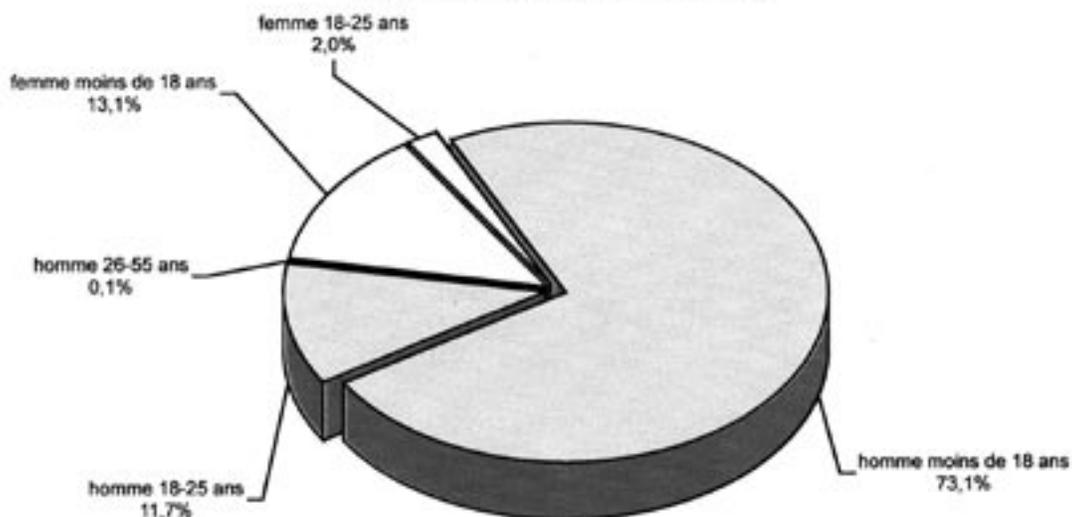


En droit criminel (35.2%)

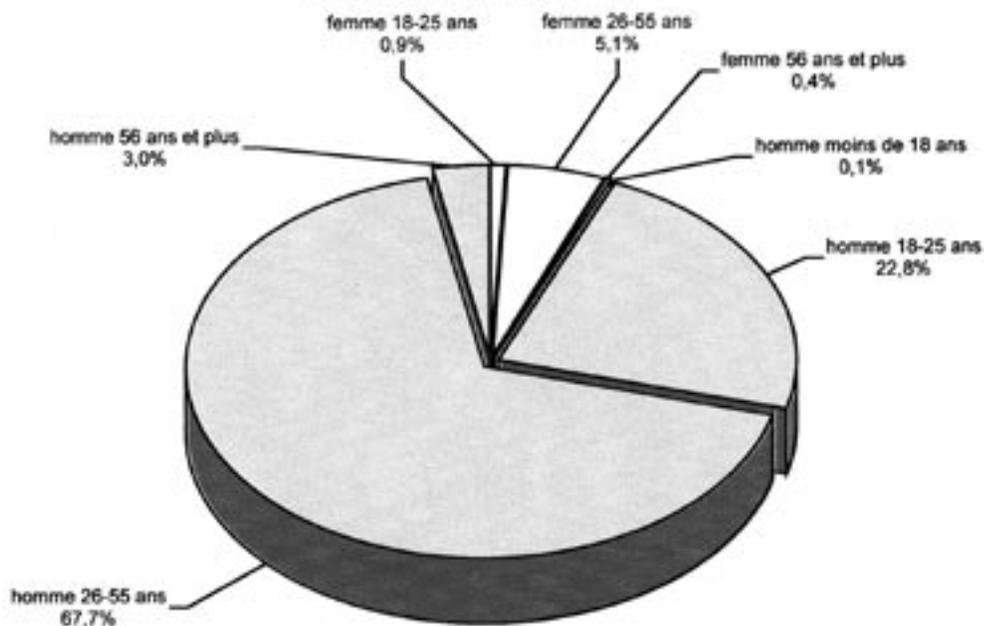


Répartition de la demande d'aide juridique selon le sexe et l'âge
POUR LE VOLET GRATUIT ET CONTRIBUTIF

En droit criminel-jeunesse (6.1%)

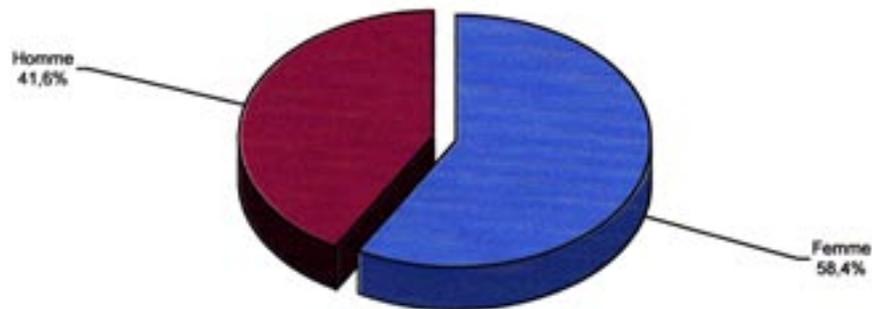


En droit carcéral (1.9%)

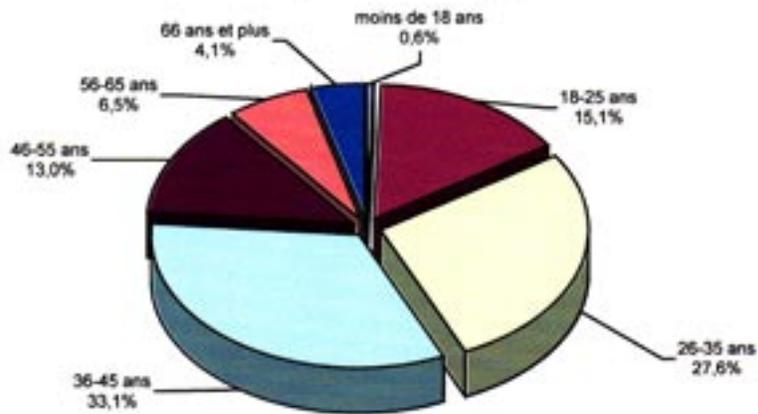


VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

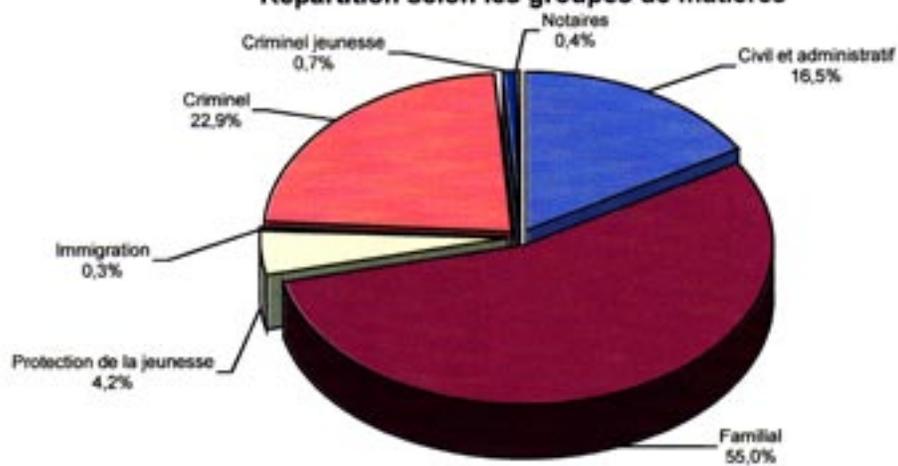
Répartition selon le sexe



Répartition selon l'âge

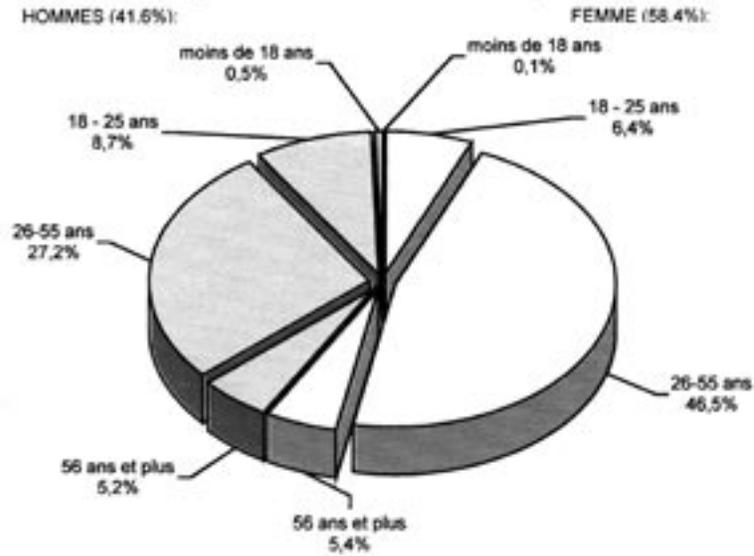


Répartition selon les groupes de matières

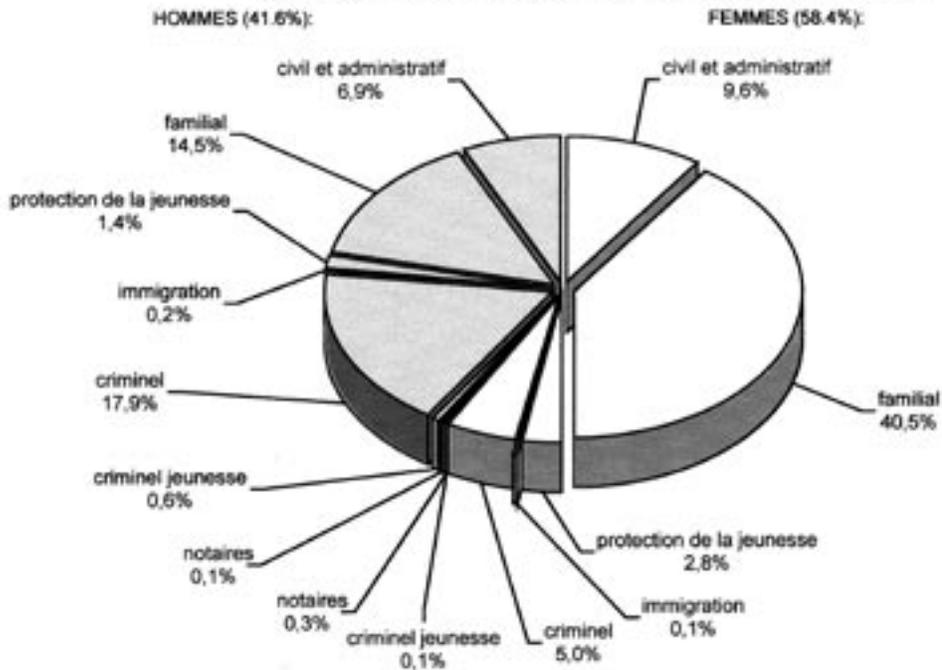


VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

Répartition selon le sexe et le groupe d'âge

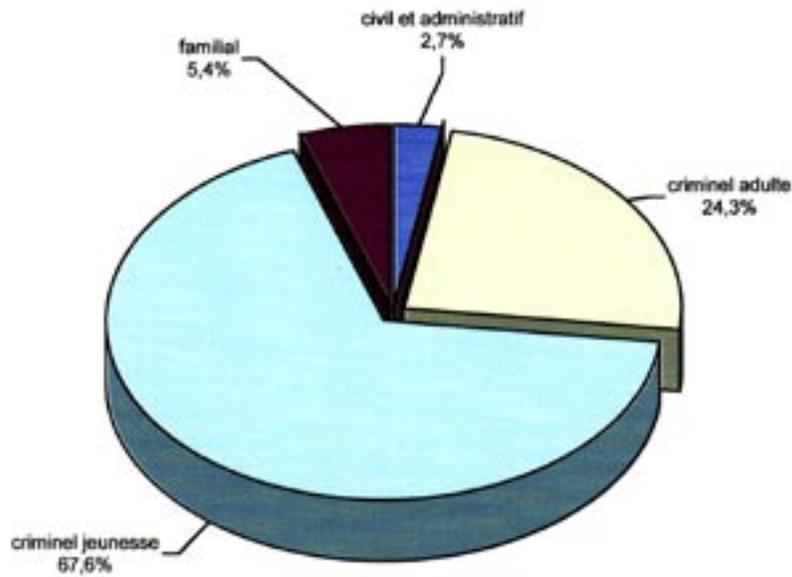


Répartition selon le sexe et les groupes de matières

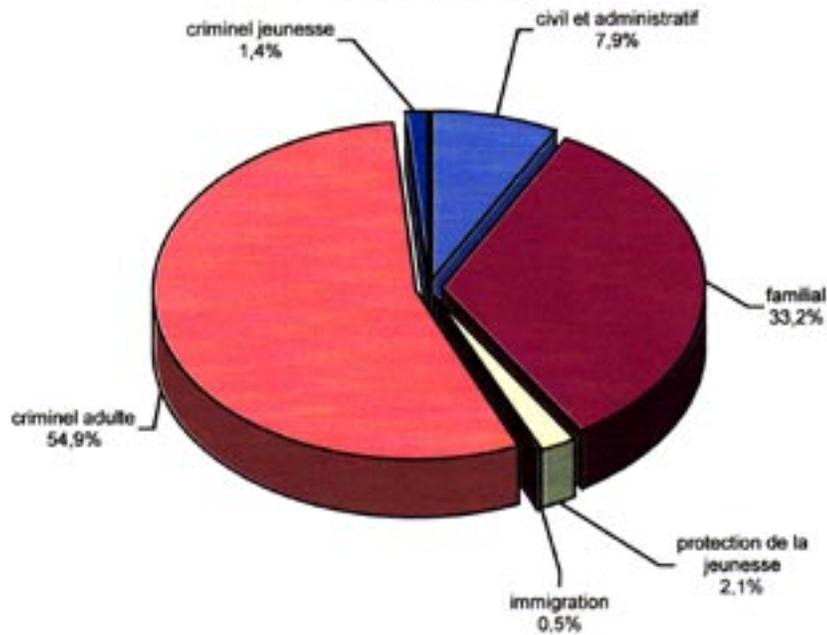


Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe d'âge et groupe de matières
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

moins de 18 ans (0.6%)

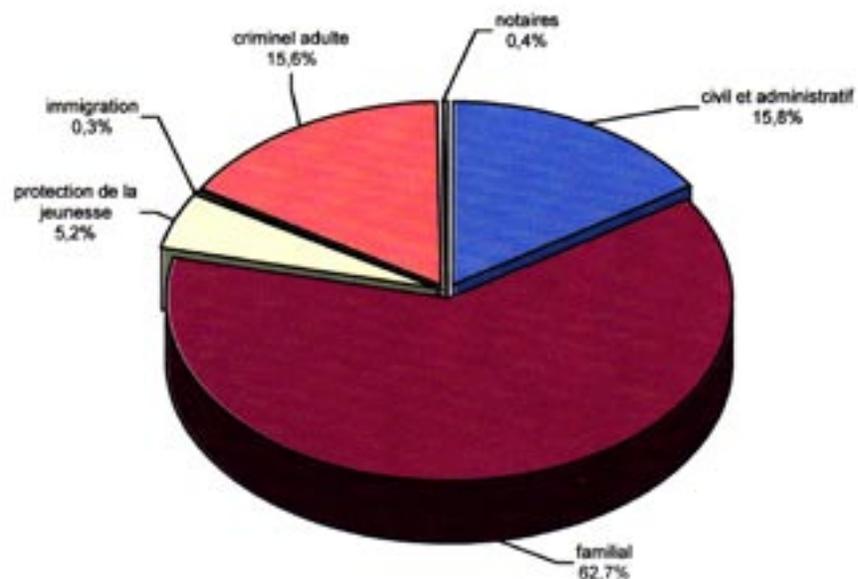


18 à 25 ans (15.1%)

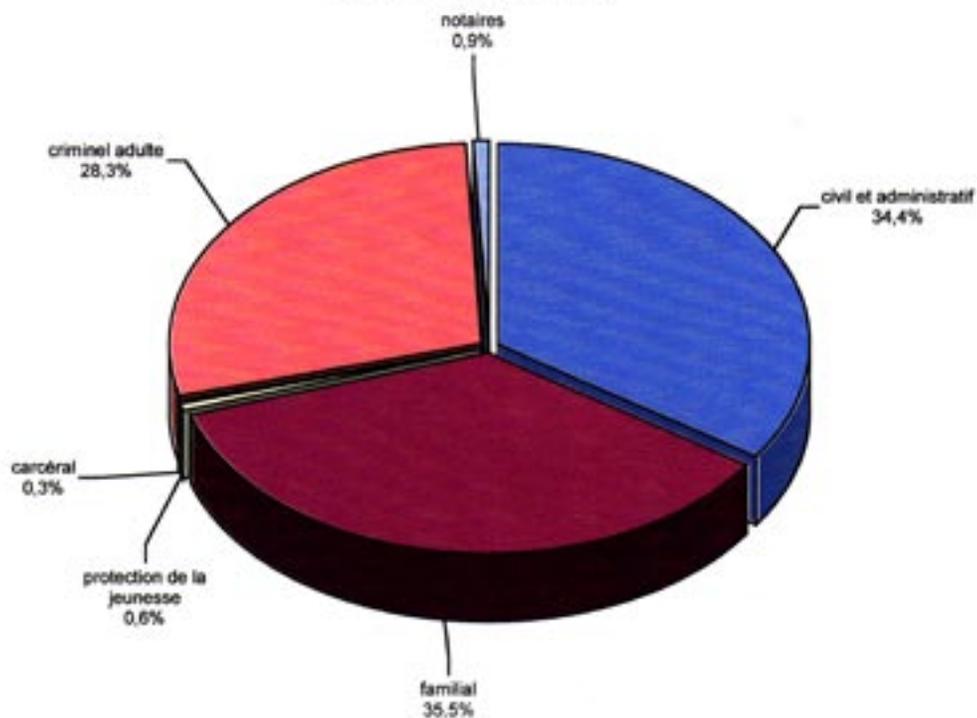


Répartition de la demande d'aide juridique admise par groupe d'âge et groupe de matières
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

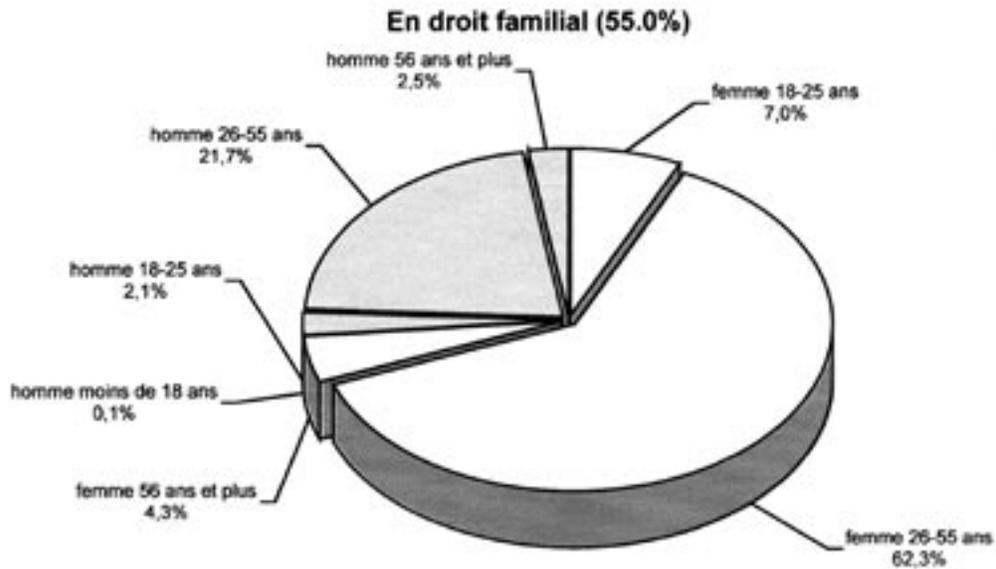
26 à 55 ans (73.7%)



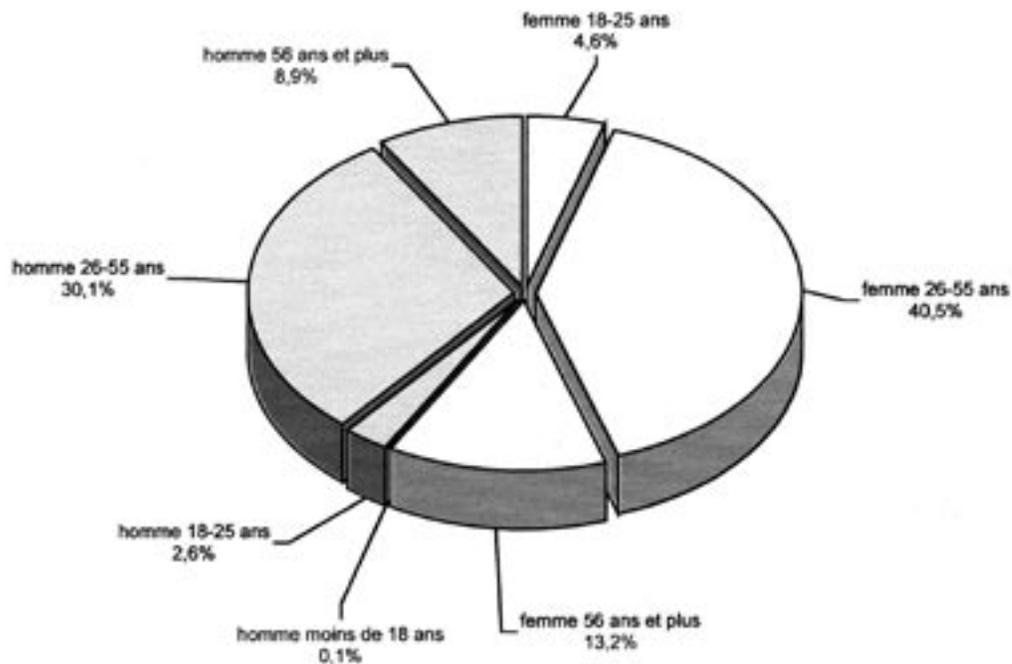
56 ans et plus (10.6%)



Répartition de la demande d'aide juridique selon le sexe et l'âge
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

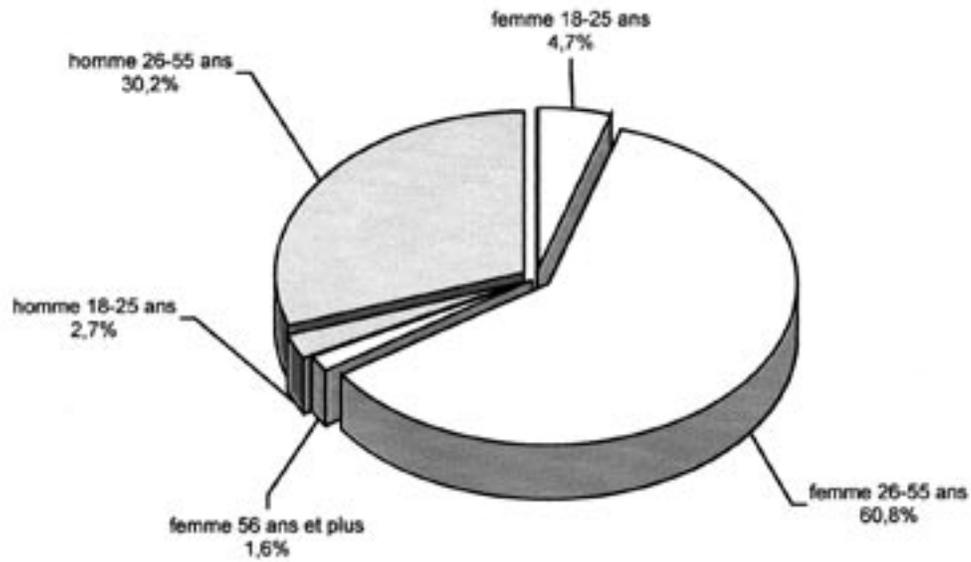


En matière civile et administrative (16.5%)

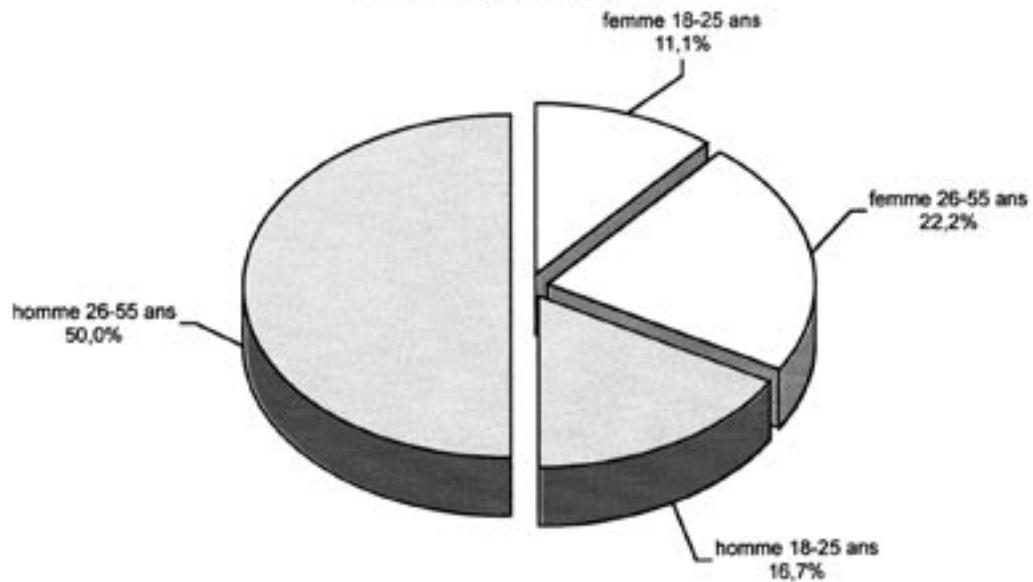


Répartition de la demande d'aide juridique selon le sexe et l'âge
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT

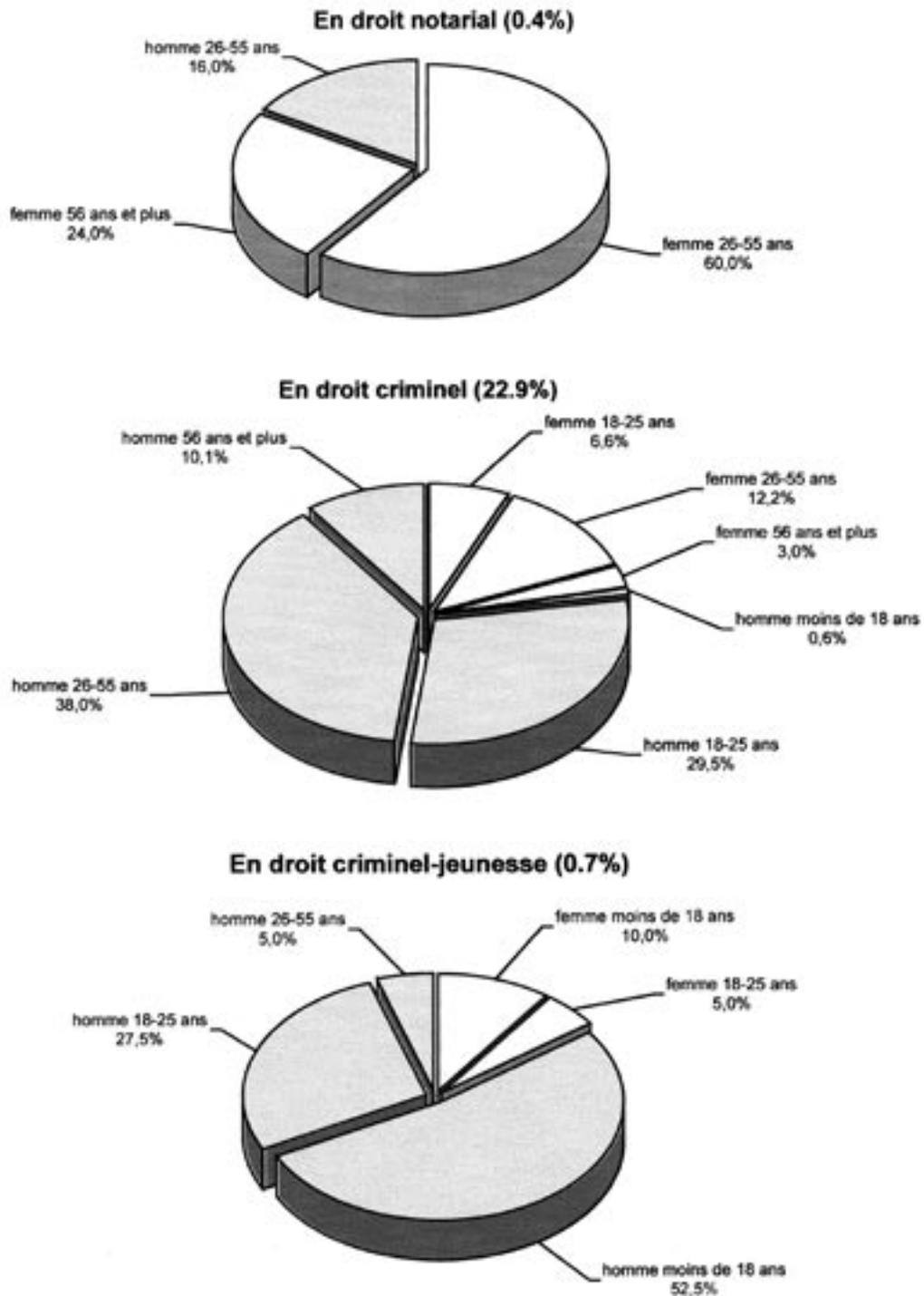
Protection de la jeunesse (civil) (4.2%)



En immigration (0.3%)



Répartition de la demande d'aide juridique selon le sexe et l'âge
POUR LE VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT



9. Les ressources humaines

9.1 Faits saillants

9.1.1 La négociation pour le renouvellement de la convention collective des avocats

PROVIENT DES OBJECTIFS 2003-2004

Thème :

Renouvellement de la convention collective des avocats échu depuis le 30 juin 2002

Objectif :

Participer à la formation et établir les préliminaires d'application de la nouvelle approche de la négociation basée sur les intérêts

La convention collective des avocats du réseau de l'aide juridique était échu depuis le 30 juin 2002. Les négociations entreprises en juin 2003 se sont poursuivies jusqu'à une entente survenue en février 2005, pour la question salariale.

La Commission des services juridiques, les centres régionaux et les syndicats ont accepté la proposition qui leur a été faite par le Conseil du trésor d'expérimenter une nouvelle formule pour la négociation : la négociation basée sur les intérêts.

La négociation basée sur les intérêts se poursuit sur une base permanente pour permettre de maintenir le dialogue avec les syndicats et d'avancer la réflexion sur les clauses normatives.

9.1.2 La négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés de soutien

La convention collective avec les employés de soutien est venue à échéance le 30 juin 2003.

Toute cette année, les négociations avec les syndicats du personnel de soutien se sont poursuivies et les rencontres régulières ont permis le maintien d'un climat serein et de prestation de travail de qualité.

9.1.3 L'équité salariale

Parallèlement aux négociations pour le renouvellement des conventions collectives, la Commission des services juridiques et les centres régionaux ont poursuivi avec les syndicats les travaux entrepris en application de la Loi sur l'équité salariale.

9.2 La situation du réseau au 31 mars 2005

La situation du réseau au 31 mars 2005 était la suivante : l'aide juridique avait des bureaux dans quatre-vingt-dix-neuf (99) villes du Québec, comprenant cent-quatorze (114) unités, dont quatre-vingt-neuf (89) bureaux ouverts à plein temps et vingt-cinq (25) bureaux ouverts à temps partiel; la liste des bureaux se retrouve à l'Annexe 6 du présent rapport.

Les effectifs budgétisés du réseau de l'aide juridique étaient de 360 avocats salariés et de 488,9 autre personnel pour un total de 848,9 employés temps complet. De plus, 15 stagiaires du programme du Barreau étaient à l'emploi dans les divers centres régionaux.

Au 31 mars 2005, le réseau comprenait 166 avocates et 194 avocats; 15,8% des avocats et avocates du réseau avaient moins de 35 ans.

L'expérience moyenne des avocats et avocates salariés du réseau, en excluant les remplaçants, est d'environ 20,3 années d'inscription au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2005.

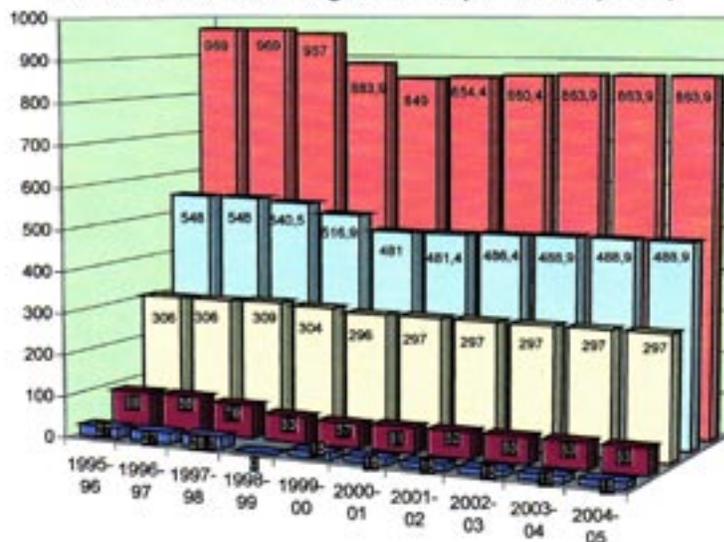
Commission des services juridiques

Avocats, autres professionnels, employés de soutien et stagiaires
équivalents à temps complet (E.T.C.) rémunérés
pour l'exercice 2004-2005

RÉGIONS	AVOCATS	AUTRE PROFESSIONNELS ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN	STAGIAIRES	TOTAL
COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES	10,8	39,6	-	50,4
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	11,9	17,0	-	28,9
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	18,6	29,0	2,0	49,6
CÔTE-NORD	9,4	12,4	0,2	22,0
ESTRIE	26,8	32,9	0,3	60,0
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	25,8	36,6	0,7	63,1
MAURICIE - BOIS-FRANCS	20,4	26,0	0,6	47,0
MONTRÉAL	102,4	131,6	5,8	239,8
OUTAOUAIS	26,2	35,2	1,4	62,8
QUÉBEC	36,3	45,9	2,0	84,2
RIVE-SUD	40,1	46,7	1,3	88,1
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	14,7	19,4	-	34,1
	343,4	472,3	14,3	830,0
BUDGET 2004-2005	360,0	488,9	15,0	863,9

(1) Excluant le service de garde

Évolution des effectifs budgétisés de la permanence (10 ans)



■ Stagiaires ■ Cadres juridiques & adm. d'état □ Avocats □ Autre personnel ■ Total

10. Les ressources financières

10.1 Bilan financier sommaire

Pour l'exercice 2004-2005 la subvention accordée à la Commission des services juridiques s'élevait à 127 626 100 \$; les revenus autonomes ont été de 2 182 920 \$ comparativement à 2 187 283\$ pour l'exercice antérieur.

Les dépenses totales pour l'exercice 2004-2005 s'élevaient à 128 213 264 \$ incluant les dépenses financées par les réserves de 527 083 \$. Globalement, l'excédent des produits sur les charges de l'exercice est de 1 595 756 \$. Au 31 mars 2005, la Commission des services juridiques présentait une réserve générale se situant à 7 569 588 \$.

Les passifs éventuels pouvant résulter des mandats émis aux avocats et notaires ont été réévalués au 31 mars 2005 et ont été estimés comme suit : 350 000 \$ pour les mandats émis en vertu de l'ancienne Loi sur l'aide juridique, 47 540 000 \$ pour les mandats émis en vertu de la loi de 1996, volet gratuit, 1 810 000 \$ pour les mandats émis en vertu de cette dernière loi, volet contributif. Cette dernière estimation ne tient pas compte de la contribution exigible des bénéficiaires qui viendra réduire ce montant.

10.2 Rapport financier annuel consolidé au 31 mars 2005


HAREL DROUIN - PKF

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
AU 31 MARS 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
Fonds d'administration	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Évolution des soldes de fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 19
Renseignements complémentaires	20 - 22

HAREL DROUIN-PKF, S.E.N.C.R.L.
COMPTABLES AGRÉÉS

Membre du réseau
PKF International

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200, Montréal (Québec) Canada H2Y 1M6
Téléphone : (514) 845-9253 Télécopieur : (514) 845-3859 info@hd-pkf.ca

www.hd-pkf.ca

HAREL DROUIN - PKF

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Commission des services juridiques au 31 mars 2005 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie du fonds d'administration ainsi que l'état de l'évolution des soldes de fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les vacances, les recettes des volets contributifs et des mémoires de frais et les déboursés reliés à la pratique privée sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse au lieu de celle de la comptabilité d'exercice. La Commission des services juridiques procède ainsi pour la comptabilisation des déboursés reliés à la pratique privée depuis près de 25 ans, tel qu'elle l'a toujours déclaré dans ses états financiers (voir note 2g).

À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux principes généralement reconnus du Canada. Si l'on avait comptabilisé les vacances et les honoraires et déboursés à la pratique privée sur une base d'exercice, l'excédent des produits sur les charges des opérations de l'exercice aurait été inférieur de 33 107 \$ (supérieur de 47 053 \$ en 2004), l'excédent des produits sur les charges de la pratique privée aurait été supérieur de 36 290 \$ (inférieur de 1 134 688 \$ en 2004), le solde de clôture de la réserve générale aurait été inférieur de 41 410 293 \$ (41 413 476 \$ en 2004), et les comptes à payer et frais courus auraient augmenté du même montant tel que mentionné à la note 22. Le fait de comptabiliser les recettes des volets contributifs et des mémoires de frais sur une base d'exercice au lieu d'une base de caisse n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de l'organisme.

À notre avis, à l'exception des effets de non-comptabilisation des vacances et des honoraires et déboursés reliés à la pratique privée sur une base d'exercice tel qu'indiqué au paragraphe précédent, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin - PKF

Montréal, le 27 mai 2005
HAREL DROUIN-PKF, S.É.N.C.R.L.
COMPTABLES AGRÉÉS

Membre du réseau
PKF International

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200, Montréal (Québec) Canada H2Y 1M6
Téléphone : (514) 845-9253 Télécopieur : (514) 845-3859 info@hd-pkf.ca

www.hd-pkf.ca

Commission des services juridiques

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
RÉSULTATS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Opérations		Pratique privée (article 52)		Total
	2005	2004	2005	2004	
PRODUITS					
Octrois du gouvernement du Québec					
Réguliers	78 636 300	\$ 70 937 900	\$ 46 794 800	\$ 49 055 396	\$ 125 431 100
Droits de greffe	1 289 502	1 196 687	905 498	998 313	2 195 000
	79 925 802	72 134 587	47 700 298	50 053 709	127 626 100
	81 610 314	72 651 721	46 602 950	49 782 947	128 213 264
CHARGES (Note 8)					
	(1 684 512)	(517 134)	1 097 348	270 762	(587 164)
AUTRES PRODUITS (Note 5)	1 563 280	1 607 894	619 640	579 389	2 182 920
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(121 232)	\$ 1 090 760	\$ 1 716 988	\$ 850 151	\$ 1 940 911

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

N

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
FONDS D'ADMINISTRATION
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005		2004	
	Réserve générale	Actif net investi en immobilisations	Total	Réserve générale
SOLDE AU DÉBUT				
Déjà établi	5 757 732 \$	1 325 140 \$	7 082 872 \$	3 837 118 \$
Redressement affecté aux exercices antérieurs (Note 3)	-	-	-	-
				1 543 583
SOLDE REDRESSÉ	5 757 732	1 325 140	7 082 872	3 837 118
				1 543 583
				5 380 701
OPÉRATIONS				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant utilisation de la réserve générale (Note 6)	941 006	(765 266)	175 741	2 811 790
Utilisation de la réserve générale (Note 7) plan directeur	(295 973)	-	(295 973)	(814 712)
Excédent (insuffisance) net des produits sur les charges	644 033	(765 266)	(121 232)	1 997 078
Investissements en immobilisations :				(906 318)
Utilisation de la réserve générale (Note 7)	(230 110)	230 110	-	(209 239)
À même les opérations de l'exercice	(190 956)	190 956	-	(271 149)
Versements sur contrats de location-acquisition :				57 574
Utilisation de la réserve générale (Note 7)	-	-	-	(149 913)
À même les opérations de l'exercice	(128 099)	128 099	-	(238 740)
Virements aux Fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	-	-	-	-
	94 868	(216 100)	(121 232)	1 070 463
				(218 443)
				852 020
PRATIQUE PRIVÉE				
Excédent des produits sur les charges avant utilisation de la réserve générale	1 716 988	-	1 716 988	1 478 536
Utilisation de la réserve générale (Note 7)	-	-	-	(628 385)
Excédent net des produits sur les charges	1 716 988	-	1 716 988	850 151
				-
SOLDE À LA FIN	7 569 588 \$	1 109 040 \$	8 678 628 \$	5 757 732 \$
				1 325 140 \$
				7 082 872 \$

ω

Commission des services juridiques

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

4

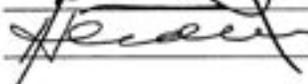
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET D'INCENDIE ET VOL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005			2004
	Fonds responsabilité professionnelle	Fonds incendie et vol	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	500 000 \$	300 000 \$	800 000 \$	561 260 \$
Virement de la réserve générale du fonds d'administration	-	-	-	238 740
SOLDE À LA FIN	500 000 \$	300 000 \$	800 000 \$	800 000 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

5

FONDS D'ADMINISTRATION
BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 MARS 2005

	Fonds d'administration	Fonds responsabilité professionnelle	Fonds incendie et vol	2005	2004
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse (Note 4)	12 412 436 \$	20 594 \$	13 224 \$	12 446 254 \$	10 562 968 \$
Débiteurs (Note 10)	12 658 094	-	-	12 658 094	1 350 419
Frais payés d'avance	412 540	-	-	412 540	317 673
Avances sur traitements différés	52 964	-	-	52 964	45 144
Placements temporaires (Note 11)	-	500 000	300 000	800 000	800 000
	25 536 034	520 594	313 224	26 369 852	13 076 204
IMMOBILISATIONS (Note 12)	2 340 452	-	-	2 340 452	1 978 262
	27 876 486 \$	520 594 \$	313 224 \$	28 710 304 \$	15 054 466 \$
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs (Note 13)	15 315 459 \$	20 594 \$	13 224 \$	15 349 277 \$	4 729 500 \$
Traitements différés	127 075	-	-	127 075	228 644
Produits perçus par anticipation (Note 14)	2 523 912	-	-	2 523 912	1 560 328
Portion à court terme des obligations décaissant de contrats de location-acquisition (Note 16)	140 877	-	-	140 877	126 623
	18 107 323	20 594	13 224	18 141 141	6 645 095
OCTROIS SPÉCIAUX REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (Note 15)	934 059	-	-	934 059	272 803
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (Note 16)	156 476	-	-	156 476	253 696
	19 197 858	20 594	13 224	19 231 676	7 171 594
AVOIR					
ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 109 040	-	-	1 109 040	1 325 140
ACTIF NET AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE	7 569 588	500 000	300 000	8 369 588	6 557 732
	8 678 628	500 000	300 000	9 478 628	7 882 872
	27 876 486 \$	520 594 \$	313 224 \$	28 710 304 \$	15 054 466 \$
AU NOM DU CONSEIL					
	Administrateur				
	Administrateur				

Commission des services juridiques

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

6

FONDS D'ADMINISTRATION FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		
Opérations	(121 232) \$	1 090 760 \$
Pratique privée	1 716 988	850 151
	1 595 756	1 940 911
Amortissement des immobilisations	847 003	909 225
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	(81 738)	(2 907)
Variations d'éléments du fonds de roulement (Note 9)		
Opérations	(275 923)	533 604
Pratique privée	347 353	106 613
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 432 451	3 487 446
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	742 994	275 710
Versement sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	(128 099)	(207 487)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	614 895	68 223
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds versés en fiducie	3 042	(39 103)
Acquisition de placements	-	(238 740)
Acquisition d'immobilisations	(1 164 810)	(756 098)
Cession d'immobilisation	750	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 161 018)	(1 033 941)
VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS	1 886 328	2 521 728
ENCAISSE AU DÉBUT	10 033 214	7 511 486
ENCAISSE À LA FIN	11 919 542 \$	10 033 214 \$

L'encaisse exclut les fonds détenus en fiducie.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, à l'exception des vacances, des recettes des volets contributifs et des mémoires de frais et des déboursés reliés à la pratique privée, du fait qu'ils sont constatés selon le méthode de la comptabilité de caisse au lieu de celle de la comptabilité d'exercice.

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants contrôlés par la Commission :

- Centres régionaux
 - Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne inc.);
 - Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
 - Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
 - Centre communautaire juridique de Québec;
 - Centre communautaire juridique de l'Outaouais (incluant la Clinique juridique populaire de Hull inc.);
 - Centre communautaire juridique de l'Éstrée;
 - Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac-Saint-Jean;
 - Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;
 - Centre communautaire juridique du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie;
 - Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
 - Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue.

b) Fonds de responsabilité professionnelle

Ce fonds a pour objectif le paiement des règlements de poursuites en responsabilité contre les avocats du réseau et les commissaires de la Commission.

c) Fonds incendie et vol

Ce fonds a pour objectif de défrayer les coûts reliés à des incendies ou des vols dans les locaux du réseau.

d) Actif net affecté à la réserve générale

La réserve générale constituée par la direction de la Commission, sert à assumer les obligations et engagements de la Commission.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses, notamment en ce qui concerne les provisions décrites à la note 17a) et les éventualités, qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif et la présentation des éventualités à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

f) Constatation des produits

Les octrois réguliers de la Commission sont constatés aux résultats de l'exercice dont ils visent les charges.

Les octrois spéciaux sont constatés aux produits selon la méthode du report. Selon cette méthode, les produits sont reconnus aux livres au fur et à mesure que les charges afférentes sont constatées.

Les octrois spéciaux ayant servi à acquérir des immobilisations sont reportés et amortis au même rythme que lesdites immobilisations.

g) Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse, et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

h) Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse pour les dossiers terminés au cours de l'exercice.

i) Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoire de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

j) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005

2. CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

k) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans
Développement informatique	5 ans

l) Rémunération

Les salaires des employés sont comptabilisés sur 26 périodes. Les vacances sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse (note 17c)) sauf pour les projets spéciaux qui sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les crédits correspondants sont accordés. La rétroactivité afférente à la renégociation de convention collective est constatée aux livres lorsque les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les crédits correspondants du Ministère de la justice sont accordés.

m) Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 300 000 \$ et celle du fonds de responsabilité professionnelle, de 500 000 \$. Ainsi, tout excédent ou insuffisance des produits sur les charges doit être viré au fonds d'administration.

n) Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission et des centres régionaux bénéficient de l'un des régimes de retraite à prestations déterminées suivants, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) :

- Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
- Le régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Il incombe au gouvernement du Québec de pourvoir au paiement d'une portion ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite interentreprises.

La Commission comptabilise la charge relative à ces régimes de retraite selon les montants de contributions exigibles, lesquels totalisent 2 019 653 \$ pour l'exercice (1 742 590 \$ pour l'exercice précédent).

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005**

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice précédent, la Commission a utilisé rétroactivement les règles du gouvernement du Québec concernant la capitalisation des immobilisations et leur amortissement, ainsi que pour les contrats de location. Antérieurement, les immobilisations de même que les paiements en vertu de contrats de location-acquisition étaient passés directement à la dépense. Cette modification comptable a entraîné au 31 mars 2004 une augmentation des immobilisations de 1 978 262 \$; des obligations découlant de contrats de location-acquisition de 380 319 \$; des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations de 272 803 \$; de l'actif net investi en immobilisations de 1 325 140 \$; ainsi que l'inscription de charges d'amortissement de 909 225 \$ et d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 44 217 \$.

4. RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION DE L'ENCAISSE

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les sommes déposées en fiducie à cette fin sont incluses dans l'encaisse et se chiffrent à 526 712 \$ (529 754 \$ en 2004).

5. AUTRES PRODUITS

	2005	2004
Opérations		
Volet contributif ⁽⁴⁰⁾	808 477 \$	846 841 \$
Mémoires de frais	29 376	54 463
Remboursements des coûts de l'aide juridique	342 143	344 777
Intérêts	256 189	320 240
Autres	167 350	114 412
Charges nettes des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	(40 255)	(72 839)
	1 563 280 \$	1 607 894 \$

Pratique privée (article 52)

Contributions des bénéficiaires	619 640 \$	579 389 \$
---------------------------------	------------	------------

⁽⁴⁰⁾ Depuis le 1er janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

Volet contributif des opérations

	2005	2004
Contributions des bénéficiaires	551 693 \$	586 877 \$
Frais administratifs	251 759	259 467
Intérêts	5 025	497
	808 477 \$	846 841 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005

6. RÉSERVE GÉNÉRALE

L'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice comprend un montant de 245 842 \$ (28 238 \$ en 2004) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits.

7. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Les charges et les montants investis en immobilisations de l'exercice comprennent les sommes suivantes utilisées à même le solde de la réserve générale sur résolution de la direction :

	2005	2004
Plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	231 463 \$	272 943 \$
Services professionnels	23 569	37 183
Autres charges	12 550	7 343
Révision des traitements quant aux exercices antérieurs	29 391	496 465
Formation	-	778
Montants constatés aux charges d'opération de l'exercice	296 973	814 712
Montants investis en immobilisations	230 110	209 239
Versements sur contrats de location-acquisition	-	57 574
	527 083	1 081 525
Paiement des comptes à la pratique privée	-	628 385
	527 083 \$	1 709 910 \$

8. CHARGES DE LA PRATIQUE PRIVÉE

Ce montant inclut une somme de 108 394 \$ (1 977 481 \$ en 2004) reliée à certaines décisions des tribunaux concernant l'application et l'interprétation de la Loi sur l'aide juridique et l'entente sur les tarifs de la pratique privée.

À la demande et au nom du ministère de la Justice du Québec, la Commission a géré les paiements des comptes engendrés par ces décisions. Des crédits additionnels ont été octroyés à la Commission pour ce faire, puisque ces affaires étaient considérées hors régime régulier de l'aide juridique.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

12

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005

9. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2005	2004
Opérations		
Débiteurs	(11 706 951) \$	(19 242) \$
Frais payés d'avance	(94 867)	34 663
Avances sur traitements différés	(7 820)	24 851
Créditeurs	10 695 893	554 690
Traitements différés	(101 569)	(57 392)
Produits perçus par anticipation	939 391	(3 966)
	(275 923) \$	533 604 \$
Pratique privée		
Débiteurs	415 975 \$	(180 406) \$
Créditeurs	(92 815)	241 404
Produits perçus par anticipation	24 193	45 615
	347 353 \$	106 613 \$

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement incluent des intérêts versés de 36 475 \$ (44 217 \$ en 2004).

10. DÉBITEURS

	2005	2004
Intérêts courus	7 441 \$	4 345 \$
Avances au fonds de responsabilité professionnelle	20 594	10 158
Avances au fonds incendie et vol	13 224	6 961
Octrois du gouvernement du Québec		
Pratique privée	-	415 975
Droits de greffe	2 195 000	-
Opérations	9 234 500	-
Programme temporaire de départ volontaire	-	703 885
Projets spéciaux - non récurrents	1 156 353	163 252
Autres	30 982	45 843
	12 658 094 \$	1 350 419 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

13

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2005	2004
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 2,40 % (1,75 % en 2004), échéant en mai 2005:	500 000 \$	500 000 \$
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt auprès de la Banque Nationale du Canada, 2,40 % (1,75 % en 2004), échéant en mai 2005.	300 000 \$	300 000 \$

12. IMMOBILISATIONS

	2005		2004	
	COÛT	AMORTIS- SEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier et équipement de bureau	1 157 184 \$	539 714 \$	617 470 \$	539 776 \$
Équipement informatique et bureautique	3 870 625	2 440 657	1 429 968	1 021 712
Développement informatique	639 283	639 283	-	5 603
	5 667 092	3 619 654	2 047 438	1 567 091
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition				
Mobilier et équipement de bureau	733 644	443 318	290 326	375 105
Équipement informatique et bureautique	297 848	295 160	2 688	38 066
	1 031 492	738 478	293 014	411 171
	6 698 584 \$	4 358 132 \$	2 340 452 \$	1 978 262 \$

Commission des services juridiques

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

14

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005

13. CRÉDITEURS

	2005	2004
Comptes fournisseurs et frais courus	1 714 301 \$	1 263 472 \$
Programme temporaire de départ volontaire	-	1 119
Dûs au fonds d'administration, sans intérêts	33 818	17 119
Salaires et retenues à la source	11 652 000	1 281 028
Droits de greffe		
Opérations	1 043 660	1 168 449
Pratique privée	905 498	998 313
	15 349 277 \$	4 729 500 \$

14. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2005	2004
Octrois du gouvernement du Québec - Opérations	981 559 \$	- \$
Volet contributif - permanence	622 318	644 486
Volet contributif - pratique privée	940 035	915 842
	2 523 912 \$	1 560 328 \$

15. OCTROIS AFFÉRENTS AUX PROJETS SPÉCIAUX

La Commission s'est vue octroyer des subventions non récurrentes pour la réalisation de projets spéciaux.

Les montants obtenus ont été utilisés comme suit :

	2005	2004
Octrois à recevoir au début	163 252 \$	- \$
Montants utilisés pour financer les charges des projets spéciaux de l'exercice	3 930 307	593 690
Montants utilisés pour acquérir des immobilisations	742 994	275 710
Montants reçus	(3 680 200)	(706 148)
Octrois à recevoir à la fin	1 156 353 \$	163 252 \$
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations		
	2005	2004
Octrois spéciaux afférents aux immobilisations au début	272 803 \$	- \$
Octrois spéciaux utilisés pour acquérir des immobilisations	742 994	275 710
Amortissement constaté aux produits de l'exercice	(81 738)	(2 907)
	934 059 \$	272 803 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

15

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005

16. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2005	2004
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant en 2010	297 353 \$	380 319 \$
Portion à court terme	140 877	126 623
	156 476 \$	253 696 \$

Les paiements exigibles et le solde des obligations sont les suivants :

2006	166 179 \$
2007	95 126
2008	45 484
2009	27 086
2010	7 296
	341 171
Montant représentant les intérêts à des taux variant de 2,84 % à 17,53 %	43 818
Solde des obligations	297 353 \$

17. ENGAGEMENTS

a) Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52)

Au 31 mars 2005, les mandats émis aux professionnels de la pratique privée mais non encore payés ou facturés par ces derniers, sont estimés à environ 49 700 000 \$ (49 000 000 \$ en 2004) et se répartissent comme suit :

	Civils	Criminels	Notaires	Total
Mandats émis au 26 septembre 1996 en vertu de l'ancienne Loi sur l'aide juridique				
1973-1997	250 000 \$	100 000 \$	- \$	350 000 \$

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005**

17. ENGAGEMENTS (SUITE)

a) Honoraires, débours et intérêts de la pratique privée (article 52) (Suite)

	Civils	Criminels	Notaires	Total
Mandats émis depuis le 26 septembre 1996 en vertu de la nouvelle Loi sur l'aide juridique				
Volet gratuit				
1996-2001	1 090 000 \$	890 000 \$	- \$	1 980 000 \$
2001-2002	1 260 000	1 110 000	5 000	2 375 000
2002-2003	2 220 000	1 890 000	10 000	4 120 000
2003-2004	5 520 000	4 860 000	25 000	10 405 000
2004-2005	15 900 000	12 670 000	90 000	28 660 000
	25 990 000	21 420 000	130 000	47 540 000
Volet contributif				
1996-2001	40 000	40 000	-	80 000
2001-2002	40 000	40 000	-	80 000
2002-2003	80 000	60 000	-	140 000
2003-2004	230 000	140 000	-	370 000
2004-2005	900 000	230 000	10 000	1 140 000
	1 290 000	510 000	10 000	1 810 000
Total des engagements	27 530 000 \$	22 030 000 \$	140 000 \$	49 700 000 \$

Les contributions exigibles des bénéficiaires ne pouvant excéder le coût réel des dossiers, il n'est pas possible de préciser les produits qui en découleront. Ces produits seront comptabilisés au moment où le relevé d'honoraires sera acquitté.

Les montants estimés pour les mandats émis à la pratique privée ont été déterminés par la Commission des services juridiques.

Du total des engagements, la direction estime que la valeur des services rendus à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2005	2004
* Services facturés avant le 31 mars mais non payés	3 753 366 \$	1 467 656 \$
* Services rendus mais non facturés au 31 mars	31 378 000	33 700 000
Total des comptes à payer et frais courus	35 131 366 \$	35 167 656 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

17

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005

17. ENGAGEMENTS (SUITE)

b) Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 20 922 161 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2006	2007	2008	2009	2010
5 291 762 \$	4 793 549 \$	4 281 582 \$	2 828 768 \$	1 720 152 \$

c) Vacances accumulées

La valeur des jours de vacances au 31 mars 2005 est estimée à 6 278 927 \$ (6 010 820 \$ en 2004).

18. ÉVENTUALITÉS

a) Certains centres communautaires juridiques et la Commission font l'objet de poursuites pour des montants importants. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission, obligation d'acquiescer des réclamations dont il n'est pas possible présentement d'estimer le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charge de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

b) À la fin de l'exercice, des négociations sont en cours concernant le renouvellement d'une convention collective terminée le 30 juin 2003 et le dossier d'équité salariale. En ce moment, il est impossible de déterminer le montant qui serait payé rétroactivement. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Commission a effectué les opérations suivantes avec des sociétés contrôlées par le gouvernement du Québec. Elle a versé un loyer de 4 993 074 \$ (4 859 935 \$ en 2004) à la Société immobilière du Québec et des droits de greffe au ministre des Finances du Québec pour 1 723 836 \$ (1 921 835 \$ en 2004), au fonds des registres pour 6 792 \$ (6 270 \$ en 2004), au fonds d'information foncière pour 39 767 \$ (37 760 \$ en 2004) et au directeur de l'état civil pour 178 763 \$ (200 897 \$ en 2004). Un solde de 1 949 158 \$ (2 166 762 \$ en 2004) relativement aux droits de greffe est payable au 31 mars et apparaît à la note 13.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des avances sur traitements différés, des placements temporaires et des créditeurs est comparable à la juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

La juste valeur des obligations découlant de contrats de location-acquisition ne peut être déterminée avec suffisamment de fiabilité parce que le marché n'a pas de taux pré établi pour ce type de contrat.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, les chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

22. RÉSULTATS ET ACTIF NET AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE PRO FORMA

Tel que mentionné à la note 2, la Commission utilise depuis de nombreuses années la méthode de la comptabilité de caisse pour comptabiliser les honoraires et déboursés de la pratique privée, les vacances et bonis du personnel et certaines recettes.

Pour la comptabilisation des déboursés reliés à la pratique privée, la Commission des services juridiques utilise la méthode de comptabilité de caisse depuis près de 25 ans au vu et au su du Conseil du trésor, du ministère de la Justice et du Contrôleur des finances, tel qu'elle l'a toujours déclaré à ses états financiers annuels vérifiés.

Tout au long de ces années, la Commission des services juridiques n'a jamais fait défaut à ses obligations. La réserve formulée au rapport des vérificateurs, provient de la modification des règles comptables et du chapitre 5600 du Manuel de l'ICCA en vigueur depuis octobre 2003.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

19

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2005

22. RÉSULTATS ET ACTIF NET AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE PRO FORMA (SUITE)

Si la Commission avait comptabilisé les vacances, bonis et honoraires et déboursés de la pratique privée sur une base d'exercice, l'effet sur la réserve générale aurait été le suivant :

Réserve générale	2005	2004
Solde au début		
Déjà établi	5 757 732 \$	3 837 118 \$
Redressements affectés aux exercices antérieurs		
Vacances et bonis à payer	(6 245 820)	(6 292 873)
Honoraires et déboursés de la pratique privée courus	(35 167 656)	(34 032 968)
Solde au début redressé (déficit)	(35 655 744)	(36 488 723)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice		
Opérations	610 926	2 044 131
Pratique privée	1 753 278	(284 537)
Investissement en immobilisations	(421 066)	(480 388)
Versements sur contrats de location-acquisition	(128 099)	(207 487)
Versements aux fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	-	(238 740)
Solde à la fin (déficit)	(33 840 705) \$	(35 655 744) \$

Les charges affectées par cette modification comptable se seraient établies comme suit pour les exercices visés.

	2005	2004
Opérations		
Traitements et charges sociales	65 607 292 \$	56 532 299 \$
Pratique privée	46 566 660 \$	50 917 635 \$

Commission des services juridiques

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

20

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
CHARGES		
OPÉRATIONS		
Administration		
Ameublement et équipement de bureau	500 808 \$	418 848 \$
Autres frais administratifs	281 139	319 331
Bibliothèque	435 652	408 644
Cotisations professionnelles	436 000	395 888
Formation professionnelle	332 468	285 961
Énergie	3 383	3 596
Entretien et réparations	371 959	342 077
Fournitures de bureau	557 281	579 555
Frais de déplacement	963 721	923 849
Frais postaux	336 795	336 467
Information	15 338	15 129
Charges locatives, taxes et permis	5 924 054	5 880 694
Réunion des administrateurs	100 056	96 315
Services professionnels	651 636	719 045
Télécommunications	701 866	679 712
Amortissement des immobilisations	765 265	906 318
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	38 475	44 217
	12 413 894	12 355 446
Traitements et charges sociales		
Avocats	45 302 721	36 130 524
Autres	20 271 464	20 448 828
	65 574 185	56 579 352
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 145 666	3 288 800
Criminels	364 266	328 533
	3 509 932	3 617 333
Volet contributif		
Civils	84 109	79 637
Criminels	28 194	19 953
	112 303	99 590
	3 622 235	3 716 923
	81 610 314 \$	72 651 721 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

21

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	20 245 996 \$	21 325 444 \$
Criminels	17 949 509	19 645 102
Notaires	161 985	38 089
	38 357 490	41 008 635
Débours (1)		
Civils	4 887 128	5 383 925
Criminels	1 380 987	1 302 154
Notaires	47 076	37 602
	6 295 191	6 723 681
Autres frais	60 333	108 450
Intérêts	3 389	25 407
	63 722	133 857
	44 716 403	47 866 173
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	1 247 602	1 177 705
Criminels	286 862	408 426
Notaires	9 468	3 545
	1 543 932	1 589 676
Débours (2)		
Civils	299 439	286 789
Criminels	42 814	40 049
Notaires	362	260
	342 615	327 098
	1 886 547	1 916 774
	46 602 950	49 782 947
	128 213 264 \$	122 434 668 \$

(1) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 4 901 399 \$ (5 216 426 \$ en 2004) et d'autres débours de 1 393 792 \$ (1 507 255 \$ en 2004).

(2) Ce poste est constitué de débours judiciaires de 280 250 \$ (276 008 \$ en 2004) et d'autres débours de 62 365 \$ (51 090 \$ en 2004).

Commission des services juridiques

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

22

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
RÉSULTATS CONSOLIDÉS - PROJETS SPÉCIAUX		
PRODUITS (Note 15)		
Octrois spéciaux - charges	3 930 307 \$	593 690 \$
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	81 738	2 907
	4 012 045	596 597
CHARGES		
Administration		
Ameublement et équipement de bureau	219 154	93 514
Autres frais administratifs	21 396	5 972
Bibliothèque	16 421	6 377
Cotisations professionnelles	36 956	4 324
Formation professionnelle	33 969	60
Entretien et réparations	32 555	17 603
Fournitures de bureau	44 079	22 308
Frais de déplacement	89 569	5 460
Frais postaux	10 599	986
Charges locatives, taxes et permis	134 723	11 216
Services professionnels	11 219	3 084
Télécommunications	51 990	24 824
Amortissement des immobilisations	81 738	2 907
Information	3 983	-
Revenus autonomes	(568)	-
	787 783	198 635
Traitements et charges sociales		
Avocats	2 431 444	347 387
Autres	776 077	50 575
	3 207 521	397 962
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 585	-
Criminels	13 156	-
	16 741	-
	4 012 045	596 597
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

II. Les objectifs et les orientations

Pour l'année 2005-2006, la Commission des services juridiques établit les objectifs suivants :

• Dans la poursuite des travaux entrepris sur le thème de la modernisation de l'administration publique

Objectifs :

Réviser, s'il y a lieu, la déclaration de services aux citoyens;

Produire et adopter un plan stratégique 2006-2009;

Procéder à la transition efficace du changement de système comptable;

Poursuivre les travaux d'analyse des processus internes de fonctionnement du Comité de révision.

• Dans le cadre des travaux entrepris en conformité avec le plan stratégique

Thème :

Assurer l'accessibilité à la justice.

Objectifs :

Analyse et suivi des recommandations du Comité Moreau :

- Analyser les orientations
- Assurer la présence de la Commission des services juridiques dans l'implantation des recommandations du comité;

Constater et analyser les résultats de la consultation lancée par le ministère de la Justice du Québec et les analyser afin d'alimenter la réflexion :

1. Sur la satisfaction de la clientèle
2. Sur les meilleurs moyens de la rejoindre;

S'assurer de la mise en œuvre et la consolidation de la présence des permanents de l'aide juridique dans le système des comparutions téléphoniques;

S'assurer de la stabilisation et du redressement de la présence des avocats permanents de l'aide juridique en droit criminel.

Thème :

Augmenter la visibilité du réseau de l'aide juridique.

Objectifs :

Améliorer les communications internes et externes du réseau.

Thème :

Gestion moderne des ressources et des activités.

Objectifs :

Poursuivre la modernisation des outils informatiques :

- En assurant l'implantation d'un réseau de communications sécurisé
- En améliorant le service de facturation « en ligne » pour les avocats de pratique privée
- En implantant le programme de gestion des comptes à recevoir (volet contributif et recouvrement des coûts);

Produire et adopter une politique d'utilisation des technologies de l'information;

Analyser les résultats de la mise en place de projets spéciaux temporaires dans le cadre du Fonds d'investissement visé à l'entente fédérale-provinciale de financement en matière criminelle et de jeunes contrevenants.

Thème :

Amélioration de la concertation.

Objectifs :

Poursuivre les échanges et réunions avec les commissaires et les directeurs généraux;

Collaborer avec le ministère de la Justice pour la négociation de nouveaux tarifs des honoraires des avocats de pratique privée et des notaires.

• Relations de travail

Procéder à la signature de la convention collective des avocats et poursuivre la négociation basée sur les intérêts;

Poursuivre la négociation pour le renouvellement de la convention collective des employé(e)s de soutien;

Poursuivre les travaux sur l'équité salariale.

12. Annexes

ANNEXE I

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
ET LES
CENTRES RÉGIONAUX D'AIDE JURIDIQUE

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

1. Mission de l'organisation

La Commission des services juridiques veille à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles.

La Commission est composée de douze (12) membres nommés par le gouvernement et choisis en raison de leur contribution à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés.

Onze (11) centres régionaux d'aide juridique fournissent les services d'aide juridique sur le territoire du Québec.

Les centres régionaux sont institués par la Commission des services juridiques et leur conseil d'administration sont formés de douze (12) membres nommés par cette dernière.

2. Nos services

Les services d'aide juridique couverts par le régime sont rendus, aux personnes financièrement admissibles, gratuitement ou moyennant le versement d'une contribution. Cette contribution, déterminée par règlement, est toujours perçue par le centre d'aide juridique.

Principaux champs d'activités :

- Familial, matrimonial, protection de la jeunesse, jeunes contrevenants, droit criminel et carcéral, administratif, social, droit civil, immigration.

Prestation des services d'aide juridique :

- Représentation par avocat devant un tribunal en 1^{ère} instance ou en appel, en demande ou en défense;
- Assistance d'un avocat dans certains cas expressément prévus par la Loi;
- Consultation juridique avec un avocat;
- Consultation téléphonique avec un avocat, accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, lors d'une arrestation ou en cas de détention;

- Information juridique sur les droits et obligations des bénéficiaires;
- Implication communautaire des avocats;
- Certains services peuvent être rendus par un notaire.

Modalités d'accès aux services :

- Appel téléphonique pour prise de rendez-vous dans un délai utile.
- Accueil avec ou sans rendez-vous, généralement au bureau le plus près du lieu de la résidence du requérant.
- En cas d'urgence, accès à un avocat pour la prestation des actes conservatoires à la préservation des droits.

3. Nos engagements

Accessibilité des services

A) Bureaux

Il existe plus de cent (100) bureaux d'aide juridique dans plus de quatre-vingt-dix-huit (98) villes du Québec où les services d'aide juridique sont dispensés selon les besoins de la population. Votre demande d'aide juridique est généralement complétée au bureau d'aide juridique le plus près de votre résidence.

Vous trouvez la liste des bureaux, des centres régionaux et leurs adresses, jointe à la présente en annexe.

L'organisation physique des bureaux d'aide juridique contribue à vous assurer le respect de la confidentialité de vos échanges avec le personnel. Les avocats ont à leur disposition des bureaux fermés.

B) Heures de bureau

Chaque bureau d'aide juridique affiche ses heures fixes d'ouverture.

C) Accès téléphonique

Nous vous répondons rapidement et de manière courtoise en identifiant notre organisation et en vous accueillant avec un mot de bienvenue.

Nous donnons suite avec diligence au message qui nous indique votre nom, votre numéro de téléphone et le nom de la personne à qui vous désirez parler.

D) Délai et prise de rendez-vous

1. Nous vérifions l'urgence des services requis et un rendez-vous est fixé en temps utile.
2. Nous vous indiquons les principaux documents pertinents à fournir pour établir votre admissibilité à l'aide juridique.

E) Publicité des services

Nous faisons connaître les services d'aide juridique au public en général et à la clientèle cible en particulier :

1. En publiant la liste des bureaux, leur adresse et numéro de téléphone;
2. En diffusant l'information décrivant les services, les règles d'admissibilité, les droits et obligations du requérant d'aide juridique;
3. En veillant à la mise en place et au maintien des affiches du Service de garde d'aide juridique dans les postes de police;
4. En faisant connaître les services d'aide juridique auprès des organismes et ministères et notamment les bureaux du Ministère de la Solidarité sociale;

F) Accès par les détenus

Une personne peut requérir et obtenir, de son lieu de détention, les services d'un avocat de l'aide juridique.

Fourniture des services

- A) Généralement, vous êtes accueilli au jour et à l'heure fixés pour votre rendez-vous à l'aide juridique et vous rencontrez, s'il y a lieu, un avocat.
- B) Dès le premier contact avec un employé de l'aide juridique, vous bénéficiez du secret professionnel et de la confidentialité dans toutes vos communications et démarches.

Qualité des services

Disponibilité et diligence

L'avocat fait preuve, dans l'exercice de sa profession, d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable.

Un avocat d'un bureau d'aide juridique est présent à la Cour lorsque nécessaire et y rencontre son client, s'il y a lieu.

Les membres du personnel agissent avec diligence raisonnable dans la réalisation du travail confié.

Dans le cadre de leurs conditions de travail, les membres du personnel de soutien sont disponibles en tout temps, répondent aux clients et leur transmettent l'information pertinente.

4. Un système de gestion efficace des plaintes

Les plaintes constituent pour le réseau de l'aide juridique, une source d'informations qui lui permet d'améliorer la prestation de services aux citoyens.

Les plaintes sont relatives à l'accessibilité, à la prestation et à la qualité des services; elles sont reçues et traitées confidentiellement.

Nous vous suggérons de faire part de votre plainte au directeur ou au responsable du bureau d'aide juridique.

Lorsque vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous devez faire parvenir votre plainte par écrit au Directeur général du Centre régional concerné.

Un formulaire est mis à votre disposition à cette fin dans les bureaux d'aide juridique.

5. Votre collaboration est requise

Pour recevoir un service de qualité, dans le délai indiqué, vous devez nous fournir les renseignements et documents demandés tant pour le traitement de votre demande d'aide juridique que pour le traitement de votre dossier.

6. Amélioration des services

La Commission des services juridiques et les centres régionaux d'aide juridique entendent améliorer de façon continue la qualité de leurs services. À cette fin, ils pourront vous consulter pour mieux connaître vos attentes et vos besoins; les résultats de cette consultation seront publiés dans le rapport de gestion déposé annuellement auprès du Ministère de la Justice.

ANNEXE 2

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2); Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, Décret 824-98 du 17 juin 1998, (1998) 130 G. O. II 3474)

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Commission des services juridiques et de responsabiliser ses administrateurs.
2. Le présent code s'applique aux administrateurs de la Commission. Sont administrateurs de la Commission :
 - a) Les douze membres nommés par le gouvernement après consultation, incluant le président et le vice-président.
 - b) Le sous-ministre de la Justice ou son délégué et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité ou son délégué.

Seuls le président et le vice-président sont des administrateurs rémunérés, à plein temps.

CHAPITRE II

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3. Les administrateurs de la Commission sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

4. L'administrateur de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q. c. M-30) et le *Règlement sur*

l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998, (1998) 130 G.O. II 3474), ainsi que ceux établis dans le présent code.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur de la Commission qui, à la demande de la Commission, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

5. L'administrateur de la Commission est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information exige le respect de la confidentialité.

6. L'administrateur de la Commission doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
7. Le président et le vice-président doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
8. L'administrateur de la Commission doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la Commission tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 5, l'administrateur de la Commission nommé ou désigné par un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

9. Le président et le vice-président ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Commission dans laquelle ils sont nommés.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Tout autre administrateur de la Commission qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président et le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

10. L'administrateur de la Commission ne doit pas confondre les biens de la Commission avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
11. L'administrateur de la Commission ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

12. Le président et le vice-président doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si les autorités qui les ont nommés les nomment ou les désignent aussi à d'autres fonctions. Le Vice-président peut, toutefois, avec le consentement du président exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

13. L'administrateur de la Commission ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

14. L'administrateur de la Commission ne peut, directement ou indirectement, accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
15. L'administrateur de la Commission doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
16. L'administrateur de la Commission qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission.
17. L'administrateur de la Commission qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur de la Commission qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

18. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Commission.

CHAPITRE III

ACTIVITÉS POLITIQUES

19. Le président ou le vice-président qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
20. Le président qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
21. Le président ou le vice-président qui veut se porter candidat à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
22. Le président ou le vice-président qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
23. Le président ou le vice-président qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 21 ou à l'article 22 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30e jour qui suit la date à une autre personne est proclamée élue.
24. Le président ou le vice-président, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur de la Commission.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur de la Commission.

CHAPITRE IV

RÉMUNÉRATION

25. Le président et le vice-président n'ont droit, pour l'exercice de leurs fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires.

Les autres administrateurs n'ont droit à aucune rémunération; cependant, les dépenses encourues pour assister aux réunions leur sont remboursées.

26. Le président ou le vice-président révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
27. Le président ou le vice-président qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

28. Le président ou le vice-président qui a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur de la Commission pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur de la Commission est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

29. Le président ou le vice-président qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
30. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par le président ou le vice-président de la Commission n'est pas visé par les articles 27 à 29.
31. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 27 et 28 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.
32. Les articles 27, 28 et 29 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.

CHAPITRE V

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

33. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

34. L'administrateur de la Commission à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération s'il y a lieu, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

35. L'autorité compétente fait part à l'administrateur de la Commission des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

36. Sur conclusion que l'administrateur de la Commission a contrevenu à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et son Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation de l'administrateur de la Commission, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération s'il y a lieu, l'administrateur de la Commission pour une période d'au plus trente jours.

37. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur de la Commission est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

38. Toute sanction imposée à un administrateur de la Commission, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.»

Commission des services juridiques

ANNEXE 3

Réunions de la Commission des services juridiques entre le 1^{er} avril 2004 et 31 juillet 2004

	28-04-04	19-05-04 20-05-04	16-06-04
Me Pierre Bélanger	X	X	X
Me Hélène Leduc	X	X	X
Monsieur Gilles Baril	X	X	X
Me Isabelle Boillat	X		
Me Normand Carrière	X		
Monsieur Alain Fournier	X		X
Me Marc Létourneau		X	X
Monsieur Richard Lévesque	X	X	X
Me Suzanne Ouellet	X	X	X
Me Janick Perreault			
Me Benoît Roberge	X	X	X
Me Alain Trudel	X	X	
Le sous-ministre de la Justice			D
Le sous-ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille	D		D

X présent

D représenté par un délégué

Réunions de la Commission des services juridiques entre le 1^{er} août 2004 et 31 mars 2005

	25-08-04	26-01-05	23-02-05	30-03-05
Me Denis Roy	X	X	X	X
Me Hélène Leduc	X	X	X	X
Monsieur Gilles Baril	X	X	X	X
Me Isabelle Boillat	X			
Me Normand Carrière	X	X	X	X
Monsieur Alain Fournier		X		X
Me Marc Létourneau	X	X	X	X
Monsieur Richard Lévesque				
Me Suzanne Ouellet	X	X		X
Me Janick Perreault		X		
Me Benoît Roberge	X	X	X	X
Me Alain Trudel		X	X	
Le sous-ministre de la Justice	D	D	D	D
Le sous-ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille		D	D	D

X présent

D représenté par un délégué

ANNEXE 4

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Les Services et le Comité de révision au 31 mars 2005

Comité administratif

M^e Denis Roy, président
M^e Hélène Leduc, vice-présidente
Monsieur Gilles Baril
M^e Suzanne Ouellet
M^e Benoît Roberge

Secrétariat

M^e Raymonde Poirier

Trésorerie

Madame Joanne Herron
Monsieur Alain Crevier, directeur
des services financiers

Service de l'approbation des comptes

M^e Odette Legendre, directrice
M^e Marcel Laplante

Service de l'informatique

Madame Somana Pong, directrice

Comité de révision

Membres :

M^e Pierre-Paul Boucher
M^e Claire Champoux
M^e Manon Croteau
M^e Josée Ferrari
M^e Josée Payette
M^e Érick Vanchestein, directeur

Service de recherche

M^e Yves B. Carrière, directeur
M^e Gilles Daoust
M^e Lucie Dufresne
Madame Francine Godin
M^e Monique Jarry
M^e Diane Trudeau

Service des communications

M^e Érick Vanchestein, directeur

ANNEXE 5

Directeurs généraux en fonction et centres régionaux au 31 mars 2005

Abitibi-Témiscamingue

M^e Pierre Fauteux
566, 1^{re} Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V3

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie

M^e Jean-Roch Michaud
320, rue St-Germain Est
6^e étage
Rimouski (Québec) G5L 1C2

Côte-Nord

M^e François Wullaert
690, boul. Laure
Bureau 204
Sept-Îles (Québec) G4R 4N8

Estrie

M^e Jacques Lemay
225, rue King Ouest
Bureau 234
Sherbrooke (Québec) J1H 1P8

Laurentides-Lanaudière

M^e Véronik Durocher
293, rue de Villemure
Bureau 200
St-Jérôme (Québec) J7Z 5J5

Mauricie-Bois-Francs

M^e Raymond Leduc
1350, rue Royale
Bureau 601
Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4

Montréal

M^e Claude Hargreaves
425, De Maisonneuve Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3A 3K5

Outaouais

M^e Normand Auclair
768, boul. St-Joseph
Bureau 210
Hull (Québec) J8Y 4B8

Québec

M^e Raymond Gagnon
5350, boul. Henri-Bourassa
Bureau 240
Charlesbourg (Québec) GIH 6Y8

Rive-Sud

M^e Yvan Niquette
101, boul. Roland-Therrien
3^e étage
Longueuil (Québec) J4H 4B9

Saguenay-Lac-Saint-Jean

M^e Jean-Pierre Périgny
267, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec) G7H 5L4

ANNEXE 6

Bureaux et centres locaux ouverts au 31 mars 2005

Abitibi-Témiscamingue

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Amos
Chibougamau
Kuujuuaq
La Sarre
Rouyn-Noranda
Val d'Or
Val d'Or (Bureau du Nord)
Ville-Marie

Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Baie d'Hudson
Baie James
Baie d'Ungava
Matagami
Mistassini, Nemaska et Waswanipi
Senneterre
Témiscaming

Bas St-Laurent-Gaspésie

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Amqui
Cabano
Chandler
Gaspé
Îles-de-la-Madeleine
Matane
New Richmond
Rimouski
Rivière-du-Loup
Ste-Anne-des-Monts

Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Gascons
La Pocatière
Matapédia
Paspébiac
Percé
Saint-Pascal
Trois-Pistoles

Côte-Nord

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Baie-Comeau
Forestville
Sept-Îles

Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Betsiamites
Escoumins
Fermont
Havre St-Pierre
Sacré-Cœur

Estrie

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Asbestos
Coaticook
Lac Mégantic
Magog
Sherbrooke
- Section civile
- Section criminelle et jeunesse
Thetford Mines

Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Disraéli
Richmond
Stanstead
Windsor

Laurentides-Lanaudière

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Joliette
Lachute
Mont-Laurier
Repentigny
St-Eustache
St-Jérôme
Ste-Agathe
Ste-Thérèse
Terrebonne

Commission des services juridiques

Mauricie - Bois-Francs

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Drummondville
La Tuque
Louiseville
Shawinigan
Trois-Rivières
Victoriaville

Montréal

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Laval
- Section civile
- Section criminelle et jeunesse
Montréal
- Bureau des affaires criminelles et pénales
- Bureau de l'immigration
- Bureau jeunesse
- Centre-Sud
- Côte-des-neiges
- Crémazie
- Maisonneuve-Mercier
- Sud-Ouest
* Services juridiques communautaires de
Pointe-St-Charles et Petite-Bourgogne Inc.
Montréal-Nord

* centre local

Outaouais

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Aylmer
Buckingham
Gatineau
Hull
- Section civile
- Section criminelle
- Section famille-jeunesse
* Clinique juridique populaire de Hull Inc.
Maniwaki

Bureaux avec avocats (es) à temps partiel

Campbell's Bay
Saint-André-Avellin

Québec

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Charlesbourg
La Malbaie
Lévis
Montmagny
Québec
- Centre-Ville
- Section criminelle
- Section jeunesse
Saint-Georges-de-Beauce
Saint-Joseph-de-Beauce

Rive-Sud

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Brossard
Châteauguay
Cowansville
Granby
Longueuil
- Section civile
- Section criminelle et jeunesse
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu
Sorel-Tracy
Vaudreuil-Dorion
Valleyfield

Saguenay - Lac St-Jean

Bureaux avec avocats (es) en permanence

Alma
Chicoutimi
Dolbeau-Mistassini
Jonquière
Roberval
Ville de La Baie

TOTAL

87 BUREAUX À TEMPS PLEIN
25 BUREAUX À TEMPS PARTIEL
2 CENTRES LOCAUX

GRAND TOTAL

114 UNITÉS

ANNEXE 7

LISTE DES ORGANISMES PARTENAIRES

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- L'Administration régionale Kativik
- L'Association des avocats de la défense de l'Abitibi-Témiscamingue
- L'Association des avocats et avocates de province
- L'Association des parents d'enfants handicapés VALPABEN
- L'Association de l'Âge d'or de Noranda
- L'Association de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées du Québec (Secteur R.-N.)
- L'Association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue
- La Commission de la protection des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Le Club coopératif de consommation d'Amos
- La Corporation Makivik
- La Maison des jeunes de Rouyn-Noranda
- La Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence « Le Nid » de Val d'Or
- La Maison d'hébergement pour femmes en difficulté « L'Aquarelle » de Chibougamau
- La Mosaïque, groupe d'entraide inter-culturelle d'Abitibi-Témiscamingue
- La Table d'économie sociale (Chantier défi-emploi) de la MRC de Rouyn-Noranda
- La Table locale de concertation contre la violence faite aux femmes d'Amos
- La Table régionale de concertation sur la violence faite aux femmes
- La Table régionale des femmes au travail
- La Société Alzheimer, secteur de Val d'Or
- Le Centre Bernard-Hamel
- Le Centre de bénévolat de la Vallée- de- L'Or
- Le Centre de la petite enfance L'Anode Magique Inc.
- Le Centre des usagers et bénéficiaires du Centre hospitalier psychiatrique de Malartic
- Le Centre les « Elles du Nord » de Chibougamau
- Le Centre Ressources Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
- Le Chantier défi-emploi (table économie sociale) MRC de Rouyn-Noranda
- Le Conseil d'établissement de l'École Notre-Dame de Grâce
- Le Conseil du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue
- Le Programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA)

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU BAS ST-LAURENT-GASPÉSIE

- Association du Baseball mineur de Cabano
- Association Info-Réveil de Matane
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Barreau du Bas Saint-Laurent-Gaspésie
- Centre d'action bénévole « Le Hauban » de Gaspé
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie-Les Îles
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
- Centre des femmes « La Sentinelle »
- CLSC des Îles-de-la-Madeleine
- Club de football « Le Carcajou »
- Club de l'Âge d'Or
- Club social féminin
- Comité d'éthique du Centre hospitalier des Îles-de-la-Madeleine
- Comité de discipline du Barreau du Québec
- Comité de la formation permanente du Barreau du Bas Saint-Laurent-Gaspésie
- Comité de prévention en toxicomanie
- Comité des loisirs
- Comité en droit administratif (CSJ)
- Comité en droit criminel (CSJ)
- Comité en droit de la famille (CSJ)
- Comité jeunesse (CSJ)
- Comité organisateur du Congrès de section du Barreau
- Communication communautaire des Portages Inc.
- Corporation Jeunes et Adultes Denis-Riverin Inc.
- Cosmos
- Cours « Gardiens avertis »
- Division 860 de l'Ambulance St-Jean
- École polyvalente des Îles-de-la-Madeleine
- Ensemble vocal « Symphonie des Lacs »
- Entraide « Le Rameau Rimouski Inc ».
- Entrevue télévisée pour l'organisme « Le pouvoir des mots »
- Fondation de l'Hôtel-Dieu de Gaspé
- Fondation du Grand-Portage
- Jeune Barreau du Bas Saint-Laurent-Gaspésie
- Journal « Info-Dimanche »
- Journal « Le pied du rôle »
- Journées professionnelles de la Commission des services juridiques
- L'accueil Blanche Goulet
- L'Éclaircie
- La Démêlée
- La Garderie « La Tralée de Rimouski ».
- Le Prisme
- Maison de la famille et du regroupement des femmes de Matane

Commission des services juridiques

- Maison d'aide et d'hébergement « l'Orée de Pabos »
- Maison d'hébergement « L'Accalmie »
- Maison d'hébergement « La Gigogne »
- Maison de famille de Rivière-du-Loup
- Maison des jeunes de La Pocatière
- Place aux hommes
- PLAIDD-BF
- Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
- Résidence La Marguerite
- Ressources en logements collectifs Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
- Sentier Rivière-du-Loup-Témiscouata
- Société d'Alzheimer
- Table de concertation contre la violence conjugale et familiale de Témiscouata
- Table de concertation en matière de violence faites aux femmes
- Table de concertation en violence conjugale du Kamouraska
- Table de concertation sur la pauvreté
- Table régionale de concertation en matière de violence conjugale

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA CÔTE-NORD

- Centre de santé des Nord-Côtiers
- Chroniques juridiques mensuelles dans 3 hebdomadaires régionaux
- Comité d'éthique du Centre hospitalier régional de Sept-Îles
- Comité de bibliothèque du Barreau de la Côte-Nord
- Comité de droit administratif de la Commission des services juridiques
- Comité de justice de Kawawachikamach
- Comité des communications de la Commission des services juridiques
- Comité en droit criminel du Barreau du Québec
- Comité famille de la Commission des services juridiques
- Comité jeunesse de la Commission des services juridiques
- Groupe de défense des droits en santé mentale des Nord-Côtiers
- Groupe de travail sur la Commission sur la libération conditionnelle du Barreau du Québec
- Justice Alternative Côte-Nord Inc.
- Semaine de l'action bénévole
- Sensibilisation à la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents
- Sensibilisation à la profession d'avocat

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ESTRIE

- ACEF - Amiante-Beauce-Etchemin
- ACEF-Estrie
- ACTION PLUS
- AFEAS (Magog)
- AQAAD (Association québécoise des avocates et avocats de la défense)
- AQDR (Association québécoise de défense des droits des retraités et pré-retraités)
- Association des avocats de la défense de Sherbrooke
- Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)
- Association des juristes en droit social
- Association des locataires de Thetford-Mines
- Association des parents des élèves du Séminaire de Sherbrooke et conseil d'administration
- Barreau canadien (simulation d'entrevue)
- Barreau d'Arthabaska
- Comité des bibliothèques
- Comité de formation permanente
- Barreau de St-François
- Comité de la chambre de la famille (président)
- Comité de la médaille Pierre-Basile-Migneault
- Comité de formation permanente
- Comité de la chambre de la jeunesse
- Comité de bibliothèque
- Comité des femmes dans la profession
- Comité en droit criminel
- Comité sur le protocole et les relations avec la presse
- Membre du Conseil
- Barreau du Québec
- Comité de formation des avocats
- Comité de formation permanente
- Comité sur la Loi sur la protection de la jeunesse (étude du rapport Dumais)
- Comité sur les femmes dans la profession
- Comité sur la représentation d'enfant par avocat
- Conférences
- Revue du Barreau
- Bouée (la) (Maison d'hébergement pour femmes et enfants en difficultés)
- Carrefour de la santé et des services sociaux de Coaticook
- CATTARA (Comité d'appui aux travailleurs et travailleuses accidentés de la région de l'Amiante)
- Centre d'action bénévole de Coaticook
- Centre d'aide aux victimes d'acte criminel de l'Estrie (CAVAC)
- Centre de formation Le Granit
- Centre de transition l'Élan Inc. (Maison ressource en santé mentale alternative)
- Centre Femmes Amiante
- Centre jeunesse de l'Estrie (Lac-Mégantic)

- Centre hospitalier de la Région de l'Amiante
 - Conseil d'administration
 - Comité des règlements
 - Comité de révision aux plaintes
 - Centre hospitalier Memphrémagog
 - Centre d'intégration au marché de l'emploi de l'Estrie (CIME)
 - Centre local d'emploi (Sherbrooke-est)
 - Centre objectif travail de l'Estrie
 - Centre de regroupement jeunesse de Rock Forest
 - Cercle des fermières (Thetford)
 - Châtelaines (Thetford)
 - CLSC Alfred Desrochers de Magog
 - CLSC d'Asbestos
 - CLSC Frontenac
 - CLSC Maria Thibault
 - CLSC de Sherbrooke
 - CLSC du Val St-François
 - Coalition sherbrookoise pour le travail de rue
 - COFI
 - Colloque en droit criminel
 - Comité régional de lutte à la pauvreté
 - Comité de travail sur la grande pauvreté
 - Comité suivi CALM
 - Commission des services juridiques
 - Comité de droit administratif
 - Comité Delphi
 - Comité des communications
 - Comité sur la représentation des enfants
 - Comité sur les assurances collectives
 - Comité sur les seuils d'admissibilité
 - Journées de formation professionnelle (conférenciers)
 - Cordée (la)
 - Corporation de développement communautaire de Sherbrooke
 - Domrémy
 - Divorce et séparation (revue belge)
 - École la Maisonnée
 - École secondaire Le Triolet
 - École Ste-Anne
 - Éducaloi
 - Ensoleillée (l') (ressource communautaire en santé mentale)
 - Escalé (l')
 - Fondation Héritage Maple Grove
 - Fondation Robert-Sauvé
 - Formation interrégionale (comité)
 - Gîtée Inc. (la) (maison d'hébergement)
 - Groupe de travail sur le régime d'aide juridique (Comité Moreau) - présentation
 - Havre (le) (santé mentale)
 - Intégration communautaire des immigrants (Thetford)
 - Intervalle (l') santé mentale
 - Journal communautaire « Entrée libre »
 - Jouvence (base de plein-air)
 - Ligue de l'enfance de l'Estrie
 - Maison de la famille de Magog
 - Maison de la famille de Sherbrooke
 - Méridienne (la)
 - Mesures alternatives Jeunesse Frontenac
 - Ministère de l'emploi et de la solidarité
 - Moisson-Estrie
 - Parolière (la) de Sherbrooke
 - Regroupement des personnes âgées (Mansonville)
 - Résidence Denis Marcotte (personnes âgées)
 - Revue canadienne de droit familial (comité de rédaction)
 - Séminaire Salésien
 - Service budgétaire populaire de la MRC de l'Or Blanc
 - Société canadienne du cancer
 - Solution Budget Plus
 - Table d'action contre l'appauvrissement (TACA)
 - Table de concertation interorganisme de la MRC Memphrémagog auprès des aînés victimes d'abus, de négligence ou de violence
 - Transport des Alentours (transport adapté M.R.C. Memphrémagog)
 - Tremplin (le)
 - Université de Montréal (Défi-apprentissage / Faculté sciences de l'éducation)
 - Université de Sherbrooke
 - Concours Laskin
 - Conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke
 - Conseil d'administration de la Faculté de droit
 - Groupe de travail sur la compréhension interculturelle
 - Journée Carrière
 - Procès simulé
- Certaines des employées de soutien du Centre communautaire juridique de l'Estrie sont également impliquées dans leur communauté. Plus particulièrement, elles oeuvrent sur les conseils d'administration ou comités de façon active au sein des organismes suivants :
- Bouée (la) de Lac-Mégantic (maison d'hébergement)
 - Centre funéraire du Granit
- CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE**
- Académie Populaire de Joliette
 - ACEF de Lanaudière
 - ACCROC
 - Action Populaire des Moulins

- AJRJ (travailleurs de rue de Joliette)
- Association des avocats de province
- Association Laurentienne des proches de la personne atteinte de maladies mentales
- Association des jeunes de Joliette
- Association des jeunes avocats et avocates de province
- Association de personnes atteintes de sclérose en plaque
- Association des personnes handicapées physiques et sensorielles
- Atelier « Ensemble on se tient » de Saint-Eustache
- Barreau des Laurentides-Lanaudière
- La Bonne étoile (santé mentale)
- Le Café de rue de Terrebonne
- Calac L'Élan de Mont-Laurier
- La Chrysalide
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
- Centre Christ-Roi
- Centre d'entraide Moms
- Centre FAM des Moulins
- Centre hospitalier de Le Gardeur
- Centre local d'emploi de Terrebonne
- Centre de la Petite enfance de Blainville
- Centre Rayons de Femmes de Sainte-Thérèse
- Centre résidentiel communautaire de Joliette
- CLSC Jean-Baptiste Meunier
- CLSC de Joliette
- CLSC Lamater
- CLSC Matawinie
- CLSC Montcalm
- Comité de coordination du Carré St-Louis
- Jeune Barreau des Laurentides-Lanaudière
- Maison La Traverse
- Naissance Renaissance Hautes-Laurentides Inc
- Palais de justice de Joliette (journée portes ouvertes)
- Palais de justice de Saint-Jérôme (journée portes ouvertes)
- Plein droit de Lanaudière
- Projet habitat Santé
- Propulsion de Lanaudière
- Rassemblement des assistés sociaux du Joliette métropolitain
- Regroup'elles de Terrebonne
- Regroupement des familles monoparentales et séparées de Joliette
- Salon des ressources communautaires de Terrebonne
- Société de logements populaires de Lanaudière (SLOP)
- Table de concertation de Terrebonne
- Table des partenaires du développement social de Lanaudière

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA MAURICIE-BOIS-FRANCS

La famille

- Maison des femmes Bois-Francis
- Maison des femmes Drummondville
- Centre d'action bénévole Shawinigan
- Rose des Vents de Drummondville
- Maison de la famille Trois-Rivières
- Volte-Face
- Le Centre des femmes l'Héritage de Louiseville
- Aux Trois-Pivots
- Comité d'éthique de L'Agence des Services à la Famille du Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Alcool et toxicomanie

- Pavillon de l'Assuétude de Shawinigan
- Centre Adrienne Roy
- Action toxicomanie Bois-Francis
- Centre l'Étape de Louiseville

La jeunesse

- Comité jeunesse Trois-Rivières
- Club des optimistes : cours opti-garde
- Carrefour jeunesse-emploi Nicolet
- Centre jeunesse Mauricie – Centre-du-Québec
- Travailleurs de rues de La Tuque Inc
- Pivo-jeunesse
- Boutique de droit
- Maison des Jeunes de Victoriaville
- Alter Égaux
- École secondaire Val-Mauricie
- Organisme parajudiciaire autochtone
- Conférence à Wemontaci et Lac Coocoo aux jeunes autochtones
- Travail de rue communautaire de la MRC de Maskinongé
- Action Jeunesse
- Table socio-judiciaire de Trois-Rivières
- Académie des Estacades
- École Du Moulin
- École Avenues Nouvelles

Les personnes défavorisées

- Carrefour d'Entraide
- CLSC Suzor Côté de Victoriaville
- ACEF
- L'Entre-Temps
- Comité de défense des personnes assistées sociales
- ITE Entreprise d'insertion
- Groupe de défense des droits sociaux
- CAVAC Centre-du-Québec
- Regroupement des sans-emploi de la MRC de l'Érable
- Hôtel Dieu D'Arthabaska

- Polyvalente le Boisé
- Service d'intégration communautaire

Autres activités bénévoles et civiques

- Représentant des avocat(e)s de la défense auprès de l'administration de la justice
- Chevaliers de Colomb : Capitaine de l'Assemblée Suzor-Côté
- Barreau d'Arthabaska
- Barreau Mauricie
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Journée portes ouvertes au Palais de justice de Trois-Rivières
- Journée portes ouvertes au Palais de justice de Drummondville
- Membre fondateur de la radio communautaire étudiante à Shawinigan
- Congrès AAP
- Bâtonnier du Barreau d'Arthabaska

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE MONTRÉAL

- Action bénévole de la Vallée du Richelieu
- Ami du Déficiant Mental (Mtl) Inc.
- Amnistie internationale
- Arrondissement comm. Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Association Ano-sep
- Association du Barreau Canadien
- Association des avocats de la défense de Montréal
- Association des avocats de province
- Association des avocats et avocates en droit familial du Québec
- Association internationale des avocats de la défense
- Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration
- (AQAADI)
- Association des avocats de Montréal-Nord et Ahuntsic
- Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal
- Bureau international des droits des enfants
- Carrefour jeunesse emploi
- Carrefour de liaison et d'aide multi-ethnique (CLAM)
- CEGEP du Vieux-Montréal
- Centraide du Grand Montréal
- Centre de bénévolat de Laval
- Centre de détention Rivière-des-Prairies
- Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles
- Centre social d'aide aux immigrants
- Centre Yves Thériault

- Centres Jeunesse de Laval
- Centres Jeunesse de Montréal
- Centres Jeunesse du Québec
- Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)
- CLSC Ahuntsic
- CLSC Côte des Neiges
- CLSC Montréal-Nord
- CLSC St-Louis
- CLSC Villeray
- Colloque de la formation permanente du Barreau sur l'aliénation parentale
- Comité d'aide aux réfugiés
- Comité du Barreau du Québec sur la représentation des enfants par avocat
- Comité sur les communautés culturelles du Barreau du Québec
- Comité de la Croix-Rouge et du Barreau de Montréal
- Comité de déontologie du Barreau du Québec
- Comité de discipline du Barreau du Québec
- Comité d'éthique bio-médical du Centre universitaire de santé McGill
- Comité en droit de la famille du Barreau du Québec
- Comité en droit administratif- Commission des services juridiques
- Comité de formation professionnelle du Barreau du Québec
- Comité en procédures civiles – Commission des services juridiques
- Comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour d'Appel
- Comité de liaison en droit de la jeunesse – Barreau de Laval
- Comité de liaison de la Cour municipale et du Barreau de Montréal
- Comité de liaison en droit pénal et criminel – Barreau de Laval
- Comité de liaison de la Cour municipale – Barreau de Laval
- Comité de liaison avec la Cour supérieure en matières familiales- Barreau de Montréal
- Comité de liaison du Barreau de Montréal avec la Cour supérieure
- Comité du Barreau de Montréal en matière de justice administrative
- Comité de liaison avec les services judiciaires du Barreau de Montréal
- Comité sur le concours des débats oratoires du Barreau de Montréal
- Comité sur la gestion des risques de l'Hôpital Ste-Justine
- Comité des communications de la Commission des services juridiques
- Comité Delphi
- Comité de révision des plaintes du Barreau du Québec

Commission des services juridiques

- Comité sur l'administration de la justice criminelle- Barreau de Montréal
- Comité interministériel provincial sur l'implantation du projet de loi C-7
- Comité de liaison avec le public du Barreau de Montréal
- Comité de liaison du Barreau de Montréal avec les centres jeunesse
- Comité du service de référence du Barreau de Montréal
- Comité place aux jeunes du Barreau de Montréal
- Comité des usagers des centres jeunesse de Montréal
- Commission scolaire de Laval
- Commission scolaire de Montréal
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse
- Commission scolaire Marguerite Bourgeoys
- Compagnie F entrepreneurship pour femmes
- Conseil d'administration du Barreau de Laval
- Conseil d'administration de la Fondation Charles Coderre
- Conseil des médias communautaires de Laval
- Conseil général du Barreau du Québec
- Conseil permanent de la jeunesse
- Corporation de développement économique communautaire (CEDEC Villeray St-Michel-Parc Extension)
- École de criminologie
- École de formation professionnelle du Barreau du Québec
- École Desormeaux
- École secondaire Joseph-François Perreault
- École La Source
- École Père-Vimont
- École Charles-Perreault
- École Chomedey-de-Maisonnette
- École l'Envol
- École Rosalie-Jeté
- École secondaire Jean XXIII
- Éducaloi
- Entraide bénévole Kouzin kouzin
- Faculté de droit – Université de Montréal
- Fondation des femmes et la loi
- Fondation Charles-Coderre
- Fondation Robert-Sauvé
- Fondation Dr. Philippe Pinel
- Forum national LSJPA
- Haut commissariat des Nations-Unies (HCR)
- Hôpital Fleury
- Inter-loge Centre Sud
- Institut Philippe Pinel
- Journée porte ouverte de la Chambre de la jeunesse de Montréal
- La Maison des jeunes par la grande porte
- La Maison du père
- L'Escalier pour Elle (Montréal)
- Ligue des droits et libertés
- Maison de l'Inde
- Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale
- Ministère fédéral de la justice
- Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration au Québec (MRCI)
- P.O.P.I.R Comité logement
- Polyvalente St-Henri
- Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Relais famille
- Revue L'Agora
- Réseau en intervention pour les personnes ayant subi la violence organisée
- (RIVO)
- ROCHAD (Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement)
- Secrétariat à la jeunesse
- Semaine du Barreau de Montréal
- Service d'aide aux conjoints
- Service d'aide aux réfugiés du Montréal-Métropolitain (ARIMM)
- Services sociaux à la famille musulmane du Québec
- Société de criminologie du Québec
- Société Elizabeth Fry
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- Table de concertation de la Chambre de la jeunesse
- Table de concertation Solidarité St-Henri
- Techniques de plaidoirie de l'Université de Sherbrooke
- YMCA

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'OUTAOUAIS

- Association de solidarité et d'entraide communautaire de la Haute-Gatineau.
- Association des avocates et avocats en droit de la famille du district de Hull
- Association des avocats de la défense de Hull
- Association des civilistes de la région de la Capitale Nationale
- Association des femmes immigrantes de l'Outaouais
- Association du cancer du Canada
- Carrefour jeunesse emploi de Papineauville-Buckingham
- Centraide Outaouais
- Centre communautaire Deschênes

- Centre d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (L'Entourelle situé à Fort-Coulonge)
- Centre Jellinek
- Centre Mathieu Froment-Savoie
- CLSC d'Aylmer
- CLSC de Hull
- Comité de formation professionnelle
- Comité de la pratique illégale du Barreau du district de Hull
- Comité de participation du Barreau de Hull
- Comité des archives du Barreau de Hull
- Comité des communications de la Commission des services juridiques
- Comité des femmes dans la profession du Barreau de Hull
- Comité des usagers du Palais de Justice de Hull
- Comité du mentorat du Barreau de Hull
- Conseil du Barreau de Hull
- École polyvalente Nicolas-Gatineau
- Fondation Centre hospitalier Pierre Janet
- Fondation des maladies mentales du Québec
- Fondation du CLSC Gatineau
- Formation à des parajuristes autochtones à Montréal
- Gîte Ami
- Jeune Barreau de Hull
- Polyvalente Nicolas-Gatineau
- Semaine de la justice réparatrice en Outaouais
- Table socio-judiciaire jeunesse du district de Hull
- Collectif régional de l'Outaouais pour un Québec sans pauvreté
- Connexion jeunesse Canada Afrique
- Droit-accès
- Enfants de l'espoir (Les)
- Épicerie communautaire dans l'île de Hull
- Gîte Ami
- Habitations partagées (Les)
- Habitations du Ruisseau (Les)
- L'Apogée
- Logem'en occupe
- Maison Réalité
- Manne de l'Île
- Mon Chez-Nous
- Naissance/Renaissance
- Œuvres Isidore-Ostiguy (Les)
- Office municipal Gatineau-Hull
- Pavillon du Parc
- Saint-Vincent-de-Paul de Hull et de Gatineau
- Société Alzheimer de l'Outaouais
- Soupe populaire de Hull
- Trait d'union
- Université d'Ottawa
- Ville de Gatineau – police communautaire

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE QUÉBEC

Centre local

- ACEF de l'Outaouais
- Action Secte Secours Outaouais
- Association des personnes souffrant de douleurs chroniques
- Association pour la défense des droits sociaux
- BRAS
- Carrefour jeunesse emploi
- Centre d'action bénévole de Hull
- Centre d'aide 24/7
- Centre d'animation familiale
- Centre d'éducation aux adultes – Nouvel Horizon
- Centre d'éducation aux adultes - Vision Avenir
- Centre d'entraide aux aînés
- CHSLD de Hull
- Centre hospitalier Pierre-Janet
- CHVO – Hôpital de Hull
- Centre de santé du Pontiac
- CLSC de Gatineau
- CLSC de Hull
- Centre de la petite enfance Pont-Magique
- Club de recherche d'emploi du Pontiac
- Centre de santé du Pontiac
- Coalition Urgence Logement
- Animatrice à la journée sur la conciliation : projet pilote
- Atelier à l'École Sentier JeunEssor, École Alternative Jeunesse
- Atelier de consultation des CSSS de Beauce-Etchemin
- Atelier de formation pour les bénévoles sur les abus aux personnes âgées
- Ateliers d'information en droit de la jeunesse à la polyvalente le Sommet, à l'École Cardinal-Roy, à la Maison des jeunes de Beauport et à l'École secondaire de Vanier
- Ateliers de sensibilisation sur les lois en matière de drogues et stupéfiants
- Avocats sans frontières
- CLSC Limoilou : Développement du langage et de la communication chez les enfants
- Carrefour mondial de l'Accordeau de Montmagny
- Centre de crise de Québec
- Centre multiethnique de Québec
- Colloque « Violence et discrimination », Fondation Robert-Sauvé
- Comité de la représentation des enfants par avocat (CSJ). (Barreau de Montréal)
- Comité de Maison du Barreau avec le CAIJ
- Comité des communications (CSJ)

Commission des services juridiques

- Comité du Barreau du Québec sur les services à la population concernant les communautés culturelles
- Comité du Barreau sur l'arbitrage des comptes
- Comité du Barreau sur l'exercice illégal de la profession
- Comité du Barreau sur l'intégration sociale
- Comité du Barreau sur la discipline
- Comité du Barreau de la bibliothèque
- Comité famille (CSJ)
- Comité interministériel sur les services médico-légaux en santé mentale
- Comité justice et intégration sociale du Barreau de Québec
- Comité régional d'experts concernant la violence aux personnes âgées
- Comité sur la Cour d'appel du Barreau de Québec
- Comité sur la justice administrative du Barreau de Québec
- Comité sur le règlement non-judiciaire des conflits
- Commission des droits de la personne : Rencontre d'information concernant les personnes âgées
- Conférence à l'Association des avocats de défense : Perte du permis de conduire
- Conférence à l'Atelier de préparation à l'emploi
- Conférence à l'École Dionne
- Conférence à l'École du Bac à Saint-Lambert-de-Lauzon
- Conférence à la bibliothèque Francine McKenzie
- Conférence à la polyvalente de Charlesbourg sur la Loi sur les jeunes contrevenants et sur la protection de la jeunesse
- Conférence à une délégation française avec le CLSC et la Sûreté du Québec : Abus aux personnes âgées
- Conférence au Carrefour jeunesse emploi
- Conférence au CEGEP Sainte-Foy
- Conférence au Centre femmes aux plurielles
- Conférence au Centre international de femmes
- Conférence au Centre Jean-Guy Drolet : Abus aux personnes âgées
- Conférence au Centre jeunesse emploi
- Conférence au CLSC Basse-Ville
- Conférence au colloque : Le dialogue : élément essentiel de prévention
- Conférence aux journées de formation de la Commission des services juridiques
- Conférence aux journées de formation professionnelle
- Conférence CLSC des Hautes-Marées : Abus aux personnes âgées
- Conférence : Comité d'action préventive jeunesse de Charlevoix
- Conférencière au Congrès des Centres jeunesse du Québec
- Conseil d'administration - Barreau de Québec à titre d'ancienne bâtonnière
- Conseil d'administration d'Entraide-Parents
- Conseil d'administration de « Fondation du Centre hospitalier Saint-Jean-Eudes »
- Conseil d'administration de l'Association des bénévoles du centre hospitalier Beauce-Etchemin
- Conseil d'administration de l'Atelier de préparation à l'emploi
- Conseil d'administration de l'École secondaire Jésus-Maire de Beauceville
- Conseil d'administration de l'Institut québécois de droit humanitaire
- Conseil d'administration de la Fondation à la polyvalente Veilleux de Saint-Joseph de Beauce
- Conseil d'administration de la Maison de la famille Beauce-Etchemin
- Conseil d'administration de la Maison des jeunes de Beauport
- Conseil d'administration de la Maison des jeunes de Val-Bélair
- Conseil d'administration des Amis de la Villa Ringfield
- Conseil d'administration du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
- Conseil d'administration du service d'aide aux hommes impulsifs et colériques de Charlevoix
- Conseil d'administration : Centre de croissance de Val-Bélair
- Conseil de la faculté de droit de l'Université Laval
- Élaboration d'un projet de médiation communautaire avec volet d'information juridique à « Alternative – Jeunesse Rive-Sud »
- Kiosque d'information au CEGEP Sainte-Foy
- Membre Club Richelieu de Saint-Joseph-de-Beauce
- Membre de l'équipe de travail sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes
- Membre de la table de concertation Chaudière-Appalaches du ministère de la Santé et des services sociaux et du ministère de la Sécurité publique concernant les contrevenants adultes
- Membre de la table de concertation du CLSC de la Jacques-Cartier concernant les abus, négligence et violence contre les personnes âgées
- Membre de la table de concertation socio-judiciaire

- Membre de la table portant sur l'intégration sociale de personne atteinte de déficiences intellectuelles
- Membre du Club des Lions de la Malbaie
- Membre du comité d'éthique du CRDI de Québec
- Membre du comité de suivi de l'Association québécoise pour l'intégration sociale
- Membre du conseil d'administration d'Action jeunesse Côte-Sud
- Membre du conseil d'administration de Arts de la scène de Montmagny
- Membre du conseil d'administration de Parents uniques de Limoilou
- Membre du conseil d'administration Entraide au masculin
- Membre du conseil d'administration Maison de la famille Louis-Hébert
- Membre du conseil d'administration : Habitations R.D.I.
- Membre du groupe d'experts auprès du Centre de santé et services sociaux du Grand Littoral (abus envers les aînés)
- Personnes ressources (secteur légal auprès des intervenants du CLSC Beauce centre et CLSC Nouvelle-Beauce)
- Président du comité de bioéthique de l'hôpital Saint-Joseph de la Malbaie
- Président du Conseil d'administration d'Aide aux jeunes contrevenants de Beauce Inc.
- Président du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Joseph de Beauce
- Président du conseil d'administration du Carrefour jeunesse emploi de la MRC de Montmagny
- Président du Conseil d'administration du Club de recherche d'emploi Beauce-Etchemin
- Présidente du Conseil d'administration Maison de la famille DVD de Charlesbourg
- Rencontre d'étudiants du secondaire : Protection de la jeunesse et Loi sur la justice pénale
- Rencontre des travailleurs de rue de Maison de jeunes de Beauport et Charlesbourg
- Rencontres : Autre Avenue (Organisme de Justice Alternative)
- Responsable du bloc pénal du Barreau du Québec
- Secrétaire à la table régionale de concertation en matière criminelle et pénale
- Table de concertation concernant la violence aux personnes âgées en collaboration avec le CLSC des Hautes-marées
- Table de concertation sur la violence conjugale de Charlevoix, Baie Saint-Paul et La Malbaie

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA RIVE-SUD

- AFEAS de Saint-Robert
- AFEAS de Saint-Victoire-de-Sorel-Tracy
- Association des aidants naturels de Sorel-Tracy
- Association des avocats de province
- Association des avocats et avocates du district de St-Hyacinthe
- Association des avocats et avocates en droit de la Famille
- Association du jeune Barreau de Longueuil
- Association québécoise de l'Encéphalomyélite Myalgique
- Association québécoise de la déficience intellectuelle
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Carrefour « Le Moutier »
- Centre des femmes « La Moisson »
- Centre local d'emploi de Longueuil Ouest
- Cité des jeunes de Saint-Hyacinthe
- CLSC-CHSLD de la Haute-Yamaska
- Comité d'éthique clinique du CLSD-CHSLD des Maskoutins
- Comité d'accès à la profession (Barreau du Québec)
- Comité de discipline (Barreau du Québec)
- Comité de la pratique illégale (Barreau du Québec)
- Comité de politique de remboursement de frais (Barreau de Longueuil)
- Comité de pratique criminelle (Barreau de Longueuil)
- Comité de pratique en matière criminelle (CSJ)
- Comité des aînés (CSJ)
- Comité des anciens bâtonniers (Barreau de Longueuil)
- Comité des communications (Barreau de Longueuil) (CSJ)
- Comité des équivalences (Barreau du Québec)
- Comité des sténographes (Barreau de Longueuil) (Barreau de Richelieu)
- Comité du droit criminel et pénal (Barreau du Québec)
- Comité en droit de la jeunesse (Barreau de Longueuil)
- Comité informatique et de révision (CCJ RS)
- Comité Jeunesse (CSJ) (Barreau du Québec)
- Comité magistrature – Barreau du district judiciaire de Beauharnois
- Comité organisateur d'activités sociales (Barreau de Longueuil)
- Comité pour l'agrandissement du Palais de justice de Valleyfield
- Comité provincial sur l'exercice en matière familiale (Barreau du Québec)

Commission des services juridiques

- Comité régional intersectoriel de la Montérégie
- Comité sportif pour jeunes du secteur Vaudreuil-Dorion
- Comité sur la formation professionnelle (CCJRS)
- Comité sur la justice criminelle (Barreau de Longueuil)
- Comité sur la réforme du Code de procédure civile (CSJ)
- Comité sur la représentation des enfants devant les tribunaux (CSJ)
- Comité sur le droit administratif (CSJ) (Barreau de Longueuil)
- Comité sur le droit civil (Barreau de Longueuil)
- Comité sur le droit criminel (CSJ)
- Comité sur le droit matrimonial/familial (Barreau de Longueuil) (CSJ)
- Conseil des affaires économiques du Diocèse de Valleyfield
- Conseil général du Barreau du Québec
- École secondaire Fernand-Lefebvre de Sorel-Tracy
- École Vincent d'Indy
- Fondation d'aide à la jeunesse de la Montérégie
- Fondation Human ID
- Journal « Le Oui-dire »
- Journée de formation interrégionale Rive-Sud - Estrie
- Journées de formation professionnelles (CSJ)
- Loto-Barreau
- Maison Carrefour Naissance-Famille
- Maison d'hébergement « La Source »
- Mesures alternatives jeunesse
- Organisme « Parents-secours »
- Organisme communautaire « Le Passeur »
- Pacte de Rue Inc.
- Participation aux journées de droit (Barreau de Longueuil) (Barreau du Québec)
- Participation aux journées de la « FADOQ » de Sorel-Tracy
- Présentation de procès simulés en droit criminel
- R.I.A.P.A.S.
- Regroupement provincial des maisons d'hébergement de transition pour femmes victimes de violence conjugale
- Ressources Alternatives Rive-Sud
- Table de concertation du Bas Richelieu
- Table de concertation en droit criminel du district judiciaire de Longueuil
- Table de concertation en matière de justice pénale pour les adolescents
- Table de concertation en protection de la jeunesse de la Montérégie
- Table de concertation intersectorielle du district judiciaire de Longueuil
- Table de concertation socio-judiciaire du district de Richelieu

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN

- A.Q.D.R. St-Félicien
- Agence Grands frères, Grandes sœurs du Domaine du Roy
- Association canadienne pour la santé mentale – division du Québec
- Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay
- Association des femmes de carrière du Comté Roberval
- Association du diabète du Saguenay
- Association du Jeune Barreau du Québec
- Association Femmes de carrière du comté Roberval
- Association grands frères et grandes sœurs du Lac St-Jean Nord Inc.
- Association québécoise des avocats et avocates de la défense
- Barreau du Saguenay-Lac St-Jean
- Caisse Populaire Desjardins de Jonquière
- Centraide Saguenay-Lac St-Jean Inc.
- Centre d'aide en santé mental
- Centre de santé et de services sociaux du Lac St-Jean Est
- Centre féminin du Saguenay
- Centre populaire de Roberval
- Cible Action Inc.
- CLSC de Roberval
- Comité aviseur d'implantation d'une ressource de traitements pour abus sexuels
- Comité de bioéthique de l'Hôtel-Dieu de Roberval
- Comité de bioéthique du Centre hospitalier de la Sagamie
- Comité de la Chambre de la jeunesse (Lac St-Jean)
- Comité de la Cour du Québec
- Comité de la formation permanente – Barreau du Québec
- Comité de la formation permanente du Barreau du Saguenay-Lac St-Jean
- Comité de pratique en droit criminel (CSJ)
- Comité des « Sages »
- Comité du Palais de justice de Roberval
- Comité en droit administratif (CSJ)
- Comité en droit criminel concernant les enquêtes sous caution par voie de vidéoconférence
- Comité famille (CSJ)
- Comité jeunesse (CSJ)
- Comité provincial sur la représentation des enfants (CSJ)
- Comité régional de la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse
- Conférence auprès des adolescents sur la LSJPA

- Conseil régional des familles du Saguenay-Lac St-Jean
- Contact Jeunesse Lac Saint-Jean Inc.
- École Riverside
- École Sainte-Bernadette
- École secondaire Charles-Gravel
- Escale du Lac Inc.
- Havre du Fjord
- Hockey mineur
- Jeune Barreau Saguenay/Lac St-Jean
- Justice alternative jeunesse Saguenay Inc.
- L'Encrier
- La Passerelle
- Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi Inc.
- Maison des Familles de Chicoutimi
- Polyvalente de Jonquière
- Polyvalente de la Baie
- Campagne de sensibilisation auprès des jeunes sur la drogue du viol
- Service budgétaire populaire
- Service d'aide aux victimes d'accident de la route et du travail (SAVART)
- Service Relance Saguenay Lac St-Jean Inc.
- Table de concertation des jeunes avocats et avocates du Québec
- Table de concertation en matière de violence conjugale et agression sexuelle (Domaine du Roy)
- Table de concertation en matière de violence faite aux femmes et aux adolescents de Chicoutimi
- Table de concertation en violence familiale et agressions à caractère sexuel
- Table de concertation Jeunesse
- Table de concertation Jeunesse MRC Domaine du Roy
- Table de concertation sur la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel de la MRC de Maria-Chapdelaine
- Table locale de concertation en matière de violence faite aux femmes et aux adolescents de Chicoutimi

2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, Bureau 1404, Montréal (Québec) H5B 1B3 (514) 873-3562